

---

## Les aides-soignants d'origine subsaharienne dans les maisons de repos en Belgique francophone

**Auteur :** Mougang Nseyep, Ida Carine

**Promoteur(s) :** Lafleur, Jean-Michel

**Faculté :** Faculté des Sciences Sociales

**Diplôme :** Master en sociologie, à finalité approfondie

**Année académique :** 2023-2024

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/20923>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

**FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES**

---

**MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**

**TITRE : LES AIDES-SOIGNANTS D'ORIGINE  
SUBSAHARIENNE DANS LES MAISONS DE REPOS  
EN BELGIQUE FRANCOPHONE.  
ANALYSE DES CARRIÈRES MIGRATOIRES**

---

**Promoteur :** Jean-Michel Lafleur

**Lecteurs :**

Marco Martiniello

Altay Manço

**Auteur :** Ida-Carine MOUGANG NSEYEP

**Domaine d'études :** Master en sociologie à finalité approfondie

**Date de soutenance :** 05 Septembre 2024

**Année Académique :** 2023-2024

## Remerciements

À travers ce mémoire, j'ai souhaité rendre hommage à toutes les personnes qui, malgré les défis et les obstacles, trouvent la force de se réinventer et de s'intégrer dans une nouvelle société. Leur courage et leur détermination sont une source d'inspiration.

Ce projet n'aurait pu être mené à bien sans le soutien de nombreuses personnes, que je remercie chaleureusement dans les lignes suivantes. Ce mémoire est dédié à tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour améliorer les conditions de vie et d'intégration des migrants dans notre société.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail de mémoire.

Je remercie tout d'abord mon promoteur, Mr Jean-Michel Lafleur, pour son encadrement, ses conseils avisés, et sa disponibilité tout au long de cette étude. Son expertise et sa rigueur académique ont été essentielles pour la maturation de mes idées et la structuration de cette recherche.

Je tiens également à remercier chaleureusement les participants de cette étude. Leur générosité à partager leurs expériences personnelles, leur temps précieux et leur confiance ont été inestimables pour la réalisation de cette recherche. Sans leur témoignage, ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Un grand merci également à mes enseignants et à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Université de Liège, pour les connaissances partagées et le soutien constant tout au long de mon parcours académique.

Je remercie particulièrement ma famille et mes amis, pour leur soutien indéfectible, leur patience et leurs encouragements qui m'ont aidée à surmonter les moments de doute. Enfin, je remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à ce projet, que ce soit par leurs conseils, leur soutien moral ou leur aide pratique. Votre soutien a été une source inestimable de motivation pour moi.

# Table des matières

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>Contextualisation et conceptualisation de l'étude</b>                   | <b>1</b>  |
| 1.1      | Mise en contexte de l'étude . . . . .                                      | 1         |
| 1.2      | Conceptualisation : les carrières migratoires . . . . .                    | 3         |
| 1.2.1    | Carrière objective . . . . .   | 5         |
| 1.2.2    | Carrière subjective . . . . .  | 5         |
| 1.2.3    | Travail et migration : quel lien ? . . . . .                               | 8         |
| 1.2.4    | Choix et pertinence du concept de carrière migratoire . . . . .            | 10        |
| <b>2</b> | <b>Ancrage empirique de recherche</b>                                      | <b>12</b> |
| 2.1      | Les discriminations dans l'intégration économique des immigrants . . . . . | 12        |
| 2.2      | Vieillesse en Belgique et ouverture d'un marché d'emploi . . . . .         | 14        |
| 2.2.1    | Besoin croissant en personnel soignant . . . . .                           | 15        |
| 2.2.2    | Soins aux personnes âgées : métiers en pénurie en Belgique . . . . .       | 16        |
| 2.2.3    | La profession d'aide - soignant . . . . .                                  | 18        |
| 2.2.4    | Un marché d'emploi ouvert aux personnes immigrées . . . . .                | 23        |
| <b>3</b> | <b>Problématique de recherche</b>  | <b>24</b> |
| 3.1      | Objet d'étude . . . . .  | 24        |
| 3.2      | Question de recherche . . . . .  | 24        |
| 3.3      | Hypothèses de recherche . . . . .  | 25        |
| 3.4      | Objectifs de l'étude . . . . .   | 25        |
| <b>4</b> | <b>Approche théorique : l'interactionnisme symbolique structurel</b>       | <b>26</b> |
| <b>5</b> | <b>Méthodologie de recherche</b>   | <b>28</b> |
| 5.1      | Limites, éthique de l'étude et positionnalité . . . . .                    | 28        |
| 5.2      | Terrain de recherche . . . . .   | 32        |
| <b>6</b> | <b>Présentation et analyse des résultats</b>                               | <b>33</b> |
| 6.1      | Processus d'intégration sociale et reconstruction identitaire . . . . .    | 33        |
| 6.1.1    | Processus d'intégration sociale des migrants . . . . .                     | 35        |

|          |  |            |
|----------|--|------------|
| 6.1.2    | La (re) construction identitaire des migrants . . . . .                            | 41         |
| <b>7</b> | <b>Discussion des résultats</b>  | <b>47</b>  |
| 7.1      | Le processus d'intégration sociale et la reconstruction identitaire des immigrants | 48         |
| 7.1.1    | Les statuts juridiques . . . . .   | 48         |
| 7.1.2    | Projet migratoire ou notion de réussite . . . . .                                  | 49         |
| 7.1.3    | Les compétences migratoires . . . . .  | 49         |
| 7.1.4    | Les apprentissages et adaptations . . . . .  | 50         |
| 7.1.5    | Le temps . . . . .   | 50         |
| 7.2      | Travail stable, durable et réussite migratoire . . . . .                           | 51         |
|          | <b>Conclusion</b>  | <b>54</b>  |
|          | <b>ANNEXES</b>   | <b>III</b> |
|          | Grille d'entretien . . . . .   | IV         |
|          | Entretien 1 . . . . .  | VII        |
|          | Entretien 2 . . . . .  | XVI        |
|          | Entretien 3 . . . . .  | XXIII      |
|          | Entretien 4 . . . . .  | XXXIII     |
|          | Entretien 5 . . . . .  | XLI        |
|          | Entretien 6 . . . . .  | L          |
|          | Entretien 7 . . . . .  | LVII       |
|          | Entretien 8 . . . . .  | LXV        |
|          | Entretien 9 . . . . .  | LXXIII     |
|          | Entretien 10 . . . . .   | LXXIX      |
|          | Entretien 11 . . . . .   | LXXXVII    |
|          | Entretien 12 . . . . .   | XCVI       |
|          | Entretien 13 . . . . .   | CIII       |
|          | Entretien 14 . . . . .   | CX         |

# Liste des figures

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 2.1 | Taux de chômage et d'emploi des personnes immigrées en Belgique [1] . . . . .  | 13 |
| 2.2 | Le schéma de la transition démographique et du processus de vieillissement adapté au cas de la Belgique (données réelles). [2] . . . . .   | 14 |
| 2.3 | Les projections du besoin en personnel soignant( infirmier et aides-soignants) à l'horizon 2043 sur base de l'influx réel jusque 2020. [3] . . . . .                                 | 16 |
| 2.4 | Pourcentage d'augmentation de la population pondérée et des infirmiers actifs dans le secteur maison de repos et de soins comparé à 2018 pour la Communauté française. [4] . . . . . | 17 |

# Chapitre 1

## Contextualisation et conceptualisation de l'étude

### 1.1 Mise en contexte de l'étude

Le phénomène migratoire compte parmi les enjeux importants de la société contemporaine globalisée. Les flux migratoires du Sud vers le Nord ne sont pas sans conséquences (positives comme négatives) sur la situation sociale globale des pays d'accueil : situation sécuritaire, situation du marché du travail, la protection sociale. Les pays d'accueil mettent en place des politiques destinées non seulement à contrôler, à combattre et à canaliser ces flux migratoires, mais aussi à capitaliser les énergies positives découlant de l'immigration (IWEPS, 2016 ; 2020) [5] [6]. L'immigration internationale alimente en main d'œuvre certains secteurs en pénurie de personnel.

Dans cette veine, l'afflux de la main-d'œuvre issue de l'immigration subsaharienne vers l'occupation de certains emplois à forte utilité sociale mais souffrant de pénurie de personnel constitue l'une des avantages de la migration pour les pays d'accueil. Les maisons de repos en Belgique, tout comme la plupart des services sociaux dans lesquels s'exerce un travail quotidien relevant des soins expérimentent cet effet bénéfique de l'immigration. Ce secteur des soins se trouve dominé par un personnel d'origine subsaharienne (SPF Emploi, 2021). Cette prévalence subsaharienne est pourtant soumise à plusieurs explications.

D'aucuns, scientifiques soient-ils, tendent à présenter ces travailleurs subsahariens comme étant prédisposés à travailler dans le secteur des soins en raison des caractéristiques culturelles. Ils proviendraient des cultures qui les rendent aptes à pratiquer le métier de soins. Il s'agit de l'explication (paramètre) culturalisante. Dans ce cas, la profession d'aide-soignant auprès des personnes âgées serait une vocation qui a trouvé l'occasion de se réaliser en pays d'accueil. Il s'agit autrement d'une racialisation. Par racialisation ou ethnicisation, nous entendons

l'opération qui consiste à envisager une place dans la division du travail comme relevant d'une « spécialisation raciale/ethnique » (Nakano-Glenn, 2005).

Bertossi et Prud'homme (2011) [7] ont mis en exergue de multiples discours qui justifient la prépondérance de professionnels issus de l'immigration subsaharienne dans les services des soins aux personnes âgées par leurs aptitudes culturelles. Ces travailleurs disposeraient, du fait de leurs culture d'origine, des aptitudes relationnelles particulières, d'une propension socioculturelle nécessaire pour les maisons de repos. Leurs traditions culturelles les auraient destinés à mieux exercer et servir les personnes âgées.

Cependant, mon expérience d'étudiante jobiste dans une maison de repos à Bruxelles qui m'a permis d'entrer en contact avec les aides - soignant(e)s et infirmier(es), ayant eu antérieurement des ambitions et trajectoires professionnelles sans aucun lien avec la pratique des soins dans les pays de départ, m'a rendue sceptique quant à l'explication culturalisante. Aussi, il faut dire que les défis liés au processus d'intégration socio-professionnel, notamment la règlementation, l'accès difficile à certains emplois, les discriminations auxquels sont confrontés les migrants subsahariens mettent en évidence l'insuffisance du paramètre culturalisant comme explication de la surreprésentation du personnel soignant d'origine subsaharienne dans les maisons de repos.

En effet, le paramètre culturalisant ne suffit pas à lui seul pour expliquer la surreprésentation des travailleurs d'origine subsaharienne dans les maisons de repos. Il faudrait par contre envisager la place des hommes et des femmes racialisés dans la division du travail comme le résultat d'une pluralité de facteurs. Ces travailleurs sont contraints d'aller vers ce secteur d'activités, suite à une série de besoins économiques, d'opportunités limitées ainsi que par des mécanismes d'orientation, tant éducationnels que professionnels (Nakano-Glenn, 2005). Le parcours migratoire constitue un point de bifurcation, de réorientation dans leur trajectoire professionnelle.

Face aux difficultés d'accès au marché de l'emploi belge, certains migrants qui ne peuvent faire reconnaître les diplômes africains et ceux qui ne trouvent pas d'emploi dans un autre secteur se (re)orientent vers le secteur des soins aux personnes âgées qui reste largement ouvert. Dans ce cas, le métier d'aide-soignant est envisagé comme une alternative professionnelle face à des contraintes structurelles.

Ces quelques faits et constats qui diluent le pouvoir persuasif du paramètre culturalisant nous permettent par contre de porter un regard critique sur les discours de type vocationnel, en mettant en évidence le faisceau de facteurs explicatifs existants. A en croire Cognet (2010 : 13) [8] : « *le phénomène d'ethno-stratification ne résulte pas tant des choix individuels que des seules*

*possibilités auxquelles elles peuvent accéder dans un univers contraignant* ».

Une telle insuffisance nous a poussé à chercher à nous orienter ailleurs, en sociologue, en mobilisant d'autres outils conceptuels disponibles en sociologie de la migration pour comprendre ce phénomène. A cet effet, le concept de carrière migratoire nous a semblé être un cadre analytique idoine, plus que le paramètre culturalisant, pour comprendre davantage le phénomène à l'étude.

La carrière migratoire telle que conceptualisée par Martiniello et al., (2010) [9], permet de comprendre le processus de passage de l'individu migrant par différentes étapes et états. La carrière migratoire se conçoit ainsi comme une démarche progressive de changement des statuts ou positions. Elle est une « succession d'évènements, modulés par des activités motrices liés les uns aux autres dans des contextes spatio-temporels déterminés (Martiniello et al., 2010) ». Prise dans ce sens, les parcours biographiques individuels des migrants forment un terrain dans lequel nous pouvons observer les changements et les mobilités qui définissent les carrières migratoires des travailleurs de maisons de repos issus de l'immigration subsaharienne.

Par ailleurs, les carrières migratoires se (re)construisent, chemin faisant, dans un processus de resocialisation des individus. Les individus migrants se (re)construisent des identités sociales et professionnelles par l'entremise des interactions. Cette (re)construction identitaire est en réalité la résultante du processus interactif entre l'individu, le collectif et l'environnement institutionnel dans lequel il souhaite se conformer et s'intégrer. C'est dans cette perspective que nous estimons que le concept de carrières migratoires s'inscrit dans l'approche sociologique et théorique de l'interactionnisme symbolique et structurel (Kaufmann, 2004 ; Mead, 2006) [10].

## **1.2 Conceptualisation : les carrières migratoires**

Pour appréhender le phénomène migratoire en général et la problématique de la prévalence des travailleurs d'origine subsaharienne, telle qu'elle se manifeste dans les maisons de repos en particulier, nous mobilisons le concept de carrière migratoire. Ce concept majeur est assorti de plusieurs autres concepts mineurs. Ces outils conceptuels forment notre cadre analytique qui va guider la présente recherche.

Les mouvements migratoires contemporains sont sujets à des multiples incertitudes liées aux politiques migratoires des potentiels pays d'accueil et de transit, ainsi qu'à d'autres problèmes des sociétés, entre autres les discriminations. Les migrants qui défient toutes ces incertitudes comptent sur les aléas, le hasard et l'espoir de réussir au cours de leurs trajectoires. Ces expériences migratoires ponctuées par les incertitudes et confortées par la détermination de réussite du mi-

grant ont fait l'objet de plusieurs études (Adam et al., 2002). Le concept de carrière migratoire a servi d'outil conceptuel central pour comprendre ces expériences migratoires des migrants (Martiniello et al., 2010).

En effet, le terme « carrière » a été initialement utilisé par Howard Becker dans le cadre de ses travaux visant à donner une explication scientifique du phénomène de la déviance. Il a défini la carrière comme un processus de changement de statut ou de position. Cette acception de Becker va plus loin que l'acception classique qui définissait la carrière (professionnelle) comme une succession d'emplois occupés par un individu. Un des éléments importants à retenir dans l'analyse faite par Becker, c'est que au cours de la carrière, le passage d'une étape à l'autre procède d'un apprentissage par lequel l'individu s'initie à une pratique nouvelle spécifique. Par exemple : fumer de la marijuana ou jouer au jazz. L'individu se construit en même temps une représentation de l'activité grâce à laquelle il préserve une image acceptable de lui-même. Il y a là à la fois un processus d'apprentissage des pratiques nouvelles et une mutation de l'identité sociale (Martiniello et al., 2010).

Le concept de carrière tel que présenté ne peut se restreindre au champ des études menées par Becker. Il peut être mobilisable dans d'autres domaines et permet d'élucider divers phénomènes sociaux liés aux mutations identitaires (Hughes, 1937), y compris dans le domaine migratoire. Dans ce dernier cas, nous parlerons de « carrière migratoire ». Les carrières migratoires renvoient analogiquement au processus au cours duquel le passage de l'immigré d'un statut social à l'autre et les changements successifs de positions répondent plus aux fluctuations, aléas et opportunités des parcours qu'à un projet fixe ou objectif et procèdent des apprentissages et des acclimations dans des sous-cultures par lesquels l'acteur réalise des mutations identitaires.

En s'initiant à de nouvelles pratiques ou en adoptant une identité nouvelle, l'acteur se construit en même temps une représentation de la fonction/métier grâce à laquelle il préserve une image acceptable de lui-même. Il donne sens à l'identité adoptée. Telle est la substance de la carrière migratoire (Martiniello et al., 2011, 2010).

Ainsi comprise, la notion de carrière migratoire peut se confondre avec celle de « trajectoire migratoire » telle qu'articulée dans une étude relative au travail et à l'intégration des migrants dans laquelle sont présentés les parcours des travailleurs issus des pays tiers ( Altay Manco, Frédéric Mertz et al, 2014) [11]. Celle-ci rationalise les parcours d'intégration des migrants en retraçant « *les moments importants qui jalonnent leurs carrières professionnelles ou, plus généralement, leur biographie. Chacun de ces événements correspond à une étape de la vie des migrants et donc à des positions sociales différentes lors desquelles se déploie une recomposition des appartenances et des identités, dans un processus d'intégration réciproque avec la*

*société d'accueil et ses institutions, dont le marché de l'emploi est une composante fondamentale ( Altay Manco, Frédéric Mertz et al, 2014, p.5) » .*

Il faut dire que les géniteurs du concept de carrière migratoire préfèrent utiliser le terme carrière plutôt que Trajectoire. En effet, à les en croire, la trajectoire renvoie plus à un parcours juridico-institutionnel : les faits objectifs relevant de la structure, les motivations, ambitions et perspectives de l'individu libre de ses choix. Tandis que les expériences des travailleurs d'origine subsaharienne se construisent subjectivement en fonction de la confrontation entre les attentes du départ et les réalités vécues dans le processus d'intégration économique et sociale dans les sociétés d'installation. Ces expériences sont frappées d'un coefficient d'imprévisibilité, d'aléas et de fluctuations, alors que le terme trajectoire renvoie souvent à un itinéraire objectif plus au moins clair et définis (Martiniello, 2011).

Il ressort des écrits des Martiniello et al. (2011) relatifs à la carrière migratoire que cette dernière se construit de manière à la fois objective et subjective. La carrière ne se réduit aucunement à une simple succession d'étapes objectives. Les motivations sous-jacentes d'une carrière sont rarement fixes. Elles changent en fonction des expériences et fluctuations socio-historiques (Hughes, Becker *in* Martiniello, 2010, 2011). Le concept de carrière convient à l'étude des trajectoires des immigrants. Ces derniers construisent leur carrière de façon objective et subjective.

### **1.2.1 Carrière objective**

Les trajectoires des immigrants construites de façon objective sont celles qui procèdent par l'occupation de certains statuts juridiques. Les carrières objectives reposent sur une série de statuts et d'emplois clairement définis. C'est une succession plus ou moins connue et prédéterminée de positions, de réalisations et de responsabilités (Hughes, 1937 *in* Martiniello et al, 2010).

### **1.2.2 Carrière subjective**

Les carrières des immigrants construites de façon subjective sont des parcours dans lesquels les acteurs subissent les confrontations entre les attentes de départ et les réalités vécues à travers les expériences migratoires (Martiniello et al., 2011). Du fait de mettre en exergue la construction évolutive et la soumission aux changements des parcours, la dimension subjective de la carrière migratoire est celle qui explique avec éloquence les expériences des migrants. C'est donc cette dimension subjective qui est au cœur du présent cadre analytique.

Les expériences des immigrants subissent des mutations avec le temps et en fonction des fluctuations sociopolitiques des éventuels pays d'accueil. Etudier les carrières migratoires revient

à analyser l'occupation de différents statuts en relation avec les changements de sens que les migrants attribuent à leurs orientations professionnelles, à leurs objectifs et aux stratégies mises en place pour les atteindre. Une telle étude ne peut se départir des notions de la réussite, de l'apprentissage et de la culture, de la professionnalisation et des statuts juridiques. Il s'agit là des dimensions de la carrière migratoire.

### **1.2.2.1 La notion de réussite**

A en croire Becker (1985) *in* Martiniello et al. (2011), il existe une force motivante qui sous-tend la carrière d'un acteur. Plusieurs autres auteurs ont repris différemment cette notion de force motivante. Pour Rosenfeld (1992), la carrière implique l'idée du progrès. La compréhension de la carrière ou de la réussite exige de saisir au préalable l'intention ou le projet de l'acteur. Dans ce sens, une carrière est un processus d'acheminement vers le succès ou la réussite relative. En revanche, Hughes (1937) associe la réussite ou le projet à la notion de prestige qui s'acquiert par le fait de gravir les échelons de la carrière.

La transposition de ces notions dans les expériences migratoires se heurte à la subjectivité ou au relativisme qui caractérise les objectifs des migrants. La notion de réussite est liée à la carrière, mais cela exige beaucoup d'attention pour éviter de tomber dans le piège du volontarisme. Les objectifs des migrants peuvent ne pas être clairement définis au départ. Dans ce contexte, qu'est-ce que la réussite ou l'échec du migrant ? Etant dans une dimension subjective de la carrière, la réussite et l'échec sont tributaires des perspectives de chaque migrant. Ce qui représente l'échec de l'un ne l'est pas forcément pour l'autre (Becker et Strauss, 1956 *in* Martiniello et al, 2010). Adam (2002) illustre ce relativisme en se référant à la situation d'illégalité prolongée qui peut être vécue comme un échec et peut en même temps contenter certains en raison des objectifs de chacun. Un sans-papier peut choisir de rester en Europe pour le bonheur de sa famille qui considère le fait d'arriver en Europe comme une fin en soi, une réussite (Merton, 1984).

Pour se rendre compte d'un tel relativisme, il convient d'interroger les perceptions des migrants sur leurs situations, au regard de leurs objectifs, et leurs conceptions du succès ou de l'échec.

### **1.2.2.2 Les statuts juridiques**

Le statut est une position sociale au sens large (Becker, 1985). Chez Hughes, il renvoie uniquement à la part du rôle d'une personne qui a une définition standard dans les mœurs ou dans la loi (Hughes, 1937). Le statut a un rôle majeur dans la construction de la carrière migratoire. Il donne accès au droit et à l'existence en tant que sujet dans la société d'accueil. On ne peut

étudier les carrières migratoires sans saisir la question du statut juridique du migrant, car il a des retombées directes sur la vie quotidienne des migrants (Wihtol, 2001). Ainsi, la construction des stratégies pour réaliser les objectifs subjectifs et les parcours individuels des migrants est ajustable à partir du statut juridique de chaque individu (Réa, 2002).

Tous les statuts ne se valent pas. Selon Wihtol (2002), les systèmes européens sont organisés en une hiérarchie au bas de laquelle l'on retrouve les étrangers non communautaires non-résidents, ensuite les réfugiés, puis les demandeurs d'asile et, en dernier, les clandestins. Tous les migrants n'ont pas le même projet. Comprendre la carrière migratoire passe par la saisie de la valeur que les migrants accordent à tel ou tel autre statut. Par ailleurs, l'étude de l'influence des statuts juridiques de personnes étrangères dans la construction des carrières migratoires met en exergue le fait que la position sociale d'origine facilite l'accès aux ressources sociales (Lin, 1995).

### **1.2.2.3 La professionnalisation de la migration**

La professionnalisation de la migration renvoie à une série de savoir-faire ou à des capitaux qui sont nécessaires au trajet migratoire. Les migrants sont censés disposer des connaissances exploitables pour atteindre la sécurité de leur séjour et sortir des conditions précaires. Ces compétences portent sur un champ assez vaste qui inclut les connaissances des politiques migratoires des pays de transit et d'accueil, les opportunités dans les potentielles sociétés d'installation et la maîtrise de la mobilité transfrontalière. Le relationnel du migrant au sein des éventuelles sociétés d'accueil fait également partie de ces compétences. D'autres compétences se développent au contact des réseaux indépendants des institutions publiques des pays d'accueil.

Ces compétences permettent aux migrants de mettre au point des stratégies permettant de contourner les règles rigides des politiques migratoires des potentiels pays d'accueil ou d'échapper au contrôle mis en place par les administrations des sociétés d'installation (Streiff – Fénart, 2002).

### **1.2.2.4 L'apprentissage et la culture**

L'apprentissage et la culture occupent une place importante dans la construction des carrières migratoires. Si, pour Becker (1985) cité par Martiniello et al.(2010), la carrière suppose une initiation pour participer à une sous-culture autour d'une activité déviante, les carrières migratoires exigent autant d'apprentissages pour réussir dans son projet. L'expérience migratoire génère une culture composée d'éléments provenant de la culture d'origine, des faits issus de la culture du pays d'installation et d'autres éléments originaux qui ne sont ni de la culture

d'origine, ni de la culture du pays d'accueil. Cette culture composite est dite « l'entre-deux ». C'est une culture qui résulte des aléas de la trajectoire migratoire et des circonstances socio-historiques des parcours (Moreaux et Schleyer- Lindenmann, 1995).

Les apprentissages à la base de cette sous-culture sont nécessaires à la construction des carrières migratoires. Les changements de positions sociales et des identités au gré des fluctuations et des contraintes liées à la réussite procèdent de ces apprentissages. Les changements qui s'avèrent radicaux de fois amènent au changement de la conception de soi (Becker, 1995). En s'initiant à de nouvelles pratiques ou en adoptant une identité, l'acteur se construit en même temps une représentation de la fonction/métier grâce à laquelle il préserve une image acceptable de lui-même. Il donne sens à l'identité adoptée.

#### **1.2.2.5 Le temps et le hasard**

La carrière est un processus qui se construit dans le temps. Dans les expériences migratoires, la notion du temps a autant d'importance. Elle est généralement liée à la durée d'installation. Toutefois, le hasard joue aussi un rôle dans la construction de ces carrières migratoires.

Au regard de cette trajectoire conceptuelle de la carrière migratoire, on se rend bien compte du poids de la notion du travail aussi bien dans le processus d'intégration des migrants que dans la conceptualisation de la carrière migratoire.

Il va sans dire qu'il y a un lien étroit entre le travail et la migration. Ce lien nécessite également une élucidation sur la base d'une revue de la littérature.

### **1.2.3 Travail et migration : quel lien ?**

Le travail et l'école forment l'instance par excellence de socialisation (Durkheim, 1883). Les expériences des migrants mettent au jour cette vérité. Le marché du travail a été longuement présenté comme le lieu naturel d'intersection entre les immigrés et la société d'installation. En effet, avant les années 70, l'Europe se caractérisait par un marché du travail étroit. Dans cette condition, elle était très favorable à l'affluence des migrants provenant du Sud en quête de travail. En ce moment, l'image de l'immigré et celle du travailleur étaient confondues. L'immigration était une réponse au besoin de main-d'œuvre, de la croissance et de la reconstruction (Houseaux, F., 2005). [12].

Cette conjoncture a commencé à se modifier progressivement à partir des années 70, suite à la fin de la forte croissance, aux perspectives économiques incertaines, à l'augmentation du chômage et aux récessions récurrentes que connaît le monde occidental, destination des migra-

tions du travail. Dans ce contexte, l'immigration devenait un fardeau pour les Etats d'accueil. Cette situation a contribué à la rupture de l'identité immigré-travail. La rupture de l'identité immigré - travail n'a cependant aucunement supprimé le statut des pays industrialisés européens et nord-américains comme terres de destination des immigrations économiques internationales. Alors que la demande de la main-d'œuvre déclinait, l'offre a poursuivi son bonhomme de chemin (Schiff, M. 2000). Les flux migratoires vers l'Europe se sont significativement intensifiés dans les années 80 (Massey, 1993).

Dans cette condition, le niveau macrosocial connaît l'émergence des politiques migratoires et celles d'emploi des étrangers de plus en plus rigoureuses. Nous assistons à des mesures de plus en plus restrictives face aux travailleurs immigrés et le processus d'intégration sociale se complexifie. Tandis qu'au niveau mésosocial, plusieurs contraintes, exclusions et discriminations jalonnent le processus d'accès des migrants au marché du travail.

Dans une brève histoire de l'immigration en Belgique, Martiniello et Réa (2012) présentent des fluctuations historiques intervenues dans le marché du travail des immigrés en Belgique. Selon eux, l'immigration en Belgique a connu de nouveaux développements à partir des années 90. Ils mettent en exergue trois facteurs ayant contribué au développement de l'immigration en Belgique : les demandes d'asile, les travailleurs immigrés et les sans-papiers.

Les effectifs de demandeurs d'asile a augmenté très sensiblement au cours des années 90, et depuis ces effectifs connaissent des modulations. Ils ont connu quelques baisses à certaines périodes suites aux mesures restrictives de lutte contre les facteurs d'attrait. En 2000, par exemple, il a été supprimé l'octroi des moyens financiers aux demandeurs d'asile. Les guerres, les conflits armés et les répressions politiques dans certains pays expliquent en partie l'accroissement des demandes d'asile. Il faut dire que moins de 10 % de demandes d'asile aboutissent chaque année à l'obtention du statut de réfugié en Belgique (Martiniello et al., 2012). Les autres sont censés quitter le territoire. Ceux qui s'obstinent à rester clandestinement sur le territoire se muent en sans-papiers et en travailleurs irréguliers. Au fil du temps, il devenait de plus en plus clair que l'afflux de demandes d'asile n'avait pas que pour justification les guerres et les répressions politiques, l'immigration économique s'y mêlait.

Les travailleurs immigrés réguliers et irréguliers sont difficiles à évaluer en raison notamment de la diversité des itinéraires migratoires des migrants. Il existe des personnes ayant immigré légalement avec des visas touristes, études, soins médicaux et autres qui restent sur le territoire après l'expiration de leurs visas et titres de séjour. Ces personnes tombent de ce fait en séjour irrégulier et le travail qu'elles exercent est un travail irrégulier. D'autres entrent clandestinement sur le territoire. L'accroissement des sans-papiers et des immigrés irréguliers est en partie lié

aux résultats des politiques restrictives mises en œuvre par les gouvernements, au moment où certains segments du marché du travail ont besoin de travailleurs flexibles et moins chers.

La poursuite de l'afflux des migrants aussi bien économiques que d'autres catégories (réfugiés...), les restrictions des politiques migratoires et d'emploi et l'accroissement de la main-d'œuvre immigrée sans que la demande ne s'en suive forcément a engendré plusieurs réactions au sein du marché du travail face aux chercheurs d'emploi d'origine étrangère en termes d'exclusions et discriminations.

#### **1.2.4 Choix et pertinence du concept de carrière migratoire**

La carrière migratoire peut s'appréhender comme une démarche progressive des mutations des identités ou des positions sociales. Le cheminement de l'individu migrant est considéré comme un ensemble d'engagements vis-à-vis des normes, des institutions et des influences de l'environnement social. Ces engagements impliquent des changements comportementaux et d'opinions. Dans cette optique, la carrière migratoire se présente comme une succession d'événements liés les uns aux autres dans un contexte spatial et temporel donné (Martiniello et al., 2010).

Il faut dire que dans ce processus de mutation de l'identité sociale, l'individu migrant modélise son identité en négociant sa subjectivité non seulement avec son propre regard sur lui-même, mais aussi et surtout avec les regards des autres (environnement social, normes, contraintes et institutions). Dans ce sens, l'identité sociale se conçoit dans une dépendance aux relations sociétales au sein desquelles elle est engagée. L'intérêt de mobiliser le concept de carrière migratoire dans la présente étude tient à la possibilité que donne ce concept de pouvoir articuler les faits objectifs relevant de la structure avec les mutations qui interviennent dans la subjectivité des individus migrants.

La carrière migratoire est un processus d'apprentissage qui se réalise dans une période relativement longue dans laquelle le migrant s'engage dans des activités diverses et subjectivement, les approprie comme composantes de la construction de l'identité de soi dans la société d'installation (Martiniello et Rea, 2011). En conséquence, la carrière migratoire permet de mettre au jour les dimensions objectives des trajectoires migratoires par l'entremise des statuts migratoires personnels et des positions sociales. En même temps, elle permet de mettre en exergue les dimensions subjectives de la (re) construction de la vie des individus migrants et des ressources qu'ils mobilisent afin de réaliser les objectifs du projet migratoire.

Analyser les carrières migratoires des aides-soignants revient à comprendre/expliciter le processus de (re) construction des identités personnelles et professionnelles des aides – soignants à

travers les interactions entre les structures ( normes, environnement social et institutions) d'obtention du statut migratoire (résident, nationalité, travailleurs) et les expériences quotidiennes avec les statuts précaires ( demandeurs d'asile, étudiant, sans papier). Concrètement, il s'agit d'analyser les défis d'intégration sociale et professionnelle des enquêtés et les changements que ce processus ( contraintes, défis, opportunités ) occasionne au niveau des subjectivités et des identités. La carrière migratoire vise l'intelligibilité du processus aussi bien individuel que collectif par lequel les immigrants d'origine subsaharienne deviennent aides-soignants, entre les contraintes structurelles et les aléas du parcours par le biais d'un système d'activités quelconque.

En somme, les carrières migratoires des aides – soignants d'origine subsaharienne est un processus de (re) construction personnelle moyennant un travail ardu, un apprentissage et une adaptation afin de réussir son projet migratoire. A en croire Vahabi(2013) [13], l'accès au travail est un élément clé de la (re) construction de l'identité sociale qui est au cœur de la carrière migratoire.

## Chapitre 2

# Ancrage empirique de recherche

Ce point relatif au fondement empirique de la recherche présente les difficultés auxquelles les immigrés se heurtent pour accéder au marché du travail en Belgique en termes de discriminations et diverses contraintes. Il présente en même temps les ouvertures et les opportunités d'emploi qui s'offrent aux immigrés dans certains secteurs.

### 2.1 Les discriminations dans l'intégration économique des immigrés

La discrimination sur le marché du travail demeure une épine sociétale. Depuis plusieurs années, les organisations publiques et indépendantes de lutte contre la discrimination en Belgique publient des rapports qui rendent compte de la position des personnes sur le marché d'emploi selon leurs origines et parcours migratoires. Malgré la hausse des taux d'emploi, la baisse de taux du chômage et des taux d'inactivité, il persiste une discrimination réelle qualifiée de structurelle à l'endroit des chercheurs d'emploi d'origine étrangère hors Union Européenne (Monitoringsocioéconomique, 2020).

Un jeune d'origine étrangère consacre quatre fois plus de temps pour décrocher son premier emploi qu'un jeune belge. Par conséquent, ces jeunes chercheurs d'emploi, faute de mieux, se tournent vers les emplois précaires et mal payés (SPF Emploi, 2021). L'emploi ou l'intégration économique est réputé être le catalyseur par excellence de l'intégration socio-culturelle (Bastien et Belanger, 2010). Cependant, plusieurs éléments attestent que les immigrés se retrouvent souvent confrontés à des obstacles dans le processus d'intégration économique. Dix ans plus tôt, une étude de l'OCDE (2010) faisait état d'un taux d'emploi de 52,6% pour les immigrés contre 63,7% pour les non-immigrés. Tandis que le taux de chômage des immigrés était à 15,1%

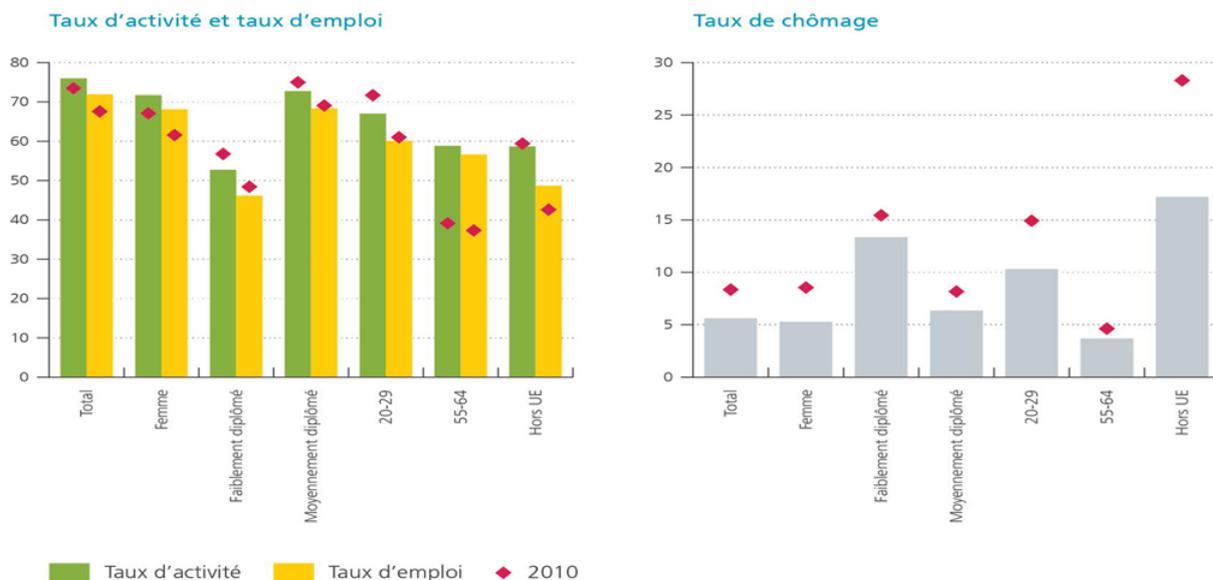


FIG. 2.1 Taux de chômage et d'emploi des personnes immigrées en Belgique [1]

et 2,6 fois supérieurs à celui des natifs (5,8%) en Europe. A ce jour, ces chiffres n'ont pas connu d'évolutions quantitatives tangibles (IWEPS, 2020).

Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer les disparités entre les taux d'emploi des natifs et des personnes d'origine étrangère : le faible niveau d'éducation et de qualification, la non – reconnaissance des diplômes et d'expériences acquises dans les pays d'origine, les déficits des compétences linguistiques, l'inaccessibilité à certains emplois bureaucratiques, le réseau social limité (IWEPS, 2020). Il faut dire que la discrimination en constitue également un facteur important quoiqu'elle soit *contra legem* (Commission Européenne, 2009).

De nombreuses organisations publiques et privées mènent aujourd'hui une lutte contre ces discriminations et le racisme. Une telle lutte insinue la reconnaissance de l'existence de discriminations à l'égard des immigrés et de leurs descendants en ce qui concerne l'accès à l'emploi. Dans cette même veine, une étude faisait état de 7 belges sur 10 estimant que la discrimination sur base de l'origine est répandue dans la société et 62% des personnes enquêtées trouvent que les crises économiques ont pour effet d'intensifier ces discriminations sur le marché d'emploi (Eurobaromètre spécial, 2020).

Déjà une autre enquête focalisée sur les discriminations à l'encontre des personnes d'origine étrangère mettait en exergue le fait que les chercheurs d'emploi d'origine étrangère encouraient un risque plus élevé de discrimination au moment de l'embauche, lequel risque était estimé à 45%. Autrement, dans la majorité des cas, les employeurs préfèrent les candidats belges (Martens et Ouali, 2005).

## 2.2 Vieillesse en Belgique et ouverture d'un marché d'emploi

Début 2023, la Belgique comptait environ 2,3 millions de personnes âgées de 65 ans et plus. Ce groupe d'âge représente aujourd'hui près de 20% de la population, et le Bureau Fédéral du Plan prévoit que cette proportion dépassera 25% d'ici à 2050 (Les études du Centre Jean Gol, 2021). Cette population âgée de plus en plus importante nécessite des services de santé spécifiques : en plus d'un recours accru aux soins aigus, nombre de séniors ont également besoin d'une assistance prolongée pour leurs activités quotidiennes et parfois de soins infirmiers.

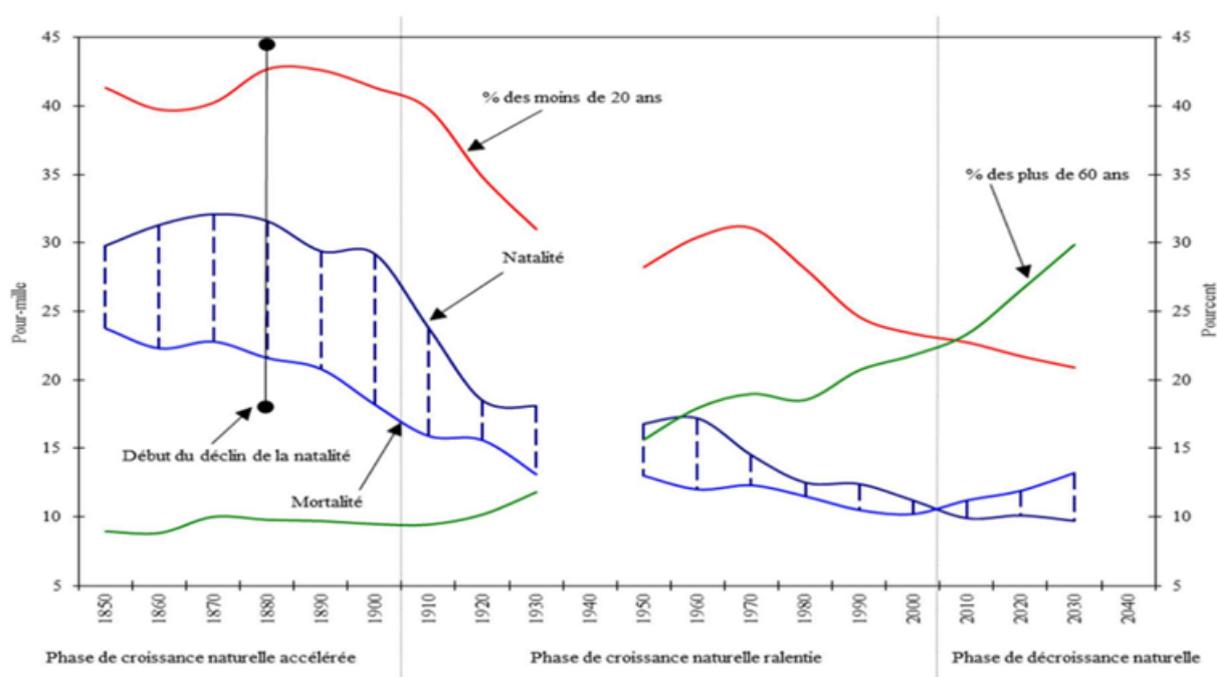


FIG. 2.2 Le schéma de la transition démographique et du processus de vieillissement adapté au cas de la Belgique (données réelles). [2]

Les aidants proches (famille, amis, etc.) jouent souvent un rôle important dans cet accompagnement de long terme, mais des services professionnels sont nécessaires lorsque les soins informels ne sont pas (ou plus) envisageables ou lorsqu'ils sont insuffisants. Généralement, ils sont dans un premier temps dispensés à la maison par des services d'aide à domicile, qui peuvent apporter un soutien pour des activités quotidiennes comme le ménage, la cuisine, les courses, etc. Pour les personnes qui ont besoin de soins médicaux ou d'aide pour se laver, par exemple, il existe également des services de soins à domicile (Guillaume Henchoz, 2009).

Lorsque le maintien à domicile devient intenable, la personne peut être transférée dans une structure de soins résidentiels. En Belgique, l'offre dans ce domaine recouvre les maisons de repos pour personnes âgées, qui fournissent des soins d'hygiène personnelle et des soins infirmiers aux personnes âgées dont les besoins sont faibles à modérés, et les maisons de repos et de soins pour les personnes qui présentent une forte dépendance aux soins. Dans la plupart des cas, les établissements disposent d'un certain nombre de places (lits) dans chacune des deux catégories.

Par ailleurs, il existe également des centres qui proposent des soins de jour ou des séjours de courte durée, mais aussi des résidences-services où les personnes âgées peuvent mener une vie largement indépendante dans un environnement adapté à leurs besoins, avec des services communautaires. La responsabilité des soins de longue durée pour les personnes âgées est répartie entre le niveau fédéral et les entités fédérées (régions et communautés), ce qui peut avoir un impact sur l'offre de soins elle-même, mais aussi sur la disponibilité des données (Les études du centre Jean Gol, 2021). Les services en maisons de repos et les soins gériatriques sont à titre indicatif les suivants :

- Un hébergement en chambre individuelle ou double ;
- Des soins infirmiers et/ou paramédicaux légers ;
- Des services collectifs ménagers et familiaux : restaurant, buanderie ;
- Une aide aux actes de la vie quotidienne ;
- Des animations et activités diverses.

### **2.2.1 Besoin croissant en personnel soignant**

Pour assurer l'hébergement et la prise en charge de leurs résidents jours et nuits, les maisons de repos et de soins comptent sur du personnel soignant (infirmiers et infirmières, professionnels paramédicaux ou aides - soignants, médecin coordinateur et conseiller ). Elles assurent aussi les soins palliatifs pour les patients en fin de vie. Elles doivent avoir un lien fonctionnel avec un service hospitalier psycho-gériatrique( Altay Manço et C. Barras, 2013).

Les maisons de repos et de soins doivent s'impliquer dans une démarche qualité d'amélioration continue de leurs pratiques. Elles doivent développer un projet de vie avec des objectifs pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des personnes âgées. Les résidents sont par ailleurs encouragés à participer à la gestion de l'établissement par le biais du projet de vie et du conseil des résidents. Le conseil des résidents est composé de résidents, de membres de leur famille ainsi que du service social de la commune. Il émet des avis et suggère des propositions d'amélioration quant au fonctionnement général de la maison de repos, l'organisation des services, le projet de vie d'établissement et les activités d'animation.

Certaines maisons de repos et de soins disposent aussi d'une unité adaptée ou d'accueil en journée à destination des aînés présentant des troubles cognitifs (démence ou maladie de type Alzheimer). Ces personnes bénéficient d'un accompagnement spécifique et adapté visant à maintenir leurs capacités préservées ( Rombeaux. J.M., 2017). Tenant compte de la croissance du taux de vieillissement et du mode socialement adopté de la prise en charge gériatrique qui est l'établissement des maisons de repos, le besoin en personnel soignant pour les soins gériatriques se pose aujourd'hui et se posera encore dans les deux prochaines décennies (Service fédéral Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 2022).

| Évolution des individus et des densités – Belgique |            |            |            |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|  | 2018       | 2023       | 2028       | 2033       | 2038       | 2043       |
| <b>Population</b>                                  | 11.322.088 | 11.531.084 | 11.768.389 | 11.951.119 | 12.124.268 | 12.267.712 |
| <b>Population pondérée</b>                         | 11.322.088 | 12.139.464 | 13.328.569 | 14.804.197 | 16.935.726 | 19.403.428 |
| <b>Actif MRS – nombre</b>                          | 22.544     | 24.022     | 25.503     | 27.274     | 29.338     | 31.265     |
| <b>Actif MRS – densité</b>                         | 19,91      | 20,83      | 21,67      | 22,82      | 24,20      | 25,49      |
| <b>Actif MRS - densité pondérée</b>                | 19,91      | 19,79      | 19,13      | 18,42      | 17,32      | 16,11      |
| <b>ETP MRS – nombre</b>                            | 18.058     | 19.392     | 20.684     | 22.161     | 23.861     | 25.408     |
| <b>ETP MRS – densité</b>                           | 15,95      | 16,82      | 17,58      | 18,54      | 19,68      | 20,71      |
| <b>ETP MRS - densité pondérée</b>                  | 15,95      | 15,97      | 15,52      | 14,97      | 14,09      | 13,09      |

FIG. 2.3 Les projections du besoin en personnel soignant( infirmier et aides-soignants) à l'horizon 2043 sur base de l'influx réel jusque 2020. [3]

## 2.2.2 Soins aux personnes âgées : métiers en pénurie en Belgique

En Belgique chaque année les services régionaux de l'emploi publient les listes des emplois dans lesquels il y a pénurie de la main - d'œuvre. En ce qui concerne la Belgique francophone, les métiers d'infirmiers ne manquent pas dans les listes. Les métiers d'aides-soignants font également état du besoin croissant de la main - d'œuvre. En Wallonie, en 2022, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale dans lequel s'inscrit les soins aux personnes âgées accusait

un déficit de main d'œuvre : une moyenne de 6.270 postes étaient restés vacants (IWEPS, 2024).

Suite à la pénurie de main-d'œuvre, de nombreuses maisons de repos connaissent également des difficultés à pourvoir les postes vacants en Belgique. Selon les rapports les plus récents de l'Inspection des soins, sur les 814 maisons de repos contrôlées, 176 se situaient en-deçà de la norme légale de personnel. Les effets sont visibles : 49

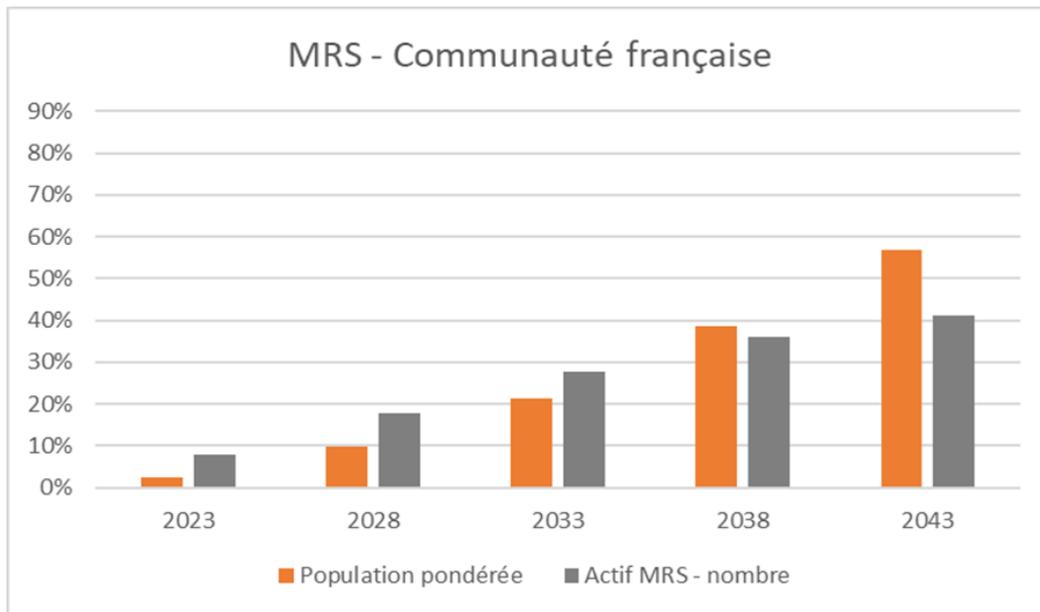


FIG. 2.4 Pourcentage d'augmentation de la population pondérée et des infirmiers actifs dans le secteur maison de repos et de soins comparé à 2018 pour la Communauté française. [4]

Ce constat de la pénurie de main- d'œuvre suscite la curiosité de savoir pourquoi il y'a une absence d'attractivité vers ce secteur aussi vital et utile. Plusieurs facteurs expliquent ce manque d'attraction. Certaines personnes désertent ces professions à cause de la prévalence du burn-out ( syndrome d'épuisement professionnel) et la détérioration des conditions de travail. D'autres estiment que la reconnaissance sociétale de ces métiers est en berne. Les fonctions relatives aux soins de santé et gériatriques ne reçoivent pas assez de considération de la part de la société, se retrouvant par ce fait au bas de la pyramide de Maslow. Par conséquent, les rémunérations y afférentes ne sont pas satisfaisantes (FOREM, 2013).

. Au demeurant, ces secteurs de soins de santé et d'aide à la personne âgée restent au centre des préoccupations sociétales, étant donné l'importance accordée à la santé et compte tenu de la situation démographique de l'Europe qui se caractérise par le vieillissement croissant de la population (Jean-Pierre Bois, 1994). Dans cette condition, la société est contrainte de chercher comment combler ce manque de main- d'œuvre.

## **2.2.3 La profession d'aide - soignant**

### **2.2.3.1 Origine et structuration**

A en croire Claude Dubar et Pierre Tripier (1998), la profession est définie comme « une action de déclarer hautement ses opinions ou ses croyances ». Au départ, le terme profession, d'origine latine, a une dénotation religieuse, au sens de profession de foi. Ensuite, par extension, il évoluera vers : dévoiler ses opinions, ses idées souvent politico-idéologiques.

Les mutations des sociétés, les progrès de la médecine et l'influence de la religion ont occasionné la naissance et la formation de personnel compétent. En Egypte ancienne, l'hygiène individuelle, alimentaire, corporelle et sexuelle étaient bien régulées et largement répandue. L'hygiène collective contribuait à la réduction de la mortalité et des maladies durant les périodes de guerre ou de famine ainsi que pendant l'exécution des grands travaux qui mobilisaient beaucoup d'ouvriers (Claude Dubar et Pierre Tripier, 1998).

Aussi, le christianisme a contribué à l'évolution du nursing (nourrir et par extension, reconforter, soulager, protéger). Les soins étaient assurés dans les monastères qui proliféraient en Europe hébergeant les malades, les infirmes, les vieillards et les indigents. C'est au Moyen-âge que l'hospitalisation a commencé à se faire dans les lazarets qui étaient des dispositifs destinés à isoler les lépreux et à soigner les voyageurs. Ce sont les religieuses qui assuraient à la fois les fonctions administratives, soignantes et spirituelles auprès des malades dans ces lazarets (Vermaut, P., 1982). L'engagement et le dévouement des religieuses permettaient d'assurer les soins de base qui consistaient à faire les lits, donner les médicaments, faire déjeuner les plus malades et servir les autres, laver, , vider les pots, nettoyer et remplacer la literie. Cette propension spéciale pour ce type de vie nous amène vers la notion de vocation et en même temps vers la profession d'aide- soignant ( Anne Marie Arborio, 1995, 2016). [14]

Entre le XVIII et XIXème siècle, la médecine connaît un développement grâce à des nombreuses découvertes faites, notamment par Harvey, au sujet de la circulation du sang ; Malpighi, au sujet des vaisseaux capillaires du sang et du rein ; Wirsung, au sujet du pancréas ; De Graaf, au sujet de la maturation de l'ovule ; Laennec, l'inventeur du stéthoscope ; Röntgen, au sujet des rayons X ; Guerin, au sujet du lien de l'infection de la plaie à l'air atmosphérique ; Pasteur et la microbiologie. Surtout la mise en évidence de l'hygiène des mains dans la prévention de la fièvre palébrale en maternité par Semmelweiss a été aussi déterminant dans le processus de structuration de la profession soignante. Ces progrès avaient aussi occasionné progrès sociaux (Arborio, 2016).

Laïcisation de nombreux ordres soignants est intervenu, notamment avec Saint Vincent de

Paul. Ce dernier avait non seulement réformé les hôpitaux mais a aussi créé l'école d'infirmier religieuse au XVIIIème siècle. C'est le premier à comprendre l'importance de la formation théorique. Ceci fut à la base du développement de la profession. Un siècle plus tard, nous retrouvons la liste des tâches attribuées aux infirmières : « *Les devoirs domestiques des infirmières sont d'allumer le matin les feux dans les salles et de les entretenir pendant le jour : de porter et distribuer les portions de vivres, les tisanes et les bouillons aux malades, d'accompagner les médecins et chirurgiens pendant les pansements; d'enlever après, bandes, compresses et autres saletés; balayer les salles et entretenir la propreté dans l'hôpital, (...), vider les pots de chambre et les chaises percées; de sécher et changer le linge des malades; d'empêcher le bruit et les querelles de tout ce qui pourrait troubler leur sommeil; (... ) de transporter les morts et de les ensevelir; d'allumer les lampes le soir, de visiter les malades et de veiller continuellement sur eux, de leurs donner tous les secours que leur état exige et de les traiter avec douceur et charité ( Arborio, 1995,p.263) ».*

A partir du XVIIIème siècle, une grande partie des tâches de cette longue liste des tâches infirmières ont été déléguées aux aides- soignants(Bois J.P., 1994 ; Arborio, 2016).

En Belgique, l'école d'infirmière et infirmière laïque a été créée en 1880 par César de Paepe. Mais, il fallut attendre 1887 pour en voir la réalisation, grâce au docteur Docguier et à son épouse qui organisèrent des cours hebdomadaires. En 1922, fut fondée l'école Jeanne d'Arc. Le métier d'aide-soignant émerge au fil des siècles et se démarque de celui des infirmières (Anne-Marie Arborio, 1995, 2016). La découverte de Pasteur et son insistance sur l'importance de l'hygiène, la propreté et l'asepsie a joué un rôle important dans la formalisation de la formation du personnel et aussi dans l'organisation de soins dans les hôpitaux. Les exigences de la désinfection des instruments, locaux et pansements ont entraîné le besoin de personnel laïc performant. Ce besoin a été à la base de la création du grade d'aide-soignant au sein de l'hôpital public en 1949 en France. En Belgique par contre cette évolution a été lente (Arborio, 2013).

### **2.2.3.2 Profession moderne d'aide-soignante en Belgique**

La profession moderne d'aide-soignante a émergé en Belgique dans un contexte de surcharge du système des soins, dans l'après-guerre. Elle se renforce dans les années 1970 à 1990 suite à la perte des capacités d'accueil de l'hôpital. Ce surcharge a occasionné le développement historique du soin à domicile. Concrètement, les tâches de cette profession impliquent la désinfection rigoureuse des espaces et du matériel médical. L'aide-soignante joue un rôle de pivot dans le bien-être psychologique des patients et leur apporte également un soutien émotionnel. Les aides-soignantes participent à des tâches logistiques et organisationnelles de l'établissement hospitalier (Anne Marie Arborio, 2013).

Trois actes législatifs définissent le statut de l'aide-soignant En Belgique. Primo, la loi sur les hôpitaux du 23 décembre 1963, coordonnée le 7 août, dispose pour l'agrément des hôpitaux que, pour chaque type de service, des normes soient établies fixant la condition minimale en matière de personnel médical, paramédical et soignant. Cette dernière catégorie a vu sa fonction définie sans que, pour autant, les conditions d'engagement nécessaires pour y accéder soient fixées : *« Il faut entendre par personnel soignant : les membres du personnel qui ne sont : ni médecin, ni accoucheuse, ni praticien d'une profession paramédicale visée à l'article 22 de l'Arrêté Royal n°78, mais qui assistent le personnel infirmier lors de l'administration des soins aux patients »*

Secundo, une autre loi a non seulement introduit une reconnaissance légale pour l'aide-soignant mais aussi a donné la possibilité pour l'infirmière de déléguer, selon certaines conditions, certaines activités à l'aide-soignant comme c'est le cas en France. Cette loi définit l'aide-soignant comme *« une personne spécifiquement formée pour assister l'infirmière sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre des activités coordonnées par l'infirmière dans une équipe structurée »*.

Ainsi, l'aide-soignante se voit confier une série de tâches infirmières dans le contexte d'acte de la vie quotidienne et en dehors de ce contexte. Il s'agit plus précisément de soins de base administrés au patient dont l'état général est stable (déterminés par l'infirmière). Les conditions d'exécution des actes sont bien précises. L'arrêté fixe la liste des activités infirmières qui peuvent être confiées à l'aide-soignante. Les gestes posés par l'aide-soignant relèvent bien évidemment de la compétence de l'infirmière. En revanche, il existe d'autres actes qui peuvent être effectués d'une façon autonome.

Selon les lois susmentionnées, le travail d'aide-soignante doit être effectué au sein d'une équipe structurée, ce qui suppose que l'infirmière contrôle les activités des aides-soignants et garanti la continuité et la qualité des soins. Cela occasionne une concertation commune au sujet des patients et une évaluation, un plan de soins. L'aide-soignant doit bénéficier d'une formation permanente d'au moins 8 heures par an. Ajoutons que l'aide-soignant doit faire son rapport le jour même à l'infirmier. Il veillera que les soins et l'éducation à la santé ainsi que les activités logistiques qui lui sont délégués soient réalisés d'une manière correcte. Cependant, la présence physique d'un infirmier lors de l'exercice d'une activité n'est pas requise mais ce dernier doit être présent dans l'établissement et disponible pour donner les informations et le support à l'aide-soignant dans les plus brefs délais.

La dernière législation comprise dans les deux arrêtés royaux relatifs aux aides-soignants du 12 janvier 2006, a été publiée le 3 février de la même année. L'un traite de l'enregistrement comme aide-soignant, l'autre décrit les actes infirmiers qu'ils peuvent poser. L'arrêté royal por-

tant sur l'enregistrement de l'aide-soignant permet à toute une série de personne sur base de qualifications acquises, soit sur base d'expérience acquise ou sur les deux d'un enregistrement définitif. Cette loi prévoit également des mesures transitoires et donc d'un enregistrement provisoire permettant la possibilité de conversion du statut vers un enregistrement définitif .

Dans l'hôpital, les aides-soignantes sont subordonnées aux infirmières. Le rôle de l'aide-soignante se situe au bout de la chaîne hiérarchique, en tant que délégué de l'infirmière. La fonction d'aide-soignante ne se limite pas à être la main d'œuvre de l'infirmière. Elle par contre considérée comme l'avant-garde du service de soin, celle qui est au plus proche de la personne prise en charge et le plus à même d'opérer la communication entre travailleurs du soin et patients. La travail des aide - soignantes et des infirmières diffère en un point crucial : celui de la gestion du dossier des patients et des soins plus complexes qui reviennent à ces derniers, alors qu'une aide-soignante va se focaliser à laver et habiller les corps (Vidal-Vaquet, 2013a).

Cependant la tendance est à une ouverture relative à d'autres tâches et à renforcer l'amplitude des techniques médicales qu'ils peuvent dispenser. L'infirmière va donc prioritairement panser les plaies et exécuter des piqûres, soit des tâches considérées comme plus précise et demandant une formation complémentaire. Il faut dire que tous les soignants sont des aides-soignants du fait d'occuper une place d'avant-garde, au plus proche du patient, traduisant et surveillant les vulnérabilités pour les traiter (Lefevre, P., 1997).

L'aide-soignante ne peut pas exécuter certaines pratiques, mais dans la plupart des cas et dans certains contextes, aide-soignante et infirmière exécutent souvent les mêmes tâches : laver les corps, surveiller, discuter, habiller, rassurer. Dans le contexte des soins à domicile, la distinction hiérarchique qui fait que l'une obéisse à l'autre perd de son importance, étant donné que les soignant travaillent souvent seuls et dans l'intimité du foyer. C'est un lieu où le relationnel prend une importance aussi bien pour le médecin que pour l'aide-ménagère, mais où le travail sur le corps et l'intimité de personnes rend, au quotidien, le rapport avec les aide-soignante et l'infirmière plus « intense » ( Voléry et Vinel, 2016) [15].

### **2.2.3.3 Les maisons de repos : émergence et activités**

Les maisons de repos sont des établissements d'hébergement permanent pour les personnes âgées (Amnesty International, 2020). Elles ont émergé comme une réponse sociétale au problème du vieillissement de la population européenne, corrélé avec le prolongement de la durée de vie. Selon le comité d'étude sur le vieillissement, cette évolution démographique annonce un contexte sociétal aussi alarmant puisqu'une augmentation est prévue avec 28,7 % du produit intérieur brut (PIB) consacré en 2040 pour les personnes âgées contre 24.6 % en 2020. Ces chiffres représentent une augmentation de la population au sein des maisons de repos (Bureau

fédéral du Plan, 2021).

En effet, la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a connu une révolution des mœurs et des relations familiales. Ce changement se répercute dans le vocabulaire des institutions : on passe des « asiles » aux « maisons de retraite », puis aux « maisons de repos » et « aux maisons de repos et de soins » en quelques décennies. Ainsi, ce n'est plus la pauvreté qui détermine l'admission d'une personne en institution, mais plutôt la maladie et la perte d'autonomie. Le premier statut des maisons de repos en Belgique date de la loi du 12 juillet 1966.

Dans cette loi, la maison de repos est définie comme « *un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de soixante ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et, s'il y a lieu, de soins infirmiers ou paramédicaux (Christophe et al, s.d., p.12)* ». L'accent est mis sur le caractère collectif de l'accueil, ceci afin d'exclure les établissements où les logements seraient simplement mis à disposition des personnes âgées avec un contrat de location et des services facturés « à la carte » (Christophe et al., s.d.).

En 2020, la Belgique totalisait en moyenne 150 000 personnes résidant en maisons de repos et maisons de repos et de soin. Le nombre de maisons de repos se répartissait comme suit : 784 établissements en Flandre, 574 en Wallonie et 138 à Bruxelles. Il existe plusieurs types d'hébergements gériatriques en Belgique : les MR (maisons de repos). Elles accueillent des personnes de plus de 60 ans sur la longue durée avec différents services proposés comme la restauration, les activités de groupe et l'assistance médicale. Les MRS (maisons de repos et de soins), celles-ci assurent une médicalisation plus approfondie pour les résidents qui ont des problèmes d'autonomie, aussi bien sur le plan de la mobilité, de l'alimentation, des soins que d'hygiène (Clara, 2022).

Selon le sociologue Erving Goffman (1975, p.55) [16], les maisons de repos sont constitutives des institutions et relèvent de certaines caractéristiques de l'institution totale. Une maison de repos est « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées ». En effet, les maisons de repos sont des lieux au sein desquels à la fois le personnel soignant travaille et les pensionnaires passent une longue période commune. La vie des résidents est organisée de manière systématique et précise pour assurer un suivi sur leur évolution et leurs habitudes de vie. L'établissement d'hébergement est également isolé par rapport au reste de la société, contraignant ainsi les travailleurs et pensionnaires à une forte promiscuité et interaction. C'est cette promiscuité qui est à la base des différentes formes de violences qui existent dans

les maisons de repos.

#### **2.2.4 Un marché d'emploi ouvert aux personnes immigrées**

Le recrutement à l'étranger est loin de faire l'unanimité en Belgique. Néanmoins, nous assistons de facto presque à un engouement des infirmiers et d'aides-soignants d'origine étrangère vers le secteur de soins gériatriques (John Wets et al., 2012). Malgré la dureté des conditions socio-professionnelles dans les maisons de repos en particulier, l'on constate que de plus en plus d'aides-soignants ont le profil de personnes issues de l'immigration subsaharienne (Bertossi et al., 2011). Dans cette condition, les questions des parcours migratoires et de la profession d'aide-soignante se retrouvent entremêlées. Certains auteurs présentent cette sur-représentation comme l'expression d'une vocation culturellement ancrée. Tandis que d'autres auteurs présentent ces métiers comme le tremplin d'une nouvelle vie. Une opportunité à saisir pour obtenir un travail stable. Cette dernière tendance est dominante. S'intégrer, c'est travailler au sein de la société d'installation. Ne dit-on pas que le travail est la plus efficace des machines à intégrer ?

D'autres auteurs encore présentent ce phénomène comme la conséquence du fait que les sociétés d'accueil mettent en place des incitations pour orienter les personnes vers un type particulier d'emploi plutôt que d'autres. Dans ce cas, les sociétés orientent la main d'œuvre vers ce secteur de soins gériatriques qui souffre de pénurie (Hélène Nembrini, 2018). Dès lors que les secteurs de soins et d'aide aux personnes âgées s'ouvrent à la main-d'œuvre d'origine subsaharienne disponible, avec de moins en moins de discriminations par rapport aux autres secteurs d'activités, il est question de saisir l'opportunité offerte par ces secteurs en disponibilisant les emplois et en les rendant accessibles aux personnes d'origine étrangère, avec plus de facilités administratives.

# Chapitre 3

## Problématique de recherche

### 3.1 Objet d'étude

Le secteur des soins gériatriques et/ou des maisons de repos est confronté à plusieurs difficultés de fonctionnement depuis quelques années. La principale difficulté est l'insuffisance de financement et la pénurie de personnel soignant en Belgique (Amnesty International, 2020). Plusieurs études mettent au jour les conditions difficiles vécues par le personnel de soins de santé : 80 % des membres du personnel affirment ne pas avoir assez de temps pour assurer les soins des résidents. Pour les professionnels de la santé et de l'aide sociale, la charge de travail trop élevée est l'un des principales difficultés qu'éprouvent les aides-soignantes (Blairon. J., 2015).

On observe une situation paradoxale au sein du secteur gériatrique en Belgique francophone. En effet, malgré les difficiles conditions professionnelles et l'absence d'attrait de ce secteur pour la jeunesse, on y constate par contre un afflux du personnel soignant ayant un profil commun : de plus en plus d'aides-soignants sont des personnes issues de l'immigration subsaharienne (Bertossi et Bertossi, 2011). Dans cette condition, les questions des parcours migratoires, du travail des migrants et de la profession d'aide-soignant se retrouvent enchevêtrées. Cette présence prédominante de cette catégorie de personnel soignant fait l'objet de notre étude et l'outil conceptuel principal auquel nous recourons pour rendre intelligible ce constat paradoxal est la carrière migratoire.

### 3.2 Question de recherche

De ce qui précède, notre étude est préoccupée par la question suivante : comment l'afflux et les reconversions des personnes d'origine subsaharienne vers le métier d'aide - soignant matérialisent leurs carrières migratoires en Belgique ?

### 3.3 Hypothèses de recherche

Au regard de la trajectoire théorique et empirique précédente, nous émettons l'hypothèse globale suivante : l'afflux et les reconversions des personnes d'origine subsaharienne vers le métier des soins gériatriques en maison de repos sont des processus par lesquels ces personnes immigrées (re)construisent leurs identités sociales et professionnelles au regard d'opportunités, des contraintes et d'influences de l'environnement social et institutionnel liées à l'intégration sociale afin de réussir leurs projets migratoires. Cette hypothèse se décompose en deux sous-hypothèses.

**Sous - hypothèse 1 :** les biographies des aides -soignants d'origine subsaharienne traduisent un cheminement migratoire modulé plus par les aléas, les opportunités et les contraintes d'intégration sociale au sein de la société d'accueil que par les ambitions propres et intrinsèques de l'individu.

**Sous - hypothèse 2 :** l'accès à un travail stable et durable par choix ou par opportunité, tout en défiant et en contournant les discriminations et contraintes du marché du travail reste le gage de la réussite du projet migratoire des aides-soignants d'origine subsaharienne

### 3.4 Objectifs de l'étude

L'objectif principal assigné à la présente étude est d'explorer les expériences d'intégration socioprofessionnelle des aides-soignants d'origine subsaharienne travaillant dans les maisons de repos dans le but de mettre au jour la construction des carrières migratoires . Spécifiquement nous visons de :

- Identifier les défis, les contraintes et obstacles auxquels nos enquêtés sont confrontés( ou ont été confrontés) au niveau structurel et individuel dans leur trajectoire migratoire et d'intégration sociale ;
- Analyser les dynamiques de (re)construction des identités sociales et professionnelles intervenues tout au long du processus d'intégration de nos enquêtés.

## Chapitre 4

# Approche théorique : l'interactionnisme symbolique structurel

Le concept le plus opératoire pour expliquer les reconversions et l'afflux des immigrés d'origine subsaharienne vers le métier d'aides - soignant est celui de carrière migratoire que nous appréhendons comme processus par lequel les individus migrants se (re)construisent les identités sociale et professionnelles en fonction des opportunités, influences et contraintes sociétales rencontrées au cours du cheminement vers une installation stable dans la société d'accueil. Comprise ainsi, on se rend tout de suite compte du rôle majeur que jouent les interactions entre les individus migrants et leurs environnements sociaux dans ce processus de resocialisation et de (re)construction identitaire.

Considérant la fonction centrale des interactions au cours de ce processus, nous inscrivons les carrières migratoires des personnes d'origine subsaharienne qui fait l'objet de la présente étude dans l'approche sociologique de l'interactionnisme symbolique structurel symbolique structurel de Kaufmann (2004) [10]. Pour cette dernière approche, l'individu est déterminant dans la construction de son identité, laquelle construction se réalise par l'entremise des interactions sociales. L'individu est de ce fait conçu comme un acteur conscient qui participe à sa propre édification.

Cette dernière approche remonte à Mead (1934) pour qui l'individu est déterminant dans la construction de son identité, laquelle construction se réalise par l'entremise des interactions sociales. Dans cette perspective, l'individu est conçu comme un acteur conscient qui participe à sa propre fabrication. La construction de soi est un processus interactif où l'identité de l'individu, conçu simultanément comme un être social et singulier, est modelé par un processus d'évaluation réfléchi et de comparaison sociale au sein des interactions construites avec les gens qui l'entourent à en croire Goffman (1974).

Pour ce dernier, les interactions sociales constituent « *une classe d'évènements qui ont lieu lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe. Le matériel comportemental ultime, fait de regards, de gestes, de mimiques, de postures et d'énoncés verbaux qui s'expriment, intentionnellement ou non, lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe par des individus donnés, dans des situations données. Ce sont donc les signes externes d'une orientation et d'une implication, états d'esprit et de corps que l'on considère rarement en fonction de l'organisation sociale où ils s'insèrent (Goffman, Ibid. : 7) ».*

Ainsi, à la suite de (Piché, 2013 : 62) nous appréhendons la migration comme « un processus continu qui établit des circuits de mouvement s'appuyant sur des réseaux, des voies de communication et des rétroactions interpersonnelles et sur une interdépendance systémique dans une économie mondialisée. Les réseaux migratoires par contre représentent des liens complexes entre les sociétés, les communautés et les individus.

L'interactionnisme symbolique de Kaufmann dans lequel nous inscrivons les carrières migratoires des aides-soignants prend de la distance face aux auteurs interactionnistes qui essentialisent la capacité des acteurs à se définir par eux-mêmes dans l'interaction. Ces auteurs minimisent en effet le poids des structures sociétales et des politiques publiques dans les décisions des individus. Il met en évidence les effets de l'influence de l'environnement social sur les individus. En même temps, il met au jour comment l'individu agit sur les structures sociales. Les articulations entre l'intériorité de l'individu et les extériorités sociales qu'il rencontre sont mises en exergue.

Dans cette perspective, la démarche sociologique interactionniste se présente comme une sociologie situationnelle et factuelle qui s'appuie sur l'organisation sociale comme pilier fondamental. La réalité sociale est constituée d'une conjonction d'individus et d'interactions temporaires qui peuvent y prendre naissance (Goffman, Ibid.).

Ainsi, cette recherche fondée théoriquement sur l'interactionnisme dresse une chronologie réflexive des expériences migratoires vécues individuellement par les personnels soignants d'origine subsaharienne travaillant dans les maisons de repos en Belgique. Par chronologie réflexive des expériences, nous entendons la mise en lumière des biographies des personnels soignants d'origine subsaharienne travaillant dans les maisons de repos en Belgique, tout en démontrant dans quelle mesure elles constituent des carrières migratoires.

# Chapitre 5

## Méthodologie de recherche

Ce chapitre présente les dispositifs et procédés méthodologiques utilisés dans le cadre de la réalisation de la présente étude. La méthode qualitative est la mieux indiquée au regard du projet exploratoire des biographies (expériences, vécus) des participants à l'étude. Cette approche permet de comprendre le contexte et de rendre compte des trajectoires subjectives présentes dans chaque biographie.

### 5.1 Limites, éthique de l'étude et positionnalité

Les limites et les biais méthodologiques sont inhérents à tout travail scientifique. L'important est d'en avoir conscience afin de prendre des précautions. Il faut dire qu'en sciences sociales aucune perspective scientifique ne peut prétendre cerner une réalité sociale dans son exhaustivité. Toute recherche se présente comme une appréhension et une intelligibilisation relative et partielle de la réalité étudiée (Clappe, 2015 ). Cette recherche portant sur les carrières migratoires des aides - soignants d'origine subsaharienne en Belgique francophone n'est pas exempte de limites. Plusieurs situations et difficultés rencontrées au cours de la recherche peuvent occasionner des limites (biais) à l'étude.

Dans le cas d'espèce, le processus de collecte des données empiriques s'est heurté à plusieurs difficultés dans l'établissement des contacts avec la population cible de notre recherche. L'harmonisation des programmes et l'obtention des rendez-vous avec les aides-soignants étaient un exercice ardu, étant donné leurs horaires souvent très chargés. Nous avons procédé par échantillonnage en boule de neige. Les premiers aides-soignants contactés ont pu nous recommander auprès de leurs collègues et ceux-ci auprès d'autres encore. D'autres tenaient à obtenir au préalable les avis de leurs amis et collègues avant de nous mettre en contact.

Nous avons essayé d'approcher des organismes qui interviennent auprès des aides – soignants, avec l'aide de la structure dans laquelle nous avons effectué notre stage. Mais, le cadre

institutionnel de nos contacts avec ces organismes n'a pas permis d'avoir les profils recherchés. De même, les maisons de repos contactées ont été de plus en plus réticentes. Il me semble que mon profil provoque une méfiance quant aux finalités des recherches effectuées. En grande partie, nos participants ont été sélectionnés dans nos relations directes et indirectes avec les aides-soignants. Nous devrions passer par les amis et connaissances pour convaincre et obtenir les entretiens. En dépit des explications fournies relatives à l'objet de la recherche, plusieurs aides-soignants contactés n'ont pas voulu participer à l'étude .

Plusieurs réticences et refus de participer à l'étude semblent-ils liés au fait que la matière d'étude est considérée comme touchant à la vie privée et par conséquent, sensible, délicate et confidentielle. La manière dont plusieurs ont immigré crée en eux l'impression d'être constamment jugés. Aussi, beaucoup d'entre eux se méfient de tout le monde, particulièrement des chercheurs et des journalistes, redoutant d'être suivis et traqués. En conséquence, il nous était difficile d'atteindre les vingt entretiens indiqués.

Au cours des entretiens, nous avons adopté une approche de dialogue beaucoup plus ouverte afin de laisser une large marge de liberté aux participants dans l'expression de leurs expériences et de leurs trajectoires migratoires et d'intégration sociale. Au cours de ces échanges, nous faisons particulièrement attention aux récits relatifs aux apprentissages, statuts juridiques et sociaux, reconversions, relations sociales, contraintes sociales, défis institutionnels pour mettre en évidence les éléments de la carrière migratoire. En amont du dialogue, nous prenons le soin de rassurer le participant de l'engagement éthique conclu de respecter l'anonymat et la confidentialité des données recueillies.

Il convient de souligner que nous étions conscients du fait qu'en dressant une identité narrative, il y a un risque de modifier qualitativement ou de dramatiser les trajectoires par certains participants. La vigilance était de mise pour que de telles modifications intentionnelles n'impactent pas l'étude. Certaines limites sont liées aux restrictions (temps de réalisation et nombre de participant) imposées à toutes les recherches académiques. Au demeurant, nous espérons, puisque dans sa démarche, elle suit une logique scientifique, que la présente étude puisse contribuer, ne serait-ce qu'un tant soit peu, à la compréhension du phénomène étudié.

Par positionnalité nous entendons « une approche théorique et réflexive de la subjectivité dans le champ des sciences humaines et sociales (Lexique interdisciplinaire des performances et de la recherche-crédation, 2021) ». La positionnalité engage le chercheur dans une introspection et une autocritique approfondie, lui permettant de prendre conscience des dynamiques de pouvoir présentes dans son travail. En constante évolution au sein de la communauté scientifique, ce concept aide le chercheur à mieux comprendre et analyser la relation qu'il entretient

avec son objet d'étude.

La positionnalité dans le cadre de ce travail de mémoire intervient dans un premier temps en raison de mon lien identitaire avec mon objet d'étude. En deuxième lieu et surtout du fait de mon expérience professionnelle d'étudiante jobiste au sein des maisons de repos.

Ce job étudiant avait une grande utilité personnelle et professionnelle. Sur le plan personnel, il m'a permis de gagner de l'argent et subvenir à mes besoins financiers. Sur le plan professionnel, il a rendu possible ma proximité avec le monde du travail, il m'a permis d'acquérir des compétences pratiques, professionnelles et relationnelles qui peuvent être bénéfiques pour l'avenir professionnel de l'étudiant. Personnellement, cette expérience m'a apporté en plus des avantages suscités, une inspiration pour le choix de ma thématique de mémoire.

En tant qu'étudiante jobiste, j'ai eu l'opportunité de travailler dans divers rôles au sein des maisons de repos, ce qui profondément influencé ma perception de la migration et ma manière d'aborder ma recherche actuelle sur les aides-soignants d'origine subsaharienne dans les maisons de repos. Ce parcours professionnel, bien que varié a été une source inestimable de leçons et d'expériences qui façonnent ma positionnalité en tant que chercheuse. En effet, le 5 juillet 2022, je franchis pour la première fois la porte d'une maison de repos à Bruxelles et je signe en même temps mon premier contrat de job étudiant en Belgique. Dès mon premier quart d'heure au sein de la résidence, je suis à la fois étonnée et surprise de constater de par mon observation que la plupart du personnel quel qu'en soit la fonction est africaine, mais surtout noire. Je me pose des questions pourquoi cette dominance des personnes de couleur. Ce constat reste le même jusqu'à mon départ suite à la fermeture de la maison qui a fait faillite.

Je suis alors reçue par le directeur adjoint qui m'explique les règlements de la maison, me fait signer le contrat et me présente à une collègue qui m'explique rapidement les tâches que j'aurai à effectuer. Mon premier emploi a été celui d'aide-cuisinière. Ce rôle m'a appris la discipline, l'importance du travail en équipe, et m'a offert un regard intime sur les coulisses de la préparation alimentaire dans un environnement multiculturel et stressant. Travailler dans la cuisine m'a fait réaliser combien les travailleurs de l'ombre sont souvent invisibles, malgré leur contribution essentielle. Cette première fonction a posé les fondations de ma réflexion sur les dynamiques de pouvoir et de reconnaissance dans le milieu professionnel.

Ensuite, j'ai travaillé comme serveuse au bar. Ce poste exigeait non seulement des compétences en service client, mais aussi une capacité à naviguer dans des interactions sociales complexes et parfois difficiles. Ces interactions avec les résidents et leurs visiteurs m'ont exposé à une gamme d'attitudes et de comportements, renforçant mon empathie et ma compréhension des

différentes facettes de la société.

Plus tard, j'ai occupé le poste de technicienne de surface ce fut d'ailleurs celui où j'ai effectué le plus de prestations, et c'est également cette expérience qui a eu le plus profond impact sur ma recherche actuelle. Travailler dans un environnement où le soin des autres est primordial m'a permis de voir de près les défis auxquels sont confrontés les aides-soignants. J'ai été témoin de leur dévouement, de leur patience, mais aussi des difficultés et des tensions inhérentes à l'exercice de leur travail quotidien. Cette expérience m'a sensibilisée à la complexité de leur rôle et à l'importance de leur contribution souvent sous-évaluée car je faisais moi-même une observation participante. L'enquête participante en sociologie va au-delà de l'observation simple. Elle constitue une forme de compréhension approfondie, obtenue par l'expérience directe. Ce type d'enquête est le résultat d'un long processus, caractéristique de la modernité qui inclut la diversité sociale, les échanges de rôle et l'évolution des perceptions (Jean Peneff, 2009).

Lorsque j'entreprends de rédiger mon mémoire sur les aides-soignants d'origine subsaharienne travaillant dans les maisons de repos, j'ai réalisé combien mes expériences professionnelles dans ce milieu influençaient ma perception et ma compréhension du sujet. Mon temps de travail passé dans ces divers rôles m'a donné un point de vue différent et large qu'auparavant, me permettant de me connecter de manière plus proche et amicale avec mon objet d'étude.

Désormais, je comprenais mieux les réalités quotidiennes des aides-soignants grâce à mon expérience en tant que personnel, et surtout technicienne de surface. Cette position me permet de poser des questions pertinentes et de comprendre les réponses dans un contexte réaliste. Je suis également plus sensible aux nuances culturelles et aux dynamiques de pouvoir, ce qui enrichit la profondeur de mon analyse.

La réflexivité, un élément crucial de la positionnalité, m'amène à réfléchir continuellement sur la manière dont mes propres expériences et ma position sociale influencent ma recherche. Mon poste de travailleuse et collègue me permet d'aborder les participants de mon étude avec une perspective moins biaisée. Toutefois, je dois être consciente de mes propres préjugés et des limites de ma compréhension. Mon statut d'étudiante et de chercheuse apporte une autre dimension à ma positionnalité. Il existe une tension entre mon rôle académique et mes expériences de travail empirique, et cette dualité influence la manière dont je collecte et interprète les données. Je dois naviguer entre ces identités et m'assurer que ma recherche reste fidèle aux récits des aides-soignants tout en respectant les rigueurs académiques.

Mon expérience professionnelle diversifiée dans les maisons de repos a été une source précieuse de perspectives et d'expériences qui enrichissent ma recherche. La positionnalité me rappelle

constamment l'importance de reconnaître et d'analyser l'influence de ma propre expérience sur mon travail. En adoptant une approche réflexive, je suis capable de produire une recherche plus rigoureuse et authentique, qui rend compte fidèlement du récit des aides-soignants d'origine subsaharienne travaillant dans les maisons de repos.

Ce détail personnel met en lumière la valeur de la positionnalité dans la recherche sociologique et montre comment mon expérience professionnelle façonnent et enrichit ma compréhension et mon analyse des carrières migratoires du personnel soignant d'origine subsaharienne.

## **5.2 Terrain de recherche**

La surreprésentation des aides-soignants d'origine étrangère, et subsaharienne en particulier s'observe dans l'ensemble de la Belgique. En raison du temps imparti et des ressources disponibles, nos recherches ont été limitées à la Belgique francophone. Ce choix s'explique aussi par notre proximité linguistique et la familiarité avec la Belgique francophone qui nous a accueillis. L'étude a donc porté sur les carrières migratoires des aides-soignants travaillant dans les maisons de repos installées en Belgique francophone.

# Chapitre 6

## Présentation et analyse des résultats

Ce chapitre présente et analyse les résultats du terrain. Il dresse un portrait des enquêtés, retrace les trajectoires des aides – soignants dans leurs processus d'intégration, en mettant en exergue les défis et les opportunités rencontrés, lesquels sont à la base des changements des perspectives de vie et des mutations identitaires réalisées à l'aune des reconversions et réorientations professionnelles au cours de la trajectoire.

L'accès à un travail stable et durable, gage de l'épanouissement social et économique apparaît comme le contenu du projet migratoire et est confondu avec la notion de la réussite. Ce travail stable et durable constitue l'horizon vers lequel s'orientent les (re)constructions personnelles. Dans cette perspective, le travail apparaît comme un des éléments essentiels en fonction duquel se façonnent les carrières migratoires des participants.

Les données récoltées sont présentées, analysées et organisées ici en fonction des thèmes et sous – thèmes suivants qui forment l'ossature du travail :

1. Processus d'intégration sociale et (re)construction identitaire
  - Processus d'intégration sociale
  - (Re)construction identitaire
2. Travail stable et réussite du projet migratoire
  - Contraintes et discriminations d'accès au travail
  - Travail stable

### **6.1 Processus d'intégration sociale et reconstruction identitaire**

Les données empiriques présentées dans l'encadré ci-dessous dressent les profils de nos participants, décrivent les motivations sous-jacentes à leurs projets migratoires de l'Afrique vers

l'Europe et présentent les voies par lesquelles ces travailleurs d'origine subsaharienne ont immigré en Belgique. Le terrain fait également état des reconversions professionnelles et des réorientations des filières des personnes immigrées vers la prestation des soins infirmiers et gériatriques.

« Etudiante d'origine camerounaise âgée de 26 ans, arrivée en Belgique en 2021, avec un bachelier en géologie pour poursuivre les études. J'ai changé de filière en faveur des sciences infirmières(...)titulaire d'un visa d'aide-soignante obtenu en Belgique (Entretien n1) ».

« Je suis d'origine camerounaise, j'ai 25 ans, j'ai un bachelier en biologie animale au Cameroun. Après ma première année d'étude en Belgique, je me suis réorienté en soins infirmier, je suis aide-soignante(Entretien n2) ».

« Aide-soignante belge d'origine congolaise, âgée de 39 ans, mère d'un enfant. Je suis arrivée en Belgique pour une formation étant médecin alors que j'étais enceinte(...). Accouché d'un enfant atteint de trisomie 21, j'ai décidé de rester en Belgique pour la prise en charge médicale de l'enfant. Depuis j'y suis resté.(...) Mon diplôme de médecin n'étant pas reconnu en Belgique, je me suis réorienté en soins infirmiers pour être aide-soignante(Entretien n6) ».

« Belge d'origine sénégalaise et âgé de 43 ans. En Belgique, j'ai d'abord obtenu un master en environnement(...). J'ai obtenu par la suite un visa d'aide-soignant(...) par ce que je ne trouvais pas du travail dans le domaine de mon premier master(Entretien n7)»

« Je suis belge d'origine camerounaise, je suis en Belgique depuis 12 ans et je suis mère de quatre enfants. Je suis aide-soignante. J'ai commencé les études en assistante de direction et j'ai abandonné (...).Mon assistante sociale a pu convaincre le conseil pour que je fasse les études d'aide-soignante(Entretien n5).

Il ressort de notre terrain composé de 14 participant(e)s travaillant dans les maisons de repos que la majorité est composée des femmes (10/14) dont l'âge varie entre 25 et 40 ans. Les hommes par contre (4/14) sont tous les quadragénaires. Sur les 14 participant(e)s, une seule a eu un parcours antérieur dans le domaine des soins infirmiers, domaine proche des soins gériatriques dans son pays de départ ( elle est titulaire d'un diplôme en sciences infirmières et disposait d'une expérience professionnelle dans ce même domaine qu'elle a eu à faire reconnaître en Belgique).

Deux participants ( 1 homme et 1 femme) ont été médecins dans leurs pays de départ. Les onze autres ont des parcours professionnels antérieurs n'ayant aucun lien avec le domaine des soins et disposent des diplômes universitaires, de fin de secondaire, ou d'un niveau de secondaire dans divers domaines d'études. Les motivations migratoires exprimées de ces parti-

participants sont diverses et variées. Nous dégagons essentiellement cinq motivations : le regroupement familial, les études, les raisons sécuritaires et politiques (asile), les raisons médicales et la quête d'une vie économique meilleure.

Ces données recueillies permettent de dégager un profil socio-démographique des participants. En effet, le niveau de scolarisation de la plupart de nos participants est relativement élevé. Ils sont des hommes et des femmes qui ont des profils professionnels et universitaires acceptables : médecins, étudiants et chercheurs d'emploi avec les qualifications universitaires ou moins. Ils proviennent de la population active de leurs pays d'origine. Ils se situent dans la tranche d'âge de 25 ans à 45 ans.

Ces mêmes données attestent non seulement de la variété des parcours et raisons migratoires mais aussi mettent au jour les reconversions et réorientations vers les métiers et formations des soins infirmiers et gériatriques des individus migrants pour qui la prestation des soins aux personnes âgées ne figurait aucunement dans les ambitions de départ .

### **6.1.1 Processus d'intégration sociale des migrants**

Les données empiriques ci-dessous présentent une variété de parcours dans le processus d'intégration sociale des participants et dégagent une trajectoire générique ( les points communs) des immigrés devenus aides - soignants. Ces données collectées mettent aussi en lumière l'intégration sociale du migrant.

”C’est vrai qu’au départ j’étais sans-papiers et après j’ai eu mes papiers, ça m’a permis quand même de faire ma formation, que je ne pouvais pas faire (Entretien 6)” “[. . .] Pour moi ce statut est important parce que ça m’offre beaucoup d’opportunités. Je me sens dans l’accomplissement ( Entretien 3). « Donc elle m’a dit viens je crois qu’ici tu pourras trouver ton chemin. Je l’ai écoutée, je suis venue tout en sachant qu’elle saura m’orienter jusqu’à ce que je sois indépendante. Concernant le projet professionnel, j’ai un diplôme de fin de cycle secondaire en économie sociale et familiale (Entretien 3)». Oui mon assistante sociale était une dame très bien. C’est elle qui m’a aidée à m’installer à faire ma formation d’aide-soignante (Entretien 6) ”Oui, ma cousine et mes connaissances et amis m’ont conseillé de faire la formation d’aide-soignante pour avoir facilement le travail (Entretien 7)». ”Oui j’ai eu des difficultés. Le mode de vie est d’abord différent de celui du Cameroun. Les transports en commun comment s’y prendre ? Se lever tôt pour sortir en plein hiver il fait noir, mais il est déjà 6h (rires). Tous ces petits trucs-là m’ont tracassée au début [. . .]. Au centre aussi c’était difficile de me retrouver avec des personnes aux cultures très différentes, mentalités différentes aussi. Mais on est obligé de faire avec, de supporter des comportements bizarres. Tout en souhaitant partir de là un jour étant régularisée pour pouvoir vivre enfin sa vie tranquillement ( Entretien 4)”. ”Donc mes connaissances m’ont dit, le métier le plus en pénurie ici c’est celui des soins, fait une formation rapide, tu obtiens ton diplôme d’aide-soignante, plus tard tu verras comment faire. C’est sur ces conseils que je me suis inscrite dans un centre de formation [. . .]. Oui, mes amis et connaissances m’ont beaucoup aidé, déjà depuis le pays en me donnant des informations, aussi une fois arrivé en Belgique, ils m’ont également beaucoup aidé. Dans un premier temps pour me loger, l’adresse. (Entretien 12)”. ”J’étais en voie de régularisation et d’intégration. En même temps j’étudiais la société pour voir comment mieux m’intégrer et gagner ma vie sans déranger personne(Entretien 3)”. ”A vrai dire j’ai pas eu des problèmes d’intégration. A part les langues dans mes études d’assistante médicale, le reste ça allait sans problème. Le froid au début aussi(Entretien 5)” .

Les expériences d’intégration sociale des aides-soignants interrogés attestent qu’il existe plusieurs éléments susceptibles de contribuer et de faciliter leurs processus d’intégration sociale. Ces éléments sont les interactions sociales, l’apprentissage, l’adaptation, la bonne information, le statut juridique, le relationnel, le temps, etc. Les processus d’intégration sociale des immigrés devenus aides-soignants traduisent une variété de parcours des individus avant d’obtenir un statut migratoire viable et sortir de la situation migratoire précaire.

### 6.1.1.1 Expériences relatives aux statuts juridiques

”En Belgique, dès qu’on change ton statut d’étudiant pour travailleur, tu as environ 60, 70  
”C’est vrai qu’au départ j’étais sans-papiers et après j’ai eu mes papiers, ça m’a permis  
quand même de faire ma formation, que je ne pouvais pas faire quand je n’avais pas de  
papiers, et aussi d’avoir le CPAS hein pour m’aider financièrement et voilà (Entretien 6)”  
”Résidente c’est avantageux. Tu peux travailler, te faire former. Si tu veux voyager, tu peux  
voyager(Entretien 4)” “[. . . ]Pour moi ce statut est important parce que ça m’offre beaucoup  
d’opportunités. Je me sens dans l’accomplissement ( Entretien 3).

Les données du terrain démontrent que le statut légal d’un immigré est déterminant dans le processus d’intégration et dans la réalisation du projet migratoire. C’est ainsi que les processus d’intégration diffèrent selon les statuts de chaque immigré. Il existe des statuts qui simplifient et d’autres qui complexifient les processus d’intégration sociale. En effet, les participants qui ont immigrés dans le cadre du regroupement familial ont expérimenté des processus d’intégration sociale plus certains. Les demandeurs d’asile connaissent des processus un peu plus incertains et complexes. L’obtention du statut de réfugié n’est jamais sûre. L’issue de la procédure asilaire dépend de la décision du service public chargé d’étudier les demandes d’asile. Les étudiants connaissent également un processus d’intégration sociale assez long et complexe selon les filières d’études suivies. Les filières qui mènent vers les métiers en pénurie comme les soins infirmiers contribuent à simplifier l’intégration sociale des diplômés du fait d’accès facile à l’emploi.

### 6.1.1.2 Expériences relatives aux projets migratoires

« Ben en tout cas en venant en Belgique, je ne savais pas que j'allais me retrouver dans le domaine des soins aux personnes âgées. Au début je n'étais non plus motivée par les études en Géologie, je voulais plutôt faire des études en Chimie parce que j'ai toujours rêvé d'être enseignante des sciences de la nature[. . .]. Et donc, ma tante m'a proposé de faire des études en soins infirmiers, elle-même étant aide-soignante de profession ( Entretien 1)».

« Donc elle m'a dit viens, je crois qu'ici tu pourras trouver ton chemin. Je l'ai écoutée, je suis venue tout en sachant qu'elle saurait m'orienter jusqu'à ce que je sois indépendante. Concernant le projet professionnel, j'ai un diplôme de fin de cycle secondaire en économie sociale et familiale (Entretien 3)». « Mon ambition était de poursuivre en médecine, voilà donc j'étais médecin au pays. Pour moi, l'idéal était de poursuivre dans le même domaine. Tu vois un peu ?( Entretien 9)»

« Non, je n'avais pas de projet, j'étais venu vraiment tête vide.(Entretien 8)»

«Mon projet était de rejoindre mon époux, la suite c'était à voir une fois sur place. Au Cameroun je travaillais déjà comme infirmière (Entretien 10)»

« J'ai obtenu un visa d'études au Cameroun, j'attendais une bourse pour aller terminer une thèse doctorale au Canada. [. . .]. En Belgique j'étais de passage. On m'a annoncé que la bourse n'a pas été octroyée. Et alors je suis resté en Belgique et je me suis inscrit à l'Université (Entretien 11)».

« C'est ma grande sœur qui me fait venir en Belgique. Pour elle c'était juste que je réussisse ma vie. Parce qu'étant au Cameroun, j'étais fiancée, j'avais des enfants jumeaux mais j'aimais beaucoup la vie(Entretien 5)»

Non, non, je ne venais pas pour être aide-soignante, je ne rêvais pas d'ailleurs, c'est bas par rapport à ma formation d'origine puisque je peux former des aides-soignant(e)s (Entretien 6).

Les données relatives au projet migratoire des aides-soignants d'origine subsaharienne mettent en exergue les incertitudes et les désillusions des participants au cours de leur processus d'intégration. Plusieurs participants affirment ne pas avoir eu un projet prédéfini et clair en venant en Belgique sinon celui de trouver un travail stable en vue d'un épanouissement social et économique. D'autres par contre, ceux ayant eu des ambitions affirment avoir été contraints de les abandonner dès lors qu'ils ont été confrontés à la réalité de la société d'accueil en termes de contraintes, procédures et discriminations. Dans tous les cas, l'accès à un travail qui assure un épanouissement socio-économique reste le contenu commun du projet migratoire de la plupart des immigrants.

### 6.1.1.3 Expériences relatives à la professionnalisation de la migration

”Donc mes connaissances m’ont dit, le métier le plus en pénurie ici c’est celui des soins, fait une formation rapide, tu obtiens ton diplôme d’aide-soignant, plus tard tu verras comment faire. C’est sur ces conseils que je me suis inscrit dans un centre de formation [ . . . ]. Oui, mes amis et connaissances m’ont beaucoup aidé, déjà depuis le pays en me donnant des informations, aussi une fois arrivé en Belgique, ils m’ont également beaucoup aidé. Dans un premier temps pour me loger, l’adresse. (Entretien 12).

Oui, j’ai plein d’amis, d’abord, je suis un ancien missionnaire religieux, j’ai plusieurs amis prêtres qui étaient déjà en Belgique, quand je suis arrivé dès que j’avais des questions, je me tournais vers eux. Et maintenant, je mets à profit tout ce que j’ai acquis comme expérience pour aider les primo arrivants (Entretien 11).

Oui mon assistante sociale était une dame très bien. C’est elle qui m’a aidé à m’installer à faire ma formation d’aide-soignante (entretien 6)

Les données récoltées font état des informations dont disposaient certains migrants grâce à leurs environnements ( amis, connaissances, familles) qui leurs avaient permis de bien préparer les demandes d’asile, de choisir les filières d’études ou de se réorienter. Ces mêmes données démontrent aussi les difficultés qu’avaient éprouvées certains participants dans leur processus d’intégration du fait de manque d’information sur les politiques migratoires et d’intégration et d’absence de connexion dans un réseau au sein de la société d’accueil. Il faut donc dire que les interactions qui se réalisent entre les immigrés en processus d’intégration sociale et leurs environnements sociaux ( amis, familles, connaissances) constituent une aide à la décision personnelle, influencent les choix et les itinéraires des immigrés dans ce processus d’intégration sociale. Le savoir est une ressource importante dans les parcours migratoires.

#### 6.1.1.4 Expériences relative à l'apprentissage et l'influence sociétale

« Mon mari m'a beaucoup encouragé. Psychologiquement c'était dur pour moi. Nettoyer la merde je ne me voyais pas le faire. Mon mari m'a dit on a des projets, pense aux enfants. Si les études en haute école n'ont pas marché, et que tu n'as pas le droit de faire éducatrice spécialisée vas-y faire aide-soignante en attendant. Puisque tu ne supportes non plus les contrôles du social.

Ma sœur m'a dit c'est le même travail que je fais, je lave les gens, je donne à manger, la seule différence avec l'aide-soignant c'est que je donne les médicaments. Elle m'a beaucoup motivé (Entretien 5)».

« Oui, ma cousine et mes connaissances et amis m'ont conseillé de faire la formation d'aide-soignante pour avoir facilement le travail (Entretien 7)».

”Sincèrement, moi oui, ça a été parce que l'école était à 2 pas de chez moi, il y avait une organisation de trucs des jeunes à la commune, c'était vraiment un truc bien organisé où même quand tu venais pas, on venait te chercher à la maison. Et on nous a vraiment aidé avec le cours de français. Et comment formuler des phrases, comment faire des CV, comment chercher un emploi ? Moi la commune vraiment ? Vraiment ça va. Ils m'ont vraiment beaucoup aidé. La commune, hein ? Pas mes profs, je dis bien la commune(Entretien 8)”.

”Je réfléchissais tout le temps, je ne dormais pas bien, je me sentais seule. En fait j'ai vécu une solitude exagérée. Presque personne de très proche avec qui partager mon quotidien et pourtant j'en avais grave envie de ça (Entretien 6)”.

Le terrain montre dans quelle mesure l'aptitude à apprendre de nouveaux métiers et à s'adapter aux réalités nouvelles de la société d'accueil a contribué qualitativement au processus d'intégration sociale des participants. En effet, le travail et l'immigration demeurent étroitement lié malgré les évolutions intervenues. Une fois sur le territoire d'installation, commence l'exploration d'opportunités d'emploi, les adaptations et les réinventions des immigrés pour se rendre utiles dans les domaines dans lesquels il est facile de décrocher un emploi durable. L'apprentissage (formations et études) sont les voies par lesquelles les immigrés se réinventent pour s'adapter à la réalité de la société d'accueil et accéder au marché du travail. Les informations et/ou les interactions sociales influencent beaucoup les itinéraires des immigrés dans ces réinventions personnelles.

### 6.1.1.5 Expérience relative au temps

”J’ai passé un an en Belgique avant de choisir de me réorienter vers le métier des soins aux personnes âgées. Je considère cette période comme un moment d’adaptation sociale(Entretien 2)”. ”Bon. Écoutez, je suis arrivé en 2015 comme je vous ai dit, mon premier contrat, c’était en 2019. Donc voilà. C’était un moment de réflexion sur comment m’intégrer, regret aussi, pourquoi je ne peux pas exercer comme médecin directement, bref parfois je disais j’aurai dû rester dans mon pays je vous assure (Entretien 9)”. ”Hm 6 ans. C’est le moment où j’attendais la réponse qui allait définir la suite de mon parcours. Un moment de questionnement et si je n’obtiens pas mes papiers, et si ? En même temps, c’est un moment d’intégration. Même si on est dans l’incertitude, on s’informe, quand même, on vit, on apprend et tout, en espérant une suite favorable. Quand on entre au centre, le plus grand souhait c’est de partir de là le plus tôt possible étant surtout régularisé. Parfois j’étais frustrée de voir des personnes qui sont venues après moi, avoir leur papier partir et me laissée encore au centre (Entretien 4)”.

”J’étais en voie de régulation et d’intégration. En même temps j’étudiais la société pour voir comment mieux m’intégrer et gagner ma vie sans déranger personne(Entretien 3)”.

” Cette période était difficile. J’ai même été expulsé de chez ma cousine avec mon enfant malade à un moment. En fait j’ai vécu une solitude exagérée. [. . . ].A un moment donné, j’ai eu peur de tomber en dépression, parce qu’à vrai dire j’étais à un pouce. Mais aujourd’hui malgré tout ça va (Entretien 6)”.

Les expériences des participants mettent en exergue le rôle nécessaire joué par le temps dans le processus d’intégration sociale. La durée nécessaire pour ce processus est relative et diffère selon les statuts des migrants.

### 6.1.2 La (re) construction identitaire des migrants

Les données empiriques présentées dans les encadrés ci-dessous mettent en évidence les changements des positions sociales des migrants à travers les réorientations des filières de formation et les reconversions professionnelles vers le domaine des soins. L’aptitude à apprendre et l’acceptation d’un nouveau statut social apparaissent comme les catalyseurs de l’intégration sociale des participants.

### 6.1.2.1 Contraintes et discriminations du marché du travail

Depuis j'y suis resté.(...) Mon diplôme de médecin n'étant pas reconnu en Belgique, je me suis réorienté en soins infirmiers pour être aide-soignante(Entretien n6) ». Par contre, lorsque j'ai quitté cet endroit et que j'ai commencé à chercher du travail ailleurs, j'ai écrit mille lettres de demande d'emploi, je n'ai pas obtenu du travail. Au départ on disait, on cherche un(e) belge ou non belge mais ayant des qualifications tan... (Entretien 11). Je me suis orienté comme aide-soignant parce qu'avec mon Master en épidémie et bio statistiques je n'ai pas trouvé le travail, j'ai postulé dans plusieurs boites, pas de suite. J'ai été contacté une fois pour un entretien après le Monsieur m'a dit vous n'avez pas la nationalité belge ça risque d'être compliqué, mais on verra. Il ne m'a jamais rappelé, malgré que je lui ai envoyé plusieurs mails pour me renseigner sur la suite. Donc mes connaissances m'ont dit, le métier le plus en pénurie ici c'est celui des soins, fait une formation rapide, tu obtiens ton diplôme d'aide-soignant, plus tard tu verras comment faire (Entretien 12). Je suis tout le temps confronté à cela. Il y a des endroits tu arrives avec une autochtone, on va la choisir et te laisser. Il y a comme tu favoritisme. Donc tant que je vis ici, je suis préparé à vivre ça. A l'école par exemple je connaissais des camarades qui étaient moins intelligentes que moi et qui avaient même des difficultés à s'exprimer. Il fallait parfois leur expliquer des choses en français facile(Entretien 3). Une expérience qui m'a choqué jusqu'aujourd'hui, j'ai postulé pour un poste dans une structure, ils me disent votre profil nous intéresse beaucoup, nous reviendrons vers vous. Mon ami belge a postulé après que je lui ai informé de cette offre, on lui a directement proposé un entretien, alors que à l'université, j'avais un niveau supérieur au sien, je l'aidais même à faire ses travaux (Entretien 11). Ah ça, c'est une mauvaise expérience pour moi parce que j'ai fait la dépression, je prenais des médicaments. Non, moi, c'est j'ai subi des harcèlements des collègues[...]. On me posait des questions genre et pourquoi tu es venu ici? Pourquoi, pourquoi, pourquoi? Pourquoi à ton âge tu as 2, 3 enfants? c'est aussi pour te dire combien je me sentais mal dans cet environnement.[...]

] C'était beaucoup de blancs et une africain. Maintenant qu'on travaille ensemble on ne se parle toujours pas et je suis allée à la direction pour dire la vérité que voilà, moi j'ai subi vraiment des harcèlements par rapport à cette fille ou soit vous me licenciez ou soit on ne va jamais se dire bonjour voilà (Entretien 8). Personnellement, directement non. Indirectement oui, peut-être. Tu peux te retrouver dans un même service, dans un même réseau, on propose des contrats à ceux qui sont venus après toi, mais pas à toi. Donc par rapport peut-être au statut, par rapport à la couleur de la peau. Directement, non (Entretien 9). ça je les vivais tous les jours hein! Au travail on me donnait beaucoup plus de travail que mes collègues blancs. Quand je travaillais, je devais travailler doublement. Quand il fallait rendre compte, je devais plus parler, plus me justifier que mes collègues blancs. Tous les jours on vivait ça tu dois travailler doublement, triplement que les autres (Entretien 6). comme j'avais perdu mon travail de chef d'équipe dans la logistique [...]. Je suis allé au chômage et moi je n'aime pas être contrôlé. Je me suis dit il faut aller faire une formation, parce que je venais de me marier en 2020,<sup>42</sup>est comme ça que je me suis dit, il faut que je fasse une formation courte et rapide qui peut me permettre d'avoir des fiches de paye pour faire le regroupement familial selon les règles de l'art. C'est comme ça que je pars faire

Les expériences des participants rendent compte des difficultés rencontrées dans le processus d'intégration sociale en termes de contraintes administratives et de discriminations racistes pour accéder au marché du travail. Plusieurs participants affirment avoir décidé de la reconversion vers la prestation des soins en raison des facilités et opportunités d'emploi qu'offre le secteur des soins gériatriques. Les données empiriques attestent que 10 sur 14 participants avaient pour ambitions d'exercer des métiers n'ayant aucun lien avec les soins. Les contraintes administratives et procédurales comme la non reconnaissance de leurs diplômes et expériences professionnelles obtenues à l'Étranger les ont contraint d'abandonner leurs ambitions pour s'orienter vers le domaine dans lequel il est facile de trouver du travail.

Les mêmes données mettent en exergue le fait que les informations relatives à l'état du marché du travail présentant le domaine des soins et des soins gériatriques comme pourvoyeur d'emploi facilement accessibles ont été à la base de la réorientation des étudiants subsahariens. De même, les difficultés d'accès au marché du travail en termes de discriminations ont poussé plusieurs participants à se reconvertir professionnellement vers le domaine des soins qui est plus ouvert à la main d'œuvre subsaharienne.

### 6.1.2.2 Travail stable comme finalité migratoire

parce que je venais de me marier en 2020, c'est comme ça que je me suis dit, il faut que je fasse une formation courte et rapide qui peut me permettre d'avoir des fiches de paye pour faire le regroupement familial selon les règles de l'art. C'est comme ça que je pars faire la formation pour faire venir ma femme en me disant dès qu'elle arrive, je vais m'orienter autrement [ . . . ] Dès que j'entrais, ils disaient « Père Fouettard est arrivé », mais ça ne me déstabilisait pas, je devais faire mon travail, j'avais des objectifs à atteindre. Donc qu'ils m'insultent ou pas je faisais mon travail (Entretien 11). Mais on est obligé de faire avec, de supporter des comportements bizarres. Tout en souhaitant partir de là un jour étant régularisé pour pouvoir vivre enfin sa vie tranquillement ( Entretien 4)”. Heureusement, il y avait le chef infirmier, un Néerlandophone, qui était quelqu'un de très gentil, il voyait que j'étais discriminée et il me défendait en disant que je travaillais bien et c'était vrai. Mais cette remarque me donnait du courage. J'ai dû garder mon sang froid et me focaliser sur mon travail. J'étais parfois acculée(Entretien 10). Donc les discriminations, on les vit tous les jours, mais on ne peut pas faire de cela une plainte au quotidien. Il faut être capable de les surmonter, ne pas se focaliser sur ces discriminations (Entretien 7). J'ai travaillé comme technicienne de surface. Mon contrat de mi-temps ne me plaisait pas. D'où ma reconversion vers les soins aux personnes âgées(Entretien 3). ”Les difficultés bon, dans les écoles et tout ça il y a un peu de racisme, bon, mais voilà ça coule sur le tout le monde hein, il ne faut pas nier, on en dans un pays de « Blancs » on n'est pas dans un pays de « Noirs » bon, quel qu'en soit le cas tu es l'identité remarquable voilà. Mais maintenant quand j'ai eu mon diplôme d'aide-soignante humm. Au niveau des soins il y a du racisme, faut se mentir, mais dans l'ensemble ça se passe bien. Un « Blanc » en Afrique ne sera jamais « Noir », on va lui dire tu viens de quelque part, donc un « Noir » en Europe » on fera pareil(Entretien 7)” En tout cas moi ce n'est pas mon métier hein ! Je suis là parce que voilà, il fallait que je trouve une profession rapide et facile pour me faire obtenir mes papiers et faire venir mes enfants(Entretien 4) En Belgique, j'ai d'abord obtenu un master en environnement(. . .). J'ai obtenu par la suite un visa d'aide-soignant(. . .) par ce que je ne trouvais pas du travail dans le domaine de mon premier master(Entretien n7).

Les expériences des participants mettent au jour une détermination à trouver un emploi stable comme contenu substantiel et commun du projet migratoire des participants. Les ambitions intrinsèques et les projets prédéfinis n'apparaissent pas clairement dans les discours de certains participants. En revanche, les données empiriques mettent en exergue la quête d'opportunités et d'accès à un travail stable pour autant que cela rassure un épanouissement socio-économique. Cette stabilité socioéconomique se confond avec le but pour lequel ils ont immigré. La prestation des soins gériatriques comme domaine professionnel étant perçu comme rassurant un accès au travail durable et stable, attire de ce fait plusieurs immigrés en quête de positionne-

ment social. Les expériences des participants montrent aussi clairement que l'engagement et les reconversions vers le métier de soins gériatriques sont plus une opportunité à saisir pour obtenir leur stabilité socioéconomique que l'expression d'une vocation ou d'une ambition intrinsèque.

Par ailleurs, il faut dire que l'analyse des expériences des participants quant au processus d'intégration sociale des migrants met en exergue le déclassement social et professionnel des migrants comme l'une des conséquences majeures de l'immigration. En effet, les expériences diverses qui jalonnent le processus d'installation dans la société d'accueil marquent une espèce de rupture avec la vie antérieure. Il s'agit d'une discontinuité de l'histoire de vie du migrant. Cette rupture est causé par le fait qu'en se déplaçant, l'immigré se retrouve dans un environnement sociopolitique différent qui n'est pas toujours favorable à la poursuite de sa vie antérieure. Ce changement du milieu occasionne inmanquablement des changements dans sa trajectoire de vie. Ces discontinuités sont vécues différemment par les participants. Pour les uns, elles génèrent les remords et pour les autres, c'est un allant de soi de la vie .

L'analyse des expériences des participants rend compte de la trajectoire générique des participants, tout en faisant un focus sur les événements ( activités importantes) qui modulent les parcours migratoires ou d'intégration sociale. Le processus d'intégration sociale des immigrés dès l'arrivée en Belgique jusqu'à l'acquisition du statut légal viable via l'accès à un travail stable et durable met au jour des efforts, des contraintes, des obstacles, ainsi que des stratégies auxquels ils ont fait recours pour accéder à un travail viable. Les reconversions et les réorientations professionnelles sont commandées par les opportunités du marché du travail. Les apprentissages( les formations, les études, l'assimilation) sont les processus par lesquels les immigrés se (re) construisent et réorientent leurs itinéraires de vie pour capter les opportunités du travail durable et viable.

Confrontés à la réalité du marché du travail de la société d'accueil qui se caractérise entre autres par une stratification, des discriminations et diverses contraintes, plusieurs immigrés ont été contraints d'exercer dans des secteurs d'activités qui ne correspondent pas à leurs aspirations et leurs qualifications professionnelles initiales. Ils sont contraints de se (re)convertir professionnellement et de se (re)orienter pour adapter leurs identités sociales et professionnelles aux métiers accessibles.

Les ruptures ou le déclassement de leurs diplômes et expériences professionnelles antérieurs sont vécus comme une discontinuité de leurs histoires personnelles pour certains. Un recommencement qui nécessite de (re)façonner son identité. Dans cette condition, la détermination à réussir est la force intérieure qui commande les reconversions et réorientations et qui pousse à ne pas capituler.

Les (re) constructions individuelles sont de ce fait des décisions stratégiques prises suite aux difficultés rencontrées et du fait de la conscience de la quasi-impossibilité de réaliser les ambitions initiales ou de poursuivre sa vie antérieure en termes d'études et de profession. C'est l'état du marché du travail et les normes sociétales (contraintes, procédures, défis, influence, etc.) qui révèlent la vraie réalité de la société d'accueil et les opportunités à saisir et en fonction desquelles les (re)constructions individuelles ( réorientations et reconversions) sont envisagées.

# Chapitre 7

## Discussion des résultats

Ce chapitre relatif à la discussion va au-delà de la présentation et de l'analyse des données empiriques et vérifie la validité des hypothèses à l'aune de leur connexion à la réalité du terrain. La discussion s'appuie sur la conceptualisation ( carrière migratoire) et le cadre analytique ( interactionnisme symbolique structurel), tout en les articulant aux données empiriques collectées. Autrement, cette discussion rend compte de la concordance entre les hypothèses, la théorie et les résultats empiriques. Elle ressort non seulement les convergences entre les données théoriques (recherches existantes) et les données empiriques, mais aussi les distanciations éventuelles.

Pour ce faire, il a été utile de rappeler les hypothèses émises : l'afflux et les reconversions des personnes d'origine subsaharienne vers le métier des soins gériatriques en maison de repos sont des processus par lesquels ces personnes immigrées (re) construisent leurs identités sociales et professionnelles au regard d'opportunités, des contraintes et d'influences de l'environnement social et institutionnel liées à l'intégration sociale afin de réussir leurs projets migratoires. Cette hypothèse se décomposait en deux sous hypothèses.

**Sous - hypothèse 1 :** les biographies des aides -soignants d'origine subsaharienne traduisent un cheminement migratoire modulé plus par les aléas, les opportunités et les contraintes d'intégration sociale au sein de la société d'accueil que par les ambitions propres et intrinsèques des individus.

**Sous - hypothèse 2 :** l'accès à un travail stable et durable par choix ou par opportunité serait le gage de la réussite du projet migratoire des aides-soignants d'origine subsaharienne.

Il faut dire que chacune des sous-hypothèses sera condensée de manière à former un thème, lequel se décline en sous-thèmes autour desquels la discussion des résultats sera organisée comme c'est le cas au chapitre précédent. La sous-hypothèse 1 donne lieu au thème suivant : Processus d'intégration sociale et (re)construction identitaire. Ce dernier comporte deux sous-thèmes, à savoir : le processus d'intégration sociale des immigrés (1) et les (re) constructions

identitaires (2). La sous-hypothèse 2 quant à elle donne lieu au thème du travail stable, durable et réussite migratoire, lequel comporte également deux sous-thèmes : les contraintes et discriminations du marché du travail (1) et le travail stable et épanouissement socioéconomique (2).

## **7.1 Le processus d'intégration sociale et la reconstruction identitaire des immigrés**

De prime abord, l'analyse socio-démographique a mis en évidence un niveau de scolarisation des participants relativement élevé depuis leurs pays de départ. Ce profil des participants dégagé s'aligne sur la thèse de Cailloce (2018) selon laquelle « les immigrés ne sont jamais les plus démunis, encore moins les moins qualifiés[. . . ] car migrer est un exercice complexe et coûteux ».

Les expériences des participant(e)s mettent au jour des parcours d'intégration divers et variés des immigrés subsahariens caractérisés par plusieurs variations, contraintes et incertitudes qui poussent à des changements de perspective de vie et à des adaptations allant jusqu'à des réorientations des études, des reconversions professionnelles et des changements de positions sociales dans le processus d'intégration sociale dans la société d'accueil. Cette situation est décrite dans la littérature en termes de recomposition des appartenances et des identités dans un processus d'intégration[. . . ], dont le marché de l'emploi est une composante fondamentale ( Altay Manco et al., 2014 : p. 5 ).

Les aides-soignant(e)s interrogé(e)s attestent qu'il existe plusieurs éléments ayant participé à faciliter ou non leurs processus d'intégration sociale ou d'installation. Ces éléments sont les statuts juridiques des immigrés, le relationnel des immigrés, les connaissances, la culture ou apprentissage, etc . Ces éléments ont permis aux immigrés de réaliser divers changements de perspectives et de (re)constructions des statuts sociaux en cours du processus d'installation afin de saisir les opportunités d'intégration socio-professionnelle offertes par la société d'accueil. Ces éléments correspondent aux dimensions de la carrière migratoire selon Martiniello et al (2011) : statut juridique, le projet migratoire, les compétences et le relationnel, l'apprentissage et le temps.

### **7.1.1 Les statuts juridiques**

Les expériences des participants démontrent que le statut légal est un élément déterminant dans le processus d'intégration d'un immigré. Les différents statuts juridiques des immigrés sont à la base de la diversité des parcours d'intégration sociale. Il existe des statuts qui simplifient et d'autres qui complexifient les processus d'intégration sociale . Ce rôle structurant de

statut juridique quant au processus d'intégration sociale de l'immigré concorde avec l'analyse de Becker (1985) et Hughes (1937) in Martiniello et al (2011) selon laquelle le statut a un rôle majeur dans la construction de la carrière migratoire. Il donne un accès au droit et à l'existence en tant que sujet dans la société d'accueil. A en croire Réa (2002) les parcours individuels des migrants sont ajustables à partir du statut juridique de chaque individu. C'est de ce fait le point à partir duquel s'envisage la construction des stratégies pour réaliser les objectifs subjectifs .

### **7.1.2 Projet migratoire ou notion de réussite**

Certaines données récoltées font état d'absence de projet migratoire prédéfini et clair auprès de plusieurs participants sinon celui de trouver un travail stable en vue d'un épanouissement social et économique . D'autres par contre, ceux ayant eu des ambitions claires au départ affirment avoir été contraints de les abandonner dès lors qu'ils ont été confrontés à la réalité de la société d'accueil en termes de contraintes, procédures et discriminations . Cette absence de projet clair et les incertitudes des perspectives des migrants sont à la base de la difficulté de pouvoir appréhender objectivement le projet migratoire des migrants.

La réussite entendue comme une vie économique et sociale épanouie reste le contenu substantiel des projets migratoires des migrants. Martiniello et al (2010) ont décrit ce relativisme des projets migratoires des migrants comme une dimension de la carrière migratoire au sein de laquelle l'échec et la réussite sont tributaires des perspectives de chaque migrants. Les autres auteurs comme Adam (2002) et Merton (1984) ont mis en exergue le même relativisme quant aux projets migratoires.

### **7.1.3 Les compétences migratoires**

Les données récoltées font état des informations utiles que les migrants obtiennent dans les interactions avec l'environnement ( amis, connaissances et familles) qui favorisent les processus d'intégration sociale . La connexion à un réseau des relations avec les immigrants déjà intégrés et d'autres informations maîtrisées par les migrants constituent des compétences mobilisables pour bonifier son processus d'intégration sociale . A en croire Streiff - Fénart (2002), ces compétences permettent aux migrants de mettre au point des stratégies permettant de contourner les règles rigides des politiques migratoires des potentiels pays d'accueil ou d'échapper au contrôle mis en place par les administrations des sociétés d'installation (Streiff - Fénart, 2002).

Ces connaissances nécessaires correspondent à ce que Martiniello et al (2011) désignent par la professionnalisation de la migration entendue comme une série de savoirs ou des capitaux qui sont nécessaires au trajet migratoire. Ces connaissances portent sur un champs assez vaste qui inclut les connaissances des politiques migratoires des pays de transit et d'accueil, les oppor-

tunités dans les potentielles sociétés d'installation et la maîtrise de la mobilité transfrontalière. Elles sont des ressources exploitables par les migrants pour atteindre la sécurité de leurs séjours et sortir des conditions précaires. Le relationnel du migrant au sein des potentiels sociétés d'accueil fait également partie de ces compétences. D'autres compétences se développent au contact avec les réseaux indépendants des institutions publiques des pays d'accueil (Martiniello et al, 2011).

#### **7.1.4 Les apprentissages et adaptations**

Le terrain a montré dans quelle mesure l'aptitude à apprendre des nouveaux métiers moyennant les reconversions professionnelles et à s'adapter à des réalités nouvelles de la société d'accueil à travers les réorientations des filières a contribué qualitativement au processus d'intégration sociale des participants . Il faut dire que les changements de positions sociales et des identités au gré des fluctuations et des contraintes liées à l'intégration socioprofessionnelle procèdent des apprentissages. En s'initiant à des nouvelles pratiques ou en adoptant une identité, l'acteur se construit en même temps une représentation de la fonction/métier grâce à laquelle il préserve une image acceptable de lui-même. Il donne sens à l'identité adoptée.

La (re) invention des immigrés à l'aune des apprentissages( reconversions et réorientations) se réalise en prenant en compte les opportunités offertes par le milieu social, lesquelles permettent aux immigrés, dans leur interaction avec les normes sociales et institutionnelles de la société d'accueil de se (re)façonner en y inscrivant leurs choix d'itinéraires. Les apprentissages est une voie vers l'intégration sociale.

Selon Martiniello et al (2011), ces adaptations et apprentissages sont une dimension fondamentale dans les (re) constructions personnelles et les changements des statuts sociaux qui définissent la carrière migratoire.

#### **7.1.5 Le temps**

Les expériences des participants mettent en exergue le rôle nécessaire joué par le temps dans le processus d'intégration sociale. La durée nécessaire pour ce processus est relative et diffère selon les statuts des migrants . Martiniello et al (2011) sont revenus sur l'importance du temps en ce que la carrière migratoire est un processus qui se construit dans le temps.

Au regard de cette discussion menée autour du thème " Processus d'intégration sociale et (re) construction identitaire" arrimé à la sous - hypothèse 1 : les biographies des aides - soignants d'origine subsaharienne traduisent un cheminement migratoire modulé plus par les aléas, les opportunités et les contraintes d'intégration sociale au sein de la société d'accueil que par les

ambitions propres et intrinsèques des individus, nous estimons que ladite sous-hypothèse est suffisamment testée et validée.

## **7.2 Travail stable, durable et réussite migratoire**

Les expériences des participants rendent compte des difficultés rencontrées dans le processus d'intégration sociale et professionnelle. En effet, 1 participant sur 14 titulaires de diplômes et disposant de l'expérience professionnelle dans d'autres domaines ont été contraints d'abandonner leurs ambitions professionnelles faute de reconnaissance de leurs diplômes et compétences antérieurs dans la société d'accueil. Dans une étude de IWEPS, la non reconnaissance des diplômes et des compétences acquises dans les pays d'origine a été présenté comme entre autres facteurs qui expliquent les disparités des taux d'emploi entre les natifs et les immigrés (IWEPS, 2020). Dans ces conditions, les immigrés dont les diplômes et compétences n'ont pas été reconnus se retrouvent obligés d'apprendre des nouveaux métiers dans le court terme afin d'accéder au marché du travail. Cette situation de la déqualification des diplômes et des compétences antérieurs des immigrés correspond à ce que Gimbert (2004) qualifie de déclassement social et professionnel.

Les expériences de 3 participants sur 14 renseignent des discriminations raciales auxquelles les immigrés sont confrontés pour accéder au marché du travail. Ces données entérinent les études qui font état des discriminations raciales persistantes en défaveur des chercheurs d'emploi d'origine hors Union Européenne (STATBEL, 2023). Il faut dire que mêmes les expériences des participants ayant obtenus les diplômes d'études supérieures belges attestent des discriminations. Cette situation corrobore l'analyse selon laquelle malgré leurs diplômes belges, les discriminations du marché du travail font que les diplômés d'origine étrangère mettent plus de temps pour décrocher l'emploi (STATBEL, 2023).

Les expériences des participants démontrent dans quelle mesure les contraintes et les discriminations précitées ont poussé à l'abandon des ambitions professionnelles initiales des immigrés, à des reconversions professionnelles et à des réorientations vers les domaines qui offrent plus d'opportunités d'emploi et les domaines plus ouverts aux immigrés. Ces changements des perspectives sociales et professionnelles qui interviennent auprès des immigrés en processus d'intégration à la suite des contraintes et discriminations rencontrées sont décrits dans plusieurs études. Les discriminations poussent les chercheurs d'emploi immigrés à se tourner vers les emplois pour lesquels ils n'avaient pas d'ambitions (SPF Emploi, 2021). A en croire Bastien et Belanger (2010), la plupart de ces emplois vers lesquels les immigrés se réorientent sont pénibles.

Selon les participants, le secteur des soins dans les maisons de repos représente un secteur ouvert et pourvoyeur d'emplois . Le statut de métier en pénurie reconnu à la prestation des soins en maisons de repos confirme ces données empiriques ( FOREM, 2023). Le secteur des soins gériatriques est constamment dans le besoin des aides - soignants, étant donné le vieillissement démographique (Jean Pierre Bois, 1994 ; Het Nieuwsblad, 2020).

La majorité de participants affirment avoir accepté la reconversion et la réorientation vers le métier d'aide-soignant pour accéder facilement à un travail stable et durable, gage d'un épanouissement socioéconomique . Ces mêmes participants affirment leur souhait de se retrouver dans un autre secteur s'ils en avaient le choix . Ces données présentent le choix du métier d'aide - soignant comme non pas un choix intrinsèque mais une stratégie de sortir des statuts migratoires précaires et de gagner son intégration socioéconomique. L'accès au travail et la saisie des opportunités d'intégration sociale et professionnelles offertes par le métier des soins dans les maisons de repos expliquent l'afflux des chercheurs d'emploi immigrés, les reconversions professionnelles et les réorientations récurrentes .

Nembrini Hèlène (2018) décrit cette situation en termes d'orientation sociétale de la main d'œuvre immigrée vers un type de métier.

L'obligation morale de réussir pousse le sujet immigré à se forger des comportements et des conditionnements mentaux aptes à résister aux défis rencontrés : contraintes, discriminations. Ces comportements résilients des immigrés corroborent ce que Chabral (2005) désigne par les mécanismes de défenses et correspondent au processus protection et d'avancement malgré tout dans le processus de (re) de réinvention de soi dans l'interactionnisme selon Kaufmann (2004) dans le pays d'installation.

Du fait que la (re) construction identitaire et / ou les changements des statuts sociaux de l'immigré à travers l'assimilation des normes sociétales, les reconversions professionnelles et les réorientations sont non seulement l'effet de son choix propre mais aussi l'effet des contraintes sociétales( politiques d'emploi et migratoires, contraintes et discriminations) et des influences environnementales ( amis, familles, réseaux de connexion sociale), les interactions sociales jouent de ce fait un rôle majeur dans les mutations identitaires (Goffman, 1974) qui sont au cœur des carrières migratoires de nos participants. Toutefois, l'individu immigré ne se dissout pas dans la mesure où il lui revient d'accepter cette (re) construction identitaire ( reconversion et réorientation) en s'engageant dans des apprentissages et adaptations culturelles.

Malgré le poids des influences sociétales, l'individu migrant décide et participe à sa (re) fabrication par des efforts personnels d'apprentissage et d'assimilation (Mead, 1934). L'inter-

actionnisme reste au cœur de la construction des carrières migratoires des aides - soignants d'origine subsaharienne.

Au regard de cette discussion menée autour du thème " travail stable, durable et réussite migratoire" arrimé à la sous - hypothèse 2 : l'accès à un travail stable et durable par choix ou par opportunité, reste le gage de la réussite du projet migratoire des aides-soignants d'origine subsaharienne, nous estimons que ladite sous - hypothèse est suffisamment testée et validée.

# Conclusion

Il convient de rappeler qu'en amont de la présente étude se situait le constat de la surreprésentation d'aides - soignants d'origine subsaharienne dans les maisons de repos en Belgique francophone. La carrière migratoire a été le cadre conceptuel principal à l'aune duquel s'est réalisée l'élucidation du phénomène observé en maison de repos en Belgique francophone. Ainsi, comment l'afflux et les reconversions des personnes d'origine subsaharienne vers le métier d'aide - soignant matérialisent les carrières migratoires de nos participants a été notre question de recherche.

L'hypothèse émise a été la suivante : l'afflux et les reconversions des personnes d'origine subsaharienne vers le métier des soins gériatriques en maison de repos sont des processus par lesquels ces personnes immigrées (re) construisent leurs identités sociales et professionnelles au regard d'opportunités, des contraintes et d'influences de l'environnement social et institutionnel liées à l'intégration sociale afin de réussir leurs projets migratoires. Cette hypothèse se décomposait en deux sous hypothèses.

**Sous - hypothèse 1 :** les biographies des aides -soignants d'origine subsaharienne traduisent un cheminement migratoire modulé plus par les aléas, les opportunités et les contraintes d'intégration sociale au sein de la société d'accueil que par les ambitions propres et intrinsèques de l'individu.

**Sous - hypothèse 2 :** l'accès à un travail stable et durable par choix ou par opportunité serait le gage de la réussite du projet migratoire des aides-soignants d'origine subsaharienne.

La présente recherche sociologique avait pour objet le phénomène de la surreprésentation des aides - soignants d'origine subsaharienne dans les maisons de repos en Belgique francophone. Afin d'assurer l'intelligibilité du phénomène sous étude, le concept de carrière migratoire et l'approche de l'interactionnisme ont été mobilisés comme outils théoriques.

L'exploration des biographies des aides -soignants d'origine subsaharienne nous a permis de démontrer dans quelle mesure les trajectoires et/ou les expériences relatives à l'intégration

sociale et au parcours migratoire de nos participants mettent en exergue des reconversions professionnelles et des réorientations vers la profession d'aide-soignant. Ces reconversions, réorientations et (re)façonnements personnels des migrants devenus aides-soignants constituent une carrière migratoire entendue comme un processus complexe qui s'élabore quotidiennement par l'entremise des interactions sociales.

L'exploration empirique réalisée a mis en évidence la lutte singulière d'hommes et des femmes d'origine subsaharienne à travers les (re) constructions personnelles dans leur société d'accueil qui est la Belgique Francophone. En effet, l'analyse a révélé que nos participants ont acquis le statut des aides-soignants à l'issue d'un processus à plusieurs étapes au cours de leur processus d'intégration sociale. L'obtention d'un travail stable et viable apparaît comme la voie de sortie des incertitudes et instabilités liées aux statuts migratoires précaires (demandeurs d'asile, étudiants). Dans cette condition, les opportunités du travail et les perspectives du marché d'emploi commandent les (re) constructions personnelles des migrants.

Dans le cas d'espèce, la profession d'aide-soignant dans les maisons de repos présentée comme métier en pénurie et dont la société d'accueil aura besoin dans les décennies prochaines, étant donné le vieillissement démographique, constitue le domaine qui assure et rassure le travail et par conséquent qui garantit l'intégration socioprofessionnelle dans la société d'accueil. Dès lors, les migrants ayant des parcours universitaires et professionnels dans d'autres domaines se voient par la force des choses contraints à la (re) construction personnelle afin d'avoir un profil requis pour capter les opportunités qu'offrent les maisons de repos en terme d'emploi. Ces (re) constructions personnelles s'opèrent à travers les reconversions et réorientations.

Les participants reconnaissent de s'être embarqués dans une aventure de longue haleine, modulée par des opportunités, contraintes et efforts personnels afin de réussir le pari de son intégration sociale et professionnelle dans la société d'accueil.

Les difficultés auxquelles les participants ont été buté dans leur processus d'intégration sociale ont provoqué les (re) définition des perspectives de vie, notamment en suivant des formations de courtes durées qui permettent de trouver rapidement un travail. Les formations et les reconversions vers la profession d'aide-soignant s'inscrivent dans cette dynamique pour la plupart de nos participants. Le pragmatisme permet de vivre avec. Il faut dire que ce choix de se réorienter ou de reconvertir en aide-soignant sont pour la plupart motivé par le pragmatisme qui explique les adaptations et les reconstructions personnelles en vue de gagner le pari de l'intégration socioprofessionnelle.

## Bibliographie

- Altay Manço, Frédéric Mertz et Laurence Gillen (2014), Travail et migration des migrants, CEFIS, février .
- Arborio
- , Claire (2011), « Aide-soignante, un travail sexué et racialisé », Solidarités, n°191.
- Arborio Anne-Marie (2001), un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital. Paris : Anthropos.
- Arborio Anne-Marie (2001). « *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital* » Paris, Athropos .
- Arborio, Anne-Marie (2001), un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital. Paris : Anthropos.
- Becker, Howard Saul (1963). Outsiders: studies in the sociology of deviance, London : Free Press of Glencoe.
- Bertossi, Christophe et Bertossi, Dorothee (2011), « Identités professionnelles, ethnicité et racisme à l'hôpital : l'exemple de services de gériatrie », Gérontologie et société, 4, n° 139.
- Bertossi, Christophe et Prud'Homme Dorothee (2010), « La « diversité » à l'hôpital : identités sociales et discriminations », Centre Migrations et Citoyennetés de l'Institut français des relations internationales (Ifri).
- Chabrol, Henri (2005), « Les mécanismes de défense », Association de recherche en soins infirmiers | « Recherche en soins infirmiers » 2005/3 N° 82 | pages 31 à 42. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2005-3-page-31.htm> , [Consulté le 4 avril 2020].
- Dussard Maureen (2015). Maintien ou contestation du dispositif de l'asile ? La fabrique du consensus entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs. Science politique.
- Cagnet, Marguerite (2010), « Genre et ethnicité dans la division du travail en santé : la responsabilité politique des États », L'Homme et la société, n° 176-177
- Dussard, Agnès. "Récits de vie de femmes d'Afrique subsaharienne devenues aides-familiales et aides-soignantes en Belgique : impact de la formation.", compte rendu de conférence Université de Genève.
- Eggericckx et Tabutin (2011), le vieillissement démographique dans le monde. Historique, mécanismes et tendances, document de travail n°1, Louvain-la- neuve, département des sciences de la population et du développement.

- FOREM(2013), *Métiers d'avenir : états des lieux du secteur de la santé – recueil prospectif*, septembre 2013.
- Goffman, Erving (1974). *Les rites d'interaction*, Paris, Minuits.
- Goffman, Erving(1974). *Les rites d'interaction*, Paris, Minuits.
- Houseaux. F et al (2005), *quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ?* Dans *Revue éco*, 2, Vol.56, p. 423-446.
- Ingrid Volery (2013), "Pascale Molinier, *Le travail du care*", *La nouvelle revue du travail* [Online], 3 | 2013, Online since 30 October 2013, connection on 18 April 2024. URL:<http://journals.openedition.org/nrt/1195>; DOI: <https://doi.org/10.4000/nrt.1195>
- IWEPS(2016), Working paper n°17, *vieillesse démographique, offre et demande de service en Wallonie*.
- IWEPS(2023), *les emplois vacants en Wallonie* .
- Kaufman, Jean Claude(2004), *l'invention de soi : Une théorie de l'identité*, Hachette, Paris.
- Keely, Brian(2009). *Les migrations internationales : Le visage humain de la mondialisation*, Copyright OCDE .
- Lucas X., Hubin M., Stordeur S., Salhi M., Draelants H(2003), « *Offre et demande de travail dans le champ de la santé et de l'aide sociale en Communauté française et en Communauté germanophone de Belgique, 2000-2010- 2020 , Tome 1. Soins de santé et aide sociale soignant* », Bruxelles .
- *Lexique interdisciplinaire des performances et de la recherche-crédation*, 2021
- Lucas Y., Claude Dubar(1994 ) « *Genèse et Dynamique des groupe professionnel* », Presse universitaire de Lille, 297 p.
- Martiniello Marco ; Rea Andrea( 2011), «Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », *Sociologies*. URL : <http://sociologies.revues.org.proxy.bib.uottawa.ca/3694> [consulté le 26 décembre 2018]
- Mead, George Herbert (2006). *L'esprit, le soi et la société*. Paris : PUF,
- *Monitoring socioéconomique, Marché du travail et origines*, 2019.
- Palomares Elise et Testenoire Armelle (2010), « *Indissociables et irréductibles : les rapports sociaux de genre, ethniques et de classe* », *L'Homme et la société*, n° 176-177.

- Palomares Elise et Testenoire Armelle (2010), « Indissociables et irréductibles : les rapports sociaux de genre, ethniques et de classe », *L'Homme et la société*, n° 176-177.
- Peneff, J (2002), « Le goût de l'observation : De l'orthographe à l'enquête sociologique », Paris : La découverte.
- Pierre ; Roudès Rolande et Antunes, Samuel( 2013), « La dynamique personnelle et les identités professionnelles, en situation de changement » Presses universitaires de Liège | « Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale » 2013/3 Numéro 99-100 | pages 385 à 407. URL : Page | 122 <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2013-3-page385.htm> [Consulté le 20 février 2019]
- Rouleau-Berger (2012), « Repenser la question migratoire : migrations, inégalités multi situées et individuation », *Sociologies, Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines* .
- Rouleau-Berger (2012), « Repenser la question migratoire : migrations, inégalités multi situées et individuation », *Sociologie, Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines* .
- Spire, Alexis, « De l'étranger à l'immigré : La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 129 (1), 1999. URL : [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3303](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3303) [Consulté le 12 avril 2019] Tap,
- Tronto Joan (2005), « Au-delà d'une différence de genre. Vers une théorie du care », in Paperman, Patricia et Laugier, Sandra (Eds), *le souci des autres. Éthique et politique du Care*. Paris : Ehes.
- Vahabi, Nader(2013), « La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe », *Centre d'information et d'études sur les migrations internationales* | « Migrations Société » 2013/6 N° 150 | pages 13 à 39 ISSN 0995-7367.URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2013-6-page-13.htm> [Consulté le 18 janvier 2019]
- Vanderesse. M ( sous la dir),(2017), *Perspective démographique 2016-2060*, Bureau Fédéral du plan et direction générale des statistiques, Mars.
- Vienne, Philippe (2005)« Carrière morale et itinéraire moral dans les écoles de dernière chance » : les identités vacillantes. *Lien social et Politiques*, 2005, (53), 67–80. URL : <https://doi.org/10.7202/011646ar> [Consulté le 19 avril 2020].

# ANNEXES

## Grille d'entretien

### I. Expériences relatives au trajet et au projet migratoire

- Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

- En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

- Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

- Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

- Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ?

### II. Les statuts juridiques des immigrés en Belgique

- Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

- Votre actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

- Y a-t-il un statut que vous visez en particulier ? Lequel et pourquoi ?

### III. Les compétences migratoires

- En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

- Que saviez-vous de la circulation transfrontalière en Europe ? Ce savoir vous a-t-il aidé dans votre trajet ?

- Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

- Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour... ) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

### IV. Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier

- Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

- Avez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

- Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

- Avez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers de soins ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

- Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

- Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

- Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

- Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

- Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

- Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

- Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

- Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

- Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

- Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

- D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traités de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

- Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

#### V. Expériences relatives au temps et au hasard

- Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

- Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

#### VI. Les recommandations

- Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

- Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

- Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

- Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

- Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

- Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

- Souhaitez-vous ajouter un point particulier à notre échange?

- Avez-vous un document particulier que vous nous conseillerez de découvrir sur notre sujet?

- Nous conseillez-vous d'interviewer une personne particulière dans ou hors de votre entreprise?

# Entretien 1

- **Données démographiques :**

Âge : 26 ans  
Nationalité : Camerounaise  
Ancienneté en Belgique : 3 ans  
Diplôme déjà obtenu : Bachelier en Géologie 2- Visa d'aide-soignante  
Composition de ménage : 2 personnes  
Nombre d'enfant : 0  
État civil : Célibataire  
Localité de résidence : Liège  
Localité de travail : Liège.

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire :**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Je suis née au Cameroun, après mon baccalauréat je suis allée à l'université de Yaoundé 1 où j'ai obtenu un bachelier en Géologie. Ensuite j'ai fait une année de cours de langue et j'ai entamé ma procédure pour poursuivre mes études de Master en Géologie à l'université libre de Bruxelles en Belgique. J'ai fait un an en Master géologie et j'ai bien validé ma première année. Sauf que l'année suivante j'ai interrompu avec mon master en géologie, pour me réorienter vers les études de soins infirmiers. A nos jours je suis en 2ème année soins infirmiers.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Ben en tout cas, en venant en Belgique, je ne savais pas que j'allais me retrouver dans le domaine des soins aux personnes âgées. C'est vrai qu'au début je n'étais non plus motivée par les études en Géologie, je voulais plutôt faire des études en Chimie parce que j'ai toujours rêvé d'être enseignante des sciences de la nature. C'était ça ma passion. Mais ma sœur aînée qui exerce comme conseillère d'orientation m'a conseillé de faire des études de géologie pour faire carrière dans le domaine des mines où j'ai de fortes chances d'avoir un salaire élevé.

L'objectif était de travailler dans les mines de Garoua au Nord du Cameroun. Moi par contre je trouvais qu'il n'y avait pas assez de débouchés pour la filière géologie.

Une fois en Belgique, les études de Master en biologie exigeaient également une cer-

taine maîtrise avancée de l'anglais ce que je n'avais pas, et les études de géologie sont très basées sur la recherche. Du coup, je sentais que j'aurai beaucoup de difficultés à un certain niveau et puis je cherchais un moyen de me tirer d'affaire très tôt pour éviter de stopper mes études en chemin.

Et donc, ma tante m'a proposé de faire des études en soins infirmiers, elle-même étant aide-soignante de profession. J'ai fait plusieurs demandes d'admission au final, j'ai obtenu mon admission à la haute école de la Province de Liège. Jusque-là j'avais très peur d'exercer dans le domaine des soins car je me disais je n'aime pas voir du sang, est-ce que j'arriverai à faire des piqûres aux patients ? Lorsque j'ai administré une piqûre pour la première fois c'était compliqué, mais une fois que je l'ai fait je me suis dit tiens je peux le faire et je me suis habitué. Maintenant, je sens que je suis en train de faire quelque chose de concret qui me mènera vers un métier certain, et je me sens également à l'aise dans ce domaine ce qui n'était pas le cas avec des études de géologie qui me rendait plutôt sceptique quant à ma carrière professionnelle.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Déjà au départ le projet de continuer les études en Master géologie venait de la pression familiale. Ce qui n'a pas été le cas par la suite. J'ai fait le choix qui était le plus approprié pour moi.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : C'est vrai qu'il y a toujours les hauts et les bas. Mais bon humm je me réjouis aujourd'hui seulement parce que je fais quelque chose que j'aime bien. Sans mentir j'aime bien ce que je fais maintenant, et je me dis que le parcours que j'ai fait jusqu'ici était le trajet inévitable pour me retrouver où je suis aujourd'hui. Je ne savais que je serai dans le domaine des soins mais lorsque j'ai pu prendre une aiguille et piquer je me suis dit il n'y a rien, ben ça va. Aujourd'hui je me sens à l'aise de prendre soin des autres. C'est vrai que ce n'était pas ça à la base. En fait je sens que je suis en train de faire quelque chose de concret qui me mènera vers un métier certain, et je me sens également à l'aise dans ce domaine ce qui n'était pas le cas avec des études de géologie qui me rendait plutôt sceptique quant à ma carrière professionnelle. Pour le moment je suis aide-soignante, mais je souhaite aboutir au grade d'infirmière en soins généraux.

Q5 : Avez-vous rencontrées des difficultés dans votre processus d'intégration sociale en général ? Si oui expliquez

R : Oui. J'ai eu du mal à obtenir une admission pour les études en soins infirmiers. J'ai postulé dans 5 écoles et je n'ai eu que des refus. Certains donnaient comme motifs qu'il n'y avait pas de lien entre la géologie et les soins infirmiers, d'autres disaient que je ne suis pas finançable parce que je viens d'un pays hors union européenne et aucun ne donnaient de réponse. Mais j'ai eu la chance avec l'école dans laquelle je suis actuellement. Ils m'ont offert une chance en m'accordant l'admission et je me suis dit je vais la saisir.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique :**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, asilant, étudiant...)?

R : Je suis étudiante puisque j'ai déjà le grade d'aide-soignante. J'aimerais aller au bout de mes études pour obtenir le diplôme d'infirmière. Peut-être faire un an de spécialisation en gériatrie ou pédiatrie. Voire continuer en Master pour occuper un poste de cadre dans les maisons de repos.

Q7 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Oui. Je suis étudiante et j'ai aussi mon numéro UNAMI. Je suis déjà aide-soignante. Et je poursuis mes études. Je fais déjà des jobs étudiants dans mon domaine. L'objectif c'est d'avoir un travail stable dans un domaine où il y a les débouchés.

Q8 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : J'aimerais bien dans un futur proche obtenir un statut de résident en Belgique pour pouvoir poursuivre ma carrière professionnelle ici. Ayant fait ma formation ici et m'étant déjà intégré je préfèrerais rester dans le bain (rires). Tout en sachant que je suis d'origine Camerounaise.

- **Les compétences migratoires :**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non, non ! Étant au Cameroun je n'avais pas déjà le projet de voyager. Je savais qu'après mes études à l'université, j'allais passer le concours pour être professeur de sciences au secondaire et je me disais que j'allais le réussir et réaliser mon rêve d'enseigner. Je croyais c'était aussi facile de réaliser ceci. Et après mon bachelier c'est un ami à mon frère qui me dit « tiens tu as eu ton bachelier avec des bonnes notes, tu peux tenter d'obtenir une admission dans une université belge et aller poursuivre tes études en étranger » en plus c'est cet ami à mon frère qui m'a aidé à dans la procédure. Je ne connaissais rien de tout cela. Il a postulé pour moi, il m'a expliqué comment ça se passait et tout. C'est une fois en Belgique que j'ai été confronté à la réalité, toutes les complica-

tions. Je voyais l'Europe à la télévision, c'est une fois en Belgique que je découvre tout ; les contraintes, le froid, il faut courir après le bus, le système académique.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui. Ma tante qui est aide-soignante m'avait encouragé à la suivre dans ce domaine. Et elle m'a beaucoup parlé des avantages du métier comme par exemple c'est un secteur en pénurie j'aurais toutes les chances pour avoir facilement le travail. Niveau logement, elle m'a reçu chez elle et j'y réside encore aujourd'hui et tout se passe plutôt bien entre nous.

Q11 : Vous ai – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour. . .) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Non jusqu'ici je fais l'effort de respecter les règles et normes de la Belgique.

• **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier :**

Q12 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Non

Q13 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : J'ai une expérience professionnelle d'un an au Cameroun. En Belgique j'ai fait des jobs étudiants dans l'Horeca. Après obtention de mon diplôme d'aide-soignante puisque je poursuis mes études, mes stages et jobs étudiants se font dorénavant dans les maisons de repos ou les hôpitaux en soins gériatrique.

Concernant les motivations personnelles du choix de travailler dans les soins aux personnes âgées c'est un domaine professionnel qui offre plusieurs avantages par exemple c'est un secteur en pénurie j'ai toutes les chances d'avoir facilement le travail et une fois stable au niveau professionnel, je pourrais également obtenir facilement un statut stable de résident en Belgique.

Q14 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

R : Avant que je ne fasse les études en soins infirmiers. J'étais parfois à la recherche des jobs étudiants. Je me suis inscrite dans les intérim et postulé personnellement dans

certaines structures. Mais difficile de s'en sortir parfois pour causes les horaires qui ne conviennent pas ou les intérimaires ne vous sollicitent pas assez pour prester. Parfois je travaille dans un domaine où je ne me sens pas à l'aise. J'ai travaillé dans un restaurant en été à la mer à Knokke ça ne se passait parfois pas bien avec les collègues qui me surchargeaient de travail. Certains clients se montraient racistes et malpolis.

Q15 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : J'ai travaillé dans un restaurant en été à la mer à Knokke ça ne se passait parfois pas bien avec les collègues qui me surchargeaient de travail, me lançaient des paroles blessantes alors que je faisais presque le triple de leur travail toute seule. Certains clients se montraient racistes et malpolis. Dans le milieu des soins, histoire de discrimination, tu en verras. J'ai pleuré plusieurs fois parce que c'était dur. Mais je n'y peux rien, c'est là. Je ne l'avais jamais vécu avant mon arrivée en Belgique. Je ne pouvais pas imaginer que c'était à ce point (pleurs). Dans mon pays c'est vrai il y a parfois des petits piques entre les différentes tribus mais c'est insignifiant puisque ça ne va pas loin. Ici en plus de subir le stress d'être loin de ma famille, cet aspect de discrimination raciale devient le couteau qu'on remue dans une plaie existante. C'est dur. Ce ne serait pas honnête de ma part de dire que je n'ai pas été victime de discrimination. C'est flagrant même au niveau de l'école. Lorsqu'on nous demande par exemple de former des groupes de travail à l'école, les collègues européens ont toujours tendance à nous isoler, ils préfèrent former des groupes entre eux. En fait ! Il Ya tellement de cas qui me marque jusqu' à présent. La seule initiative que j'ai prise maintenant est d'ignorer et de ne pas me laisser influencer par ces actes de discriminations.

Tout ce que je fais, je m'efforce à me mettre à fond en considérant que je suis seule. Quand je vais en stage par exemple je considère que j'ai -1, et je m'efforce à travailler dur pour monter la pente à 1 puis progresser.

Q16 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : On trouve facilement du travail. On ne chôme pas. Les études sont aussi beaucoup pratiques à partir de la 2ème année. C'est un secteur en pénurie presque dans tout le monde entier.

Q17 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Les études sont beaucoup plus pratiques. Le programme est dense et rude. Les horaires vont du lundi au vendredi de 8h à 17H45. C'est rude. En 2ème année nous avons 3 semaines de cours, 3 semaines de stages. Il faut se lever très tôt pour arriver à l'heure au lieu de stage. Donc la formation est très rude si tu ne t'accroches pas tu risques d'abandonner. Sinon nous avons de bons professeurs qui font de leur mieux pour nous mener vers la réussite.

Q18 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

R : Pour le moment je vis chez ma tante et vraiment ça me soulage beaucoup parce que si je devais payer le loyer, je serais contrainte à manquer certains cours pour aller travailler et payer mon loyer du coup je suis très soulagée. C'est vrai que je contribue financièrement pour la maison mais ce n'est pas grand-chose comparé à si je vivais seule chez moi. A mon retour d'école, je trouve ce que je vais manger. C'est vrai que nous partageons les tours pour faire la cuisine. En Europe avoir un toit où dormir est le plus important, le reste je gère car j'ai toujours fait mes choses toute seule.

Q19 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Je choisis de retourner vivre ma vieillesse dans mon pays. Je ne voudrais pas me retrouver enfermer dans un lieu comme les maisons de repos où on prend soins de moi. Dans mon pays, je pourrais m'asseoir dans la cour et voir les personnes passer devant moi. Chez moi les vieillards sont encadrés par leur famille, ils les voient et passent du temps avec eux. Bien que l'espérance de vie soit bas comparée à l'Occident. Je préfère rentrer vivre ma vieillesse dans mon pays et manger les plats de chez moi (rires).

Q20 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : La formation est rude, elle n'est pas du tout facile. Vous n'avez pas assez de temps libre pour vous distraire ou faire autre chose. Aussi vous partez en stage vous trouvez des infirmières qui vous cassent, vous parlent mal. Toutes ces choses démoralisent et découragent beaucoup d'entre ceux qui sont même déjà dans la formation. Faire le chemin à 5h du matin pour aller par exemple en stage c'est déjà beaucoup pour arriver et vivre encore ce calvaire. C'est très chiant. Je sais que beaucoup d'étudiants désistent aussi parce qu'il y'a trop de cours, trop de matières, des cours denses, des labos en plus il faut aller en stage. Plusieurs craquent à un moment donné. Surtout les soins de gériatrie sont difficiles parce qu'il faut prendre soin des personnes qui ne sont pas autonomes.

Certains disent « non je ne peux pas faire des douches aux vieillards ». Personnellement, c'est vrai que je n'étais pas suffisamment sur la formation, mais ma tante m'en avait brièvement parlé. Je rends grâce à Dieu parce que je m'y plais sinon ça aurait dû être catastrophique.

Q21 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Ce métier est d'une importance capitale. Nous personnel soignant remplaçons les familles auprès de ces vieillards. S'il ne s'agissait que de moi chaque famille gardera son vieillard chez soi. Parfois je coule des larmes lorsque ces vieillards se plaignent du fait que leur famille pour certains les ont oublié ou abandonné. Nous jouons notre rôle mais ne pouvons pas combler le manque de leur proche.

Lorsque les personnes âgées sont dans les maisons de repos leur famille se sentent comme débarrassés. Ils se disent qu'ils sont suffisamment pris en charge. Je pense que s'ils les avaient près d'eux à la maison, ils feraient un peu plus d'efforts bien qu'ils aient d'autres occupations.

Q22 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Selon la culture Africaine, les personnes âgées sont des êtres à chérir, à qui on doit apporter secours et assistance tout comme la plupart l'on fait quand ils étaient plus jeunes à l'égard de leurs enfants, petits-enfants et parents. C'est comme une compensation le fait de leur rendre la pièce. Nous leur devons beaucoup et comme nous souhaitons les voir vivre bien longtemps nous leur apportons les soins qu'il faut, l'amour, tendresse, douceur, joie, chaleur, notre présence pour qu'ils ne se sentent pas seuls et aussi pour bénéficier des conseils qu'ils nous procurent au quotidien. La courbe est décroissante, nous allons tous vieillir (rires). Nous devons les traiter comme nous faisons avec les tout-petits essayer de les comprendre.

Dans les maisons de repos ici en Belgique je trouve que les personnes âgées sont pour beaucoup parmi eux tristes, ils se sentent seuls, ils ont dans certains cas peu de visites.

A mon avis j'aurais souhaité qu'on prenne du temps à discuter avec eux. Moi je prends souvent 30 minutes avant la fin du travail pour parler avec eux. Certains n'ont pas d'enfant, ou ont peu des membres dans leur famille.

Il y a une dame paix à son âme qui me disait tout le temps qu'elle a envie de parler avec moi. Et lorsque j'allais vers elle, elle me parlait de pleins de choses concernant sa vie, sa famille.

Les vieillards ont besoin de s'exprimer. Et donc le fait de rester sans communiquer c'est comme une mort, ils dépriment. C'est vrai que ce n'est pas facile avec les personnes

âgées aussi parce que toutes les personnes âgées ne sont pas gentilles. Certains avancent des propos violents. J'en ai été victime plusieurs fois. J'ai été traité plusieurs fois de nègres. Mais je ne considère pas leurs injures je me dis je suis là juste pour prendre soin d'eux. Il faut avoir un mental haut et j'ai adopté la positive attitude. Il faut aussi tenir compte du fait que certains vieillards dans les maisons de repos sont malades, atteints de la maladie d'Alzheimer. Ils peuvent dire des choses suite à leur état de santé pas au top. Donc il faut parfois leur accorder cette marge d'inconscience.

Q23 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Oui mon domaine c'est la gériatrie et je suis heureuse de travailler dans ce domaine. Sinon beaucoup de mes collègues ne veulent pas travailler en gériatrie. Les personnes âgées sont magnifiques.

- **Expériences relatives au temps et au hasard :**

Q24 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Oui. Je n'avais jamais pensé que je me retrouverai dans le métier de soins aux personnes âgées. C'est une découverte, un bouleversement culturel. J'étais en même temps étonnée, dépassée. Je me demandais comment peut-on réunir les vieux dans un environnement Je ne comprenais pas le système. C'est lorsque je suis allée travailler que j'ai appris qu'il y a de ceux qui y vivent pendant plusieurs années. Je n'avais jamais su, j'ai découvert un nouveau monde. Je me suis juste adaptée à la situation.

- **Les recommandations :**

Q25 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Si c'était à refaire peut-être j'aurai plutôt choisi de faire une formation en imagerie médicale ou technicienne de laboratoire. Parce qu'au départ j'avais peur du sang. Ces deux formations permettent aussi d'exercer dans le domaine de la médecine sans avoir à piquer des personnes.

Sincèrement je n'aurai pas aussitôt choisi une formation en soins infirmiers cela pourrait arriver peut-être en 3ème ou 4ème position. Donc je me serai plus penché vers un métier qui ne met pas en contact direct avec les patients. Je n'aime pas voir du sang, jusqu'à présent j'ai du mal avec cela. Mais bon, avec le temps j'apprends.

Q26 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Je leur conseille d'être objectifs, de se fixer un but à atteindre. Comme moi si au départ ils ne se sentent pas à l'aise ou ont de grosses difficultés à décrocher dans le do-

maine qu'ils ont choisi dès le pays de départ. Il est mieux de se reconverter tôt mais aussi vers un domaine qui les passionne et qu'ils s'accrochent. Tout en faisant fi de toutes formes de difficultés qu'ils peuvent rencontrer telles que le racisme.

Q27 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Je me rappelle dans le cadre d'un cours la prof à demander de quoi avons-nous le plus peur dans l'exercice de notre métier et moi j'ai dit le racisme. Elle m'a ensuite repris en disant il n'y a pas de racisme, si vous êtes victimes portez plainte. Ben oui ! Et puis quoi ? Je ne peux pas porter plainte à tout le monde. Donc il faut une certaine attention particulière sur ce point.

Q28 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Je leur recommande d'être à l'écoute des plaintes contre le racisme et de trouver des solutions concrètes. Nous sommes victimes tout le temps, mais nous avons peur de nous plaindre. Tu iras te plaindre chez qui ? Qu'est-ce que ça peut te coûter dans les jours à venir ? Généralement nous en parlons lorsque nous nous retrouvons entre nous africains. Là chacun s'exprime et relate ce qu'il a vécu. Tel dira moi on m'avait fait ça et l'autre... Oh oui moi aussi ! On en parle, on se console, on se prodigue des conseils et on essaie d'oublier. Nous sommes chez autrui, les autres ont sûrement vécu la même chose. Malgré l'intégration on reconnaît en soi qu'on reste étranger dans une certaine mesure. On se sent impuissant pour agir contre cela. Le racisme est bel et bien là et ça fait mal. Souvent je pleure. Si je dis à la prof que va-t-elle faire ? Demain je vais me retrouver dans la même situation. Je ne vais pas passer le temps à courir derrière la prof pour me plaindre. Elle en aura certainement marre. Du coup je prends sur moi. Ça se passe plus quand nous allons faire des stages puisqu'avec la théorie à l'école ça va, mais là-bas on paie parfois le prix avec les notes qu'on reçoit puisque c'est la pratique on ne sait pas justifier pourquoi la note est insignifiante par rapport à nos prestations.

Q29 : Souhaitez-vous ajouter un point particulier à notre échange ?

R : Pour exercer dans le secteur de soins aux personnes âgées il faut avoir de l'empathie, être courageux et forts.

## Entretien 2

- **Données démographiques :**

Âge : 25 ans

Nationalité : Camerounaise

Ancienneté en Belgique : 3 ans

Diplôme déjà obtenu : Bachelier en Biologie animale 2- Visa d'aide-soignante

Composition de ménage : 1 personne

Nombre d'enfant : 0

État civil : célibataire

Localité de résidence : Liège

Localité de travail : Liège

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire :**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Euh. ... Juste après mon Baccalauréat (diplôme de fin du cycle secondaire). Je me suis inscrite dans une université au Cameroun où j'ai fait 4ans d'études en biologie animale donc niveau Master 1.

C'est au cours de cette 1ère année de Master que j'ai fait ma procédure pour poursuivre mes études en Belgique et j'ai obtenu une admission en sciences biologiques à l'université de Mons. Ce qui m'a permis de faire une demande de visa étudiant, que j'ai obtenu et je suis arrivée en Belgique en septembre 2021.

Une fois en Belgique j'ai fait un an d'étude à L'université de Mons. L'année suivante j'ai changé de filière pour me retrouver dans les études de soins infirmiers à Liège.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Quand je venais en Belgique j'avais le projet de travailler dans le secteur des soins mais précisément, je voulais faire une formation pour être médecin. Mais j'ai raté l'examen d'entrée en médecine.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Ma famille ne fait vraiment pas de choix à ma place. Tant que ça me plaît, elle s'aligne. Ma famille n'a pas d'attente particulière, tant que j'avance bien dans ce que je fais, il n'y a pas de problème.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Pour l'instant, il y a encore du chemin à faire. Je suis à peine à la moitié de mon parcours donc il y a encore à faire. Je vise le statut d'infirmière en chef en gériatrie.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ?

R : Dès mon arrivée en Belgique, j'ai eu difficile à trouver un logement. Quand je trouvais on me demandait de présenter soit un parent ou un garant comme responsable, sinon je ne pouvais pas avoir le logement. Pour les logements sans ces conditions, le prix était élevé voilà ! Un peu compliqué. Finalement, j'ai pu trouver grâce à une connaissance qui libérait son kot. Elle m'a proposé et j'ai sauté sur l'occasion. Sinon avant je vivais chez une de mes connaissances.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique :**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : étudiante hors union-européenne ayant le statut d'aide-soignante.

Q7 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Oui pour l'instant ça va. Je suis sur la bonne voie, puisque la première année a été un succès voilà pourquoi je suis déjà aide-soignante. Je peux continuer mes études sans problème jusqu'à atteindre le statut professionnel que je vise.

Q8 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : J'aimerais avoir le statut de résident belge. Parce que ça facilite l'intégration professionnelle.

- **Les compétences migratoires :**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non je n'avais pas les informations sur la formation en soins aux personnes âgées vu que je ne venais pas pour ça. Sinon concernant la filière biologie, je trouvais les informations sur le site de l'université de Mons.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus

d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui. A mon arrivée j'ai vécu chez une amie le temps de trouver mon propre logement. Pour la recherche d'une école pour ma formation en soins infirmiers, mes connaissances m'ont également aidé en me donnant les informations sur les écoles et les dates d'inscription.

Q11 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour. . .) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : La prise en charge (rises). Je n'ai pas un proche qui remplit les conditions de garant. Du coup mes connaissances ici en Belgique m'ont aidé à trouver un autre moyen donc quelqu'un pour le faire.

• **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier :**

Q12 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Pas exactement, mais j'avais effectué un stage volontaire d'un mois dans les soins infirmiers. J'ai toujours aimé travailler dans le domaine des soins, donc c'était juste pour voir comment ça se passe.

Q13 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : J'ai fait des jobs étudiants dans le domaine de la production durant 2 mois. Dans mon pays je n'ai pas travaillé.

Q14 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Les discriminations je les vis quotidiennement dans mes lieux de stages. Je constate que certains chefs attribuent parfois des notes en fonction de la couleur de peau. Certaines fois, il y a des collègues qui passent beaucoup de temps à papoter avec les infirmiers, pendant que je me tue au travail toute la journée. En fin de compte ils ont des cotes plus élevées que moi. Et je reçois plutôt des remarques comme « ne prends pas les initiatives, ne répond pas à la sonnette, ne fais pas ceci, ne fais pas cela ».

Tandis que mes collègues ont passés du temps à rigoler avec les chefs, mais dans les observations, ils ne mettent jamais ça.

Q15 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Déjà j'aime prendre soins des autres. Je n'aime pas regarder des personnes souffrir sans pouvoir les aider. Quand je travaille pour servir les gens, ça me rend heureuse. Les études en biologie prennent beaucoup d'années et il n'y a pas vraiment de contact humain. Le contact humain pour moi est un gros avantage de ce métier.

Q16 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ?

R : J'ai toujours voulu faire carrière dans les soins. J'ai juste été un peu triste d'avoir raté l'examen d'entrée en médecine. Mais bon soins infirmiers fait également partir du même domaine du coup pas grand-chose à dire, je suis dans mon élément. Le fait que mes parents ne se soient opposés à ma réorientation me fait énormément plaisir. Ils m'encouragent beaucoup.

Q17 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Je me sens épanouie dans ce métier, juste les études qui sont un peu difficile (rires). Sinon ça me plaît et je n'ai aucune envie de faire autre chose.

Q18 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Du côté professionnel, oui je suis en train de faire le métier que j'aime, et que j'ai toujours voulu exercer. Quant à mes projets de vie. Non parce que côté salaire on ne gagne pas beaucoup.

Q19 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Non ! Je ne veux pas vieillir ici, je choisirai de retourner dans mon pays. Parce qu'il fait plus chaud là-bas (rires). L'environnement est plus convivial. La Belgique est un pays où les gens sont individualistes, alors que dans mon pays on vit en communauté et pour moi qui aime le contact humain c'est un atout non négligeable.

Q20 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Le fait de voir les personnes âgées vivre tout en étant heureux me fait énormément plaisir. Qu'ils mangent, boivent, ressentent la vie en eux, se sentent aimer c'est génial quoi ! Lorsque je prends soin d'eux et qu'ils sont contents ça me fait plaisir.

Q21 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Je pense que certains autochtones n'aiment pas les travaux qui sont très physiques. Et ce travail est vraiment physique, il faut porter, soulever, nettoyer, changer les couches. En plus, vu qu'il y a manque de personnel, la charge est lourde pour le peu de personnel. Beaucoup de mes collègues ont abandonné dès les débuts de la formation parce qu'ils ont compris la réalité de la profession. Parfois les chefs sont désagréables. Il faut s'habituer à voir des gens mourir, à toucher les cadavres. Voir des grosses plaies, des personnes atteintes de pathologie sévères.

Q22 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est un métier à valoriser, parce que le pratiquer exige certaines compétences et aptitudes que même ceux qui en détiennent parfois ne veulent pas les mettre en valeur dans ce travail. Malheureusement nous ne sommes pas honorés à notre juste valeur. Les vieillards sont pour la plupart malades ou diminués, ils ont toujours besoin d'assistance et cette assistance c'est nous qui la leur apportons. Certains rencontrent des difficultés à s'occuper d'eux tous seuls.

Q23 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Ici en Belgique, j'ai l'impression que les vieux sont écartés. En Afrique ce n'est pas le cas, les vieux sont traités avec beaucoup de respect. Leurs familles et proches leur accordent beaucoup de temps et d'attention, ils vivent avec leur famille à la maison et sont traités avec beaucoup d'amour où qu'ils aillent. La société africaine considère le vieillard comme un monument.

Cependant ici, il y a de ceux qui passent des mois dans les maisons de repos sans que personne ne vienne les visiter. Pourtant ils ont des enfants, petits-enfants, frères et sœurs vivant tous en Belgique. En Afrique ce n'est pas le cas la famille est toujours très proches des vieillards. Je ne sais pas si c'est parce qu'il n'y a pas des maisons de repos là-bas.

C'est triste ce que je vais vous dire mais c'est une vérité. Mes collègues européens disaient souvent des trucs du genre ah ben la vieille là elle a déjà vécu, elle peut mourir maintenant pas besoin de nous donner tant de travail. Ils sont fatigués, ils ne doivent pas déranger. Parfois lorsque le vieux sonne, ils vont jusqu'à ignorer. Une fois je me suis permise de dire à ma collègue mais tient répond à la sonnette tu es là pour ça. Elle m'a répondu pas la peine, elle est atteinte de démence elle le fait exprès pour me faire chier. J'étais sidérée. J'étais à la fin de ma journée, mais j'ai dû remettre ma blouse pour courir

voir la dame et une fois sur place, la dame avait vraiment besoin d'assistance puisqu'elle était à fleur du lit. Parfois lorsqu'un résident sonne à répétition, certains vont jusqu'à débrancher la sonnette pour ne plus l'entendre sonner. Ce n'est pas pour salir qui que ce soit ou valoriser qui que ce soit. C'est mon expérience parce que je n'ai pas encore travaillé avec beaucoup d'africaines dont mes collègues sont en majorité des européens. Mais à l'école oui, il y a quand même beaucoup d'africaines.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q24 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : J'ai passé un an en Belgique avant de choisir de me réorienter vers le métier des soins aux personnes âgées. Je considère cette période comme un moment d'adaptation sociale.

Q25 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Je ne peux pas parler de hasard. Parce que mon projet professionnel était toujours de travailler dans le domaine de la médecine.

- **Les recommandations**

Q26 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : J'aurai dès le Cameroun postulé pour faire les études en soins infirmiers. Je ne me serai pas inscrite à l'université pour perdre du temps comme je l'ai fait.

Q27 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Oui. Si ces personnes sont intéressées par le côté humain de la profession. Parce que si la personne n'a pas d'empathie et d'amour de patience, je ne la conseillerai pas.

Q28 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Je conseillerai de ne pas tenir compte des difficultés qu'on rencontre d'abord en tant que personnes de couleur. Aussi des soucis rencontrés lors de l'exercice de la profession par exemple les collègues qui ne sont pas gentils, qui ne vous apprécient pas, certains qui cherchent tout le temps à vous mettre des bâtons dans les roues, qui ne valorisent pas votre travail etc. Certaines familles des résidents aussi sont souvent agressifs, ils vont jusqu'à nous insulter, faire des plaintes contre nous à la hiérarchie. Il faut juste se dire je suis là pour faire mon travail quoi qu'il arrive.

Q29 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique? En particulier dans le secteur des soins.

R : Pour ma part vu que ce travail est pénible et n'attire pas beaucoup de personnes et que le salaire n'est pas attractif malgré la charge de travail. Les institutions doivent encourager ceux qui s'y aventurent déjà au niveau de l'école ensuite dans les lieux de stage. Les chefs doivent être moins rigides, je ne veux pas dire qu'ils doivent laisser faire des bêtises mais qu'ils soient un peu souples dans la façon de traiter les stagiaires. Traiter tout le monde de façon égal, s'il y a ceux qu'ils affectionnent plus que d'autres qu'ils le fassent de manière moins flagrante pour éviter de frustrer les autres.

Que la hiérarchie puisse aussi apprécier notre bon travail, pas seulement donner des points négatifs. C'est démotivant, à la limite stressant.

Q30 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Pour améliorer l'expérience professionnelle à mon avis il n'y a pas à s'en faire puisque niveau formation le travail est appréciable et très appréciable il faut le dire tout est mis en place pour que tout le monde soit bien formé. En ce qui concerne le maintien dans la profession il faut employer le personnel en grand nombre pour éviter le burn-out parce que je vous assure un aide-soignant effectue parfois le travail qui aurait dû être reparti pour plusieurs. Ça nous fatigue, ça nous casse, nous rend nerveux.

Q31 : Quelles recommandations ferez-vous à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : On doit reconnaître que c'est un métier difficile. Nous avons besoin d'être écouté lorsqu'on se plaint mais surtout voir les choses changer par exemple le salaire, la discrimination. Il faut des personnes à charge des plaintes sur des questions de discriminations dans les maisons de repos.

Que ces personnes écoutent les plaintes gardent l'anonymat et punissent pour limiter de tels agissements.

## Entretien 3

- **Données démographiques**

Âge : 37 ans

Nationalité : Camerounaise

Ancienneté en Belgique : 8 ans

Diplôme déjà obtenu : 1- Diplôme fin de cycle secondaire en économie sociale et familiale 2- Visa d'aide-soignante

Composition de ménage : 2 personnes

Nombre d'enfant : 1

État civil : célibataire

Localité de résidence : Liège

Localité de travail : Liège

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Ah là c'est compliqué hein ! En fait comme certains, quand j'ai quitté mon pays d'origine, je suis allée en Libye, puis en Italie, Suisse avant d'arriver ici en Belgique où je suis restée parce que j'ai trouvé mieux. Je me suis arrêtée d'abord en Suisse parce que j'ai des membres de ma famille là-bas. Mais pour moi c'était compliqué puis une amie m'a conseillée de venir en Belgique. En Libye il n'y a rien et c'est un endroit dangereux comme si tu étais en enfer quoi. Il faut t'adapter, t'intégrer. C'est un pays arabe tu vois ! Du coup il faut connaître tout ça, non seulement la vie là-bas est compliquée pour nous les africains surtout chrétiens du fait que nous ne sommes pas musulmans. Parce que c'est plus facile pour les musulmans. En Italie c'était compliqué pour trouver du travail. J'étais malade et pas bien prise en charge. Raison pour laquelle je suis allée en Suisse. J'ai fait 2 ans en Suisse, c'était difficile pour avoir les documents. Lorsque mon amie m'a parlé de la Belgique, j'ai dit pourquoi pas peut-être je trouverai mieux là-bas et je suis venue ici.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Je suis venue grâce aux conseils de mon amie. Elle était installée ici en Belgique et elle connaissait ma situation les difficultés que j'avais. Donc elle m'a dit viens je crois qu'ici tu pourras trouver ton chemin. Je l'ai écouté, je suis venue tout en sachant qu'elle saura m'orienter jusqu'à ce que je sois indépendante.

Concernant le projet professionnel, j'ai un diplôme de fin de cycle secondaire en économie sociale et familiale. Avant de quitter mon pays j'avais mon propre café. J'avais pour ambition de poursuivre ma carrière dans l'hôtellerie une fois installée en étranger.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Personnellement ma famille n'attend rien de moi. Ma famille ne connaît pas réellement comment je fais ma vie. Quand je suis allée me former pour être aide-soignante ma mère n'en croyait pas.

Les attentes de ma famille ne m'influencent pas, ce sont mes désirs qui m'influencent ce que je veux pour ma vie. Ce que je présente à ma famille, elle accepte du moment où c'est correct.

Ma famille sait que je ne suis pas une fille qui se laisse faire j'aime travailler. Déjà dans mon pays je faisais mes business, je gérais mon propre café. C'est moi seule qui fais mon défi, je ne veux pas être celle-là qui dépend des autres non, non. J'ai mes deux bras et mes deux pieds. C'est à moi de faire mes efforts pour montrer le bon exemple à mon enfant. Mes parents ont fait pour eux et à moi de faire pour moi pour que mon enfant suit mon chemin. Mes parents ne m'ont jamais posé la question pour savoir ce que je fais. C'est moi qui vais vers eux tout le temps pour leur dire voilà j'ai fait telle chose ça n'a pas bien marché, je n'aime pas trop je vais changer. Ben voilà ! Tout ce qu'ils peuvent me dire c'est courage.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Jusqu'ici c'est un succès. Je suis arrivée ici je suis allée au centre j'ai eu mes papiers. J'ai d'abord fait une formation de 6 mois pour technicien de surface. J'ai été employée comme technicienne de surface dans un hôpital. J'avais un contrat de 2ans en mi-temps je n'étais pas satisfaite. J'ai dit pourquoi ne pas me former pour quelque chose de mieux. J'ai virée pour me reconvertir en AS (aide-soignante). Je suis allée m'inscrire pour voir si je pouvais réussir à l'évaluation, j'ai réussi parce que j'étais déjà bien entourée des personnes âgées où j'exerçais comme technicienne de surface. Ce qui a été avantageux pour moi. Je n'ai pas eu des difficultés d'intégration professionnelle au sens pratique du terme. Mon statut d'aide-soignante déjà c'est un succès, puisque j'étais d'abord technicienne de surface.

Q4 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? Comment les avez-vous dépassés ?

R : Pas vraiment de difficultés hein ! Je suis passée par la voie légale et ma situation a été régulée. Lorsque j'ai quitté le centre, j'ai directement pris ma maison. La vie d'insertion dehors n'a rien à voir avec le centre où tout vient te trouver sur place. Dehors tu dois t'armer de patience et de courage.

Les difficultés que j'ai eu c'est lorsque je faisais mes formations. J'avais un enfant il fallait trouver comment le faire garder, et tout. Parfois je prenais des gens au noir pour venir garder mon enfant pour que je puisse aller suivre ma formation. Parfois problème de garderie. Jusqu'à présent c'est pareil rien à changer mais je suis déjà dans le rythme. Tant que je n'arrive pas au bout de ce que j'ai à faire, je ne me laisse pas faire. Je suis une personne battante.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q5 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : résidente. Et là je suis en voie de demander ma nationalité belge.

Q6 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Chaque personne a son point de vue. Si tu restes avec ton statut de résident sans rien faire, en attendant de vivre du social, tu n'as pas le même poids que celui qui a le même statut mais qui travaille et paye ses cotisations. Pour moi ce statut est important parce que ça m'offre beaucoup d'opportunités. Je me sens dans l'accomplissement.

Q7 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : Oui je veux demander la nationalité belge. Mais ce statut à un côté positif et négatif aussi hein !

Il y a le pour et le contre. Ça peut être favorable et défavorable en même temps. C'est favorable parce que ton statut va changer, tu auras les mêmes droits que les Belges, ça pèse positivement quand même.

Maintenant, c'est défavorable parce que je renie ma nationalité d'origine. Si je veux par exemple aller rendre visite à ma famille dans mon pays d'origine, je dois donner des raisons, je dois demander un visa. Parce que je n'y vais plus comme camerounaise, mais belge.

- **Les compétences migratoires**

Q8 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Mon amie m'avait parlé de pleins de choses. Une fois sur place, au centre et progressivement j'apprenais de nouvelles choses.

Q9 : Que saviez-vous de la circulation transfrontalière en Europe ? Ce savoir vous a-t-il aidé dans votre trajet ?

R : C'est dans mon café que j'ai fait la connaissance d'un monsieur, qui m'a dit qu'il faisait voyager des personnes vers le Maroc, Algérie, Lybie, Tunisie. Et que une fois arrivée là-bas je serais logée parce qu'il a des logements là-bas aussi. Il m'a dit que une fois arrivée là-bas si je trouve mon compte je peux rester ou alors je peux continuer vers l'Europe. Alors on a discuté il m'a dit le prix, puisqu'il faisait voyager les personnes par vagues, il m'a proposé les dates.

Excusez-moi parce que je ne sais pas vous donner plus de détails. C'est un business, les gens vivent de ça et aident aussi des personnes à se donner une chance de vie ailleurs.

Donc que dirais-je ? J'ai pris 6 mois pour me décider et lui verser l'argent, en fait, une partie parce que le reste je lui ai donné une fois installée en Libye. Et franchement c'est lui qui a été mon guide jusqu'à mon arrivée en Suisse. Le voyage est risqué surtout au niveau des frontières, avec les gardes qui sont très rigoureux. C'est un chemin difficile, il faut se préparer on y voit de tout vraiment. Mais comme je disais je ne peux pas vous dire plus. Il y avait des jours où je déprimais, je regrettais d'avoir quitté mon pays. Je disais que si je connaissais qu'il y a trop de souffrance je serais restée dans mon pays. D'ailleurs que je gagnais bien ma vie en tant qu'entrepreneur. Mais les fausses illusions que nous africains avons de l'Europe s'arrêtent une fois qu'on arrive ici et qu'on voit de nos propres yeux comment ça se passe.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui j'avais des contacts mes amis d'enfance qui m'ont encouragé à venir en Belgique en disant ben voilà, ici c'est mieux comme tu sais te débrouiller ; Si tu arrives ici tu pourras trouver ton compte, tu vas travailler et tout et tout voilà ! Ils m'ont donné le courage de venir. A mon arrivée j'ai été reçue par une amie, je vivais chez elle. C'est elle qui m'a guidée au centre. Par la suite plusieurs de mes connaissances que j'avais depuis mon pays m'aidaient d'une façon ou d'une autre. Mais quand on est au centre nous avons beaucoup d'informations nécessaires et surtout provenant de la source légale. On nous communique des informations, des conseils.

Q11 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour. . .) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Je suis consciente et j'avoue que oui. Les nounous que je prenais au noir pour garder mon enfant c'est un contournement. Puisque normalement, je devrais aller vers une

structure concernée peut-être prendre des engagements, signer des papiers pour avoir une telle assistance. Mais si je procédais ainsi, ça allait me coûter cher et je n'avais pas ce budget en ce moment. C'est vrai que c'est aussi prendre des risques parce qu'au cas où il arrive quelque chose et que la police doit intervenir, je ne saurai pas répondre tu vois ! Je cours de gros risques, mais la vie c'est ça. Parfois même étant conscient du danger, on prend quand même le risque.

Une autre fois, j'avais un rendez-vous à l'hôpital et je n'avais pas de sous pour payer le ticket du train. Je suis quand même montée dans le train et le contrôleur m'a donné une amende que j'ai payée plus tard. Ça fait mal, mais il s'agissait de ma santé.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q12 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Non. J'ai fait des études en économie sociale et familiale. Travailler comme personnel soignant ne m'étais jamais passé par la tête auparavant. J'avais la phobie de faire des piqûres. Mais du moment où j'ai commencé à travailler à l'hôpital comme technicienne de surface, j'ai compris que ce n'était que des illusions. Je commençais à vouloir essayer et voir si je pouvais exercer le métier de soignant.

Q13 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : Dans mon pays, j'étais entrepreneur, j'avais un café et des petits business. Ici j'ai travaillé comme technicienne de surface. On trouve facilement le travail. Avec la formation que j'ai faite ici en Belgique, je pense que je peux travailler partout dans le monde sans qu'on ait à douter de mes compétences.

Q14 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

R : J'ai travaillé comme technicienne de surface. Mon contrat de mi-temps ne me plaisait pas. D'où ma reconversion vers les soins aux personnes âgées.

Q15 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : La discrimination est partout hein et se manifeste sur plusieurs formes. Tout le monde subit. Si tu es grosse, certains diront : ah regarde comme elle est grosse c'est déjà de la discrimination. Si tu es mal formé tu vas subir. Entre nous humains nous nous discrimi-

nons.

Concernant le racisme qui est un cas particulier beaucoup plus marqué par la différence de couleur de peau, j'ai été prévenu dès mon arrivée par mes amies. Ils m'ont dit tiens ce n'est pas régulier ici, mais attend toi de le vivre. Donc si tu te retrouves face à un cas de racisme ignore, passe ton chemin.

Si c'est au travail défends toi sans agir contre la loi. C'est-à-dire sans te battre, sans insulter.

Je suis tout le temps confronté à cela. Il y a des endroits tu arrives avec une autochtone, on va la choisir et te laisser. Il y a comme du favoritisme. Donc tant que je vis ici, je suis préparé à vivre ça.

A l'école par exemple je connaissais des camarades qui étaient moins intelligentes que moi et qui rencontraient même des difficultés à s'exprimer. Il fallait parfois leur expliquer des choses en français facile.

Du coup, tu verras qu'elle a de bonnes notes que moi, pourtant c'est moi qui lui expliquais même le cours. Donc je pouvais à partir de son niveau de compréhension voir qu'elle rencontre des difficultés. Et aussi il y a des professeurs qui sont ouvertement racistes hein ! Je te le dis. Moi j'ai vécu ça. La prof donne une petite évaluation en classe, on le fait mais alors, les collègues vont voir la prof pour comprendre ce qu'ils n'ont pas réussi, elle leur explique. Mais lorsque moi je vais la voir à mon tour elle me repousse en disant Ah non ! On va tous corriger ensemble. Genre elle n'essaye même pas d'écouter pourquoi je suis allée vers elle. Cela m'a vraiment frustrée. Je suivais toujours son cours mais je n'allais plus lui poser des questions parce qu'elle m'avait renvoyé plusieurs fois comme ça et juste derrière moi elle acceptait mes collègues blanches. C'était fini je n'allais plus vers elle. J'avais des lacunes mais je disais tant pis, puisque je me suis senti humiliée par elle. Au stage aussi, nous les noires ont vécu la discrimination. Lorsque tu ne comprends pas bien quelque chose on t'explique de façon vague. Quand ce sont les blancs on leur explique mieux, on leur tolère certaines fautes. Une fois, une prof a dit que comme il y a moins d'autochtones dans le domaine, il faut encourager ceux qui sont là. Parce qu'ils vont demeurer au service de la Belgique tandis que les étrangers peuvent aller travailler dans d'autres pays demain. J'ai aussi vécu ça dans mon lieu de service. Il y avait une infirmière noire, lorsqu'elle commettait une petite erreur les collègues infirmiers blancs faisaient de ça un grave problème. Ils passaient derrière dire à la directrice. Mais lorsqu'il s'agissait d'eux, ils s'entendent, ils cachent le problème, ils couvrent ça. Ou alors ils essayent de réparer ça entre eux jusqu'à ce que la directrice ne soit au courant de rien. Ils nous alertaient nous les aides-soignantes lorsqu'ils savaient que nous sommes au courant de ne rien dire.

Q16 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'of-

fraient à vous ?

R : Pour moi. J'ai choisi de faire le métier d'aide-soignante parce que j'aurai le travail à tout moment, je ne vais pas chômer. C'est un métier en pénurie où on a besoin de beaucoup de main d'œuvre. Déjà c'est ça. Cela étant, le salaire ça dépend de comment chacun travaille. La proximité avec les vieillards comme en Afrique me plaît aussi beaucoup dans ce travail. Mais il y a aussi le côté négatif. Tu dois travailler les weekends et les jours fériés. Tu dois beaucoup travailler aussi si tu veux gagner beaucoup. Tu peux travailler même 5000 euros le mois, mais après il y a les impôts que tu vas payer. Le tout c'est d'abord d'aimer ce travail. Un autre avantage c'est que je vis tout prêt de mon lieu de service, je ne paye pas de transport. En quelques minutes je suis au travail, quelques minutes je suis chez moi.

Q17 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Je me sens très heureuse de travailler comme aide-soignante surtout en maison de repos. Parce que je pouvais aussi travailler à l'hôpital si je voulais. Mais je souhaite plus tard changer pour travailler dans la cuisine parce que j'ai toujours aimé le domaine de l'hôtellerie. Je n'ai pas fait cette formation dans mon pays parce qu'à l'époque ça coûtait cher et mes parents ne pouvaient pas se permettre de payer. Si je vois que le domaine des soins m'épuise beaucoup à la longue je vais me reconvertir dans mon métier de rêve la cuisine.

Q18 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Oui. Je ne peux pas faire un métier qui ne me permet pas d'épargner pour réaliser mes projets. Donc avec ça je parviens à épargner et aussi réaliser mes projets au fur à mesure. Jusqu'ici je ne me plains pas. Je prends soin de ma petite famille sans compter sur le social c'est déjà beaucoup.

Q19 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : De toi en moi, toi tu as envie de vieillir ici ? Avec tout le stress que je vis ici, je ne voudrais plus stresser dans ma vieillesse. Je vais retourner dans mon pays vivre en paix loin de ce stress.

Q20 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Je suis émerveillé de partager mes journées avec eux. Ce sont des personnes qui ont beaucoup d'expériences de la vie. Pour ceux qui sont en forme mentalement, c'est un

plus d'être avec eux. Ils prodiguent des conseils, ils nous parlent de leur vie, on rigole, on fait des activités ensemble. Bref c'est très fascinant (sourire). Certains parfois sont un peu méfiants au début, mais lorsqu'ils vous voient tout le temps, vous posent des questions ils s'habituent. Ils commencent même à vous réclamer quand ils ne vous voient pas (rires). Je papote avec eux comme mes parents, je leur attribue des noms africains, ils rigolent. Quand je vais en congés en Afrique je ramène des bracelets, des colliers, des boucles d'oreilles avec des perles d'Afrique. Et ça leur plaît énormément. J'ai envie d'être constamment avec eux, les écouter et tout.

Q21 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Dans ma salle de classe, il y avait très peu d'autochtones, on les comptait au bout des doigts. D'ailleurs certains ont arrêtés au bout du chemin à la fin il ne restait que 2 autochtones, le reste était des africains. Les africains en générale nous avons d'abord ce côté affectif avec les personnes âgées donc étant donné notre affiliation culturelle on a facile à pratiquer ce travail. Ce n'est pas pour dire que les autochtones n'aiment pas leurs parents, je pense plutôt que leur système de vie est différent.

Q22 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est très, très important. Ici contrairement à l'Afrique où il y a généralement quelqu'un pour s'occuper du vieillard à la maison. Les gens travaillent, presque tout le monde sort parce qu'il y a des factures à payer. Et donc c'est difficile de rester sans travailler pour s'occuper des personnes âgées à la maison. Les maisons de repos sont là pour remplacer la garde familiale. Aussi le secteur embauche beaucoup de personnes sans trop d'exigence au niveau du diplôme. Nous les étrangers forment aussi une main d'œuvre abondante pour ce métier. Imaginons que les maisons de repos n'existaient pas. Je pense que beaucoup d'entre nous seraient rentrés en Afrique ou alors seraient des chômeurs.

Q23 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Nous africains naissons et grandissons avec les personnes âgées autour de nous, parfois ce sont nos grands-mères qui nous gardaient pendant que nos mamans étaient occupées. Elles nous nourrissaient, nous soignaient donc on s'est habitué à les voir près de nous. Cependant ici on met les vieillards dans les maisons de repos et ils y passent le restant de leurs jours. Beaucoup meurent entre nos mains avant qu'on appelle la famille pour informer. Dans ma culture fang si un vieillard meurt c'est sa famille qui doit lui couvrir les yeux, l'arranger. Donc même s'il est hospitalisé à l'agonie, la famille fera les

tours de garde pour être prêt à l'arranger au cas où le pire arrive. Si vous ne le faites pas c'est que vous aurez failli. C'est vu comme si vous avez abandonné la personne.

En fait la réalité n'est pas pareille. Ici certains n'ont pas eu d'enfants et la famille est restreinte, elle n'est pas élargie comme en Afrique où l'enfant de ma sœur, de ma cousine est considéré comme mien et peut me prendre chez elle si je vieillis et que je n'ai plus de force. Il y a aussi le travail qui occupe certains enfants qui veulent bien rester avec leurs parents, mais parce que le parent est malade et dépendant on ne peut pas le laisser tout seul à la maison. Obligé de le mettre en maison de repos où la surveillance est assurée.

Q24 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Oui je suis même très heureuse. Les vieillards là me déstressent beaucoup. Moi je les appelle toujours Papa, Mama pour créer plus d'affinité quoi et ça les rends heureux aussi (sourire).

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q25 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 5 ans. J'étais en voie de régulation et d'intégration. En même temps j'étudiais la société pour voir comment mieux m'intégrer et gagner ma vie sans déranger personne.

Q26 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Mon arrivée en Belgique déjà c'est le fait du hasard. La suite pareille. Je m'efforce à saisir les opportunités qui s'offrent à moi et j'avance c'est tout.

- **Les recommandations**

Q27 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Comme j'aime beaucoup la cuisine, j'aurai privilégié d'abord une formation en cuisine... Si c'était possible j'éviterai cette prof qui m'a frustrée pendant mes études (rires). Non je rigole.

Q28 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Oui et non. D'abord non parce que le chemin que j'ai emprunté pour arriver en Belgique n'est pas légal et comporte de nombreux risques. Je suis là, mais il y a de ceux qui sont bloqués aujourd'hui dans des pays qu'ils ne souhaitaient pas séjourner même un jour.

Oui parce qu'il faut se battre. Ne pas baisser les bras tant qu'on n'a pas ce qu'on veut.

C'est mon cas aujourd'hui. Saisir les opportunités que la Belgique offre aux immigrés. Si tu es au centre arme toi de beaucoup de patience et suit les instructions qu'on te donne.

Q29 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Forme-toi quand tu peux et saisi ta chance. Ne pas craindre de commencer par le bas, parce qu'il faut toujours partir de quelque part. Se donner à fond dans ce qu'on fait, s'appliquer pour donner le meilleur de soi-même. Quel que soit le cas vous trouverez votre compte. Toujours essayer, ne jamais dire je ne connais pas, je ne peux pas et croiser les bras. Essayer avant que ça vous dépasse.

Q30 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Ils doivent motiver au maximum ceux qui veulent faire carrière dans les soins aux personnes âgées.

Il faut également faire la promotion du métier partout. Dans les établissements du secondaire, les hautes écoles et pourquoi pas à l'université aussi. Dans les centres d'asile partout où on peut trouver des femmes immigrées. Surtout que pour être aide-soignante on n'a pas besoin d'avoir de grands diplômes.

Q31 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? R : Engager suffisamment de personnel. Bien traiter le personnel. Être à l'écoute des plaintes et trouver des solutions satisfaisantes.

Q32 : Quelles recommandations ferez-vous à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Augmenter le salaire pour moi le reste est bien jusqu'ici.

## Entretien 4

- **Données démographiques**

Âge : 38 ans

Nationalité : Camerounaise

Ancienneté en Belgique : 9 ans

Diplôme déjà obtenu : 1- BEPC (premier diplôme du secondaire) 2- Visa aide-soignante

Composition de ménage : 5 personnes

Nombre d'enfant : 4

État civil : célibataire

Localité de résidence : Seraing

Localité de travail : Seraing, Grivenier

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Déjà j'ai eu des problèmes que je ne saurais expliquer, car c'est personnel. J'ai eu un visa en tant que demandeur d'asile. J'ai quitté le Cameroun, j'ai pris le vol pour la Belgique. Une fois arrivée en Belgique je suis allée demander l'asile. J'ai passée 4 jours à dormir sous la tente dehors, parce qu'il y avait l'affluence des réfugiés le temps de trouver des places pour nous, la croix rouge avait aménagé un espace pour nous à la gare du nord où on pouvait passer la nuit.

Après ça on m'a envoyé dans un centre d'asile, j'ai fait 5 ans dans ce centre puisque j'y suis entrée en 2015 et je suis ressorti en 2020 avec mes papiers, puis j'ai me suis trouvé un logement.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Je n'avais pas un projet. Mais quand je suis arrivée, je me suis intéressée au travail de soins aux personnes âgées. Déjà au Cameroun, je me suis occupée de ma tante malade pendant plusieurs années jusqu'à son décès. Ce fut pour moi une belle expérience. Une fois informée sur les maisons de repos. J'ai dit si j'obtiens mes papiers, je vais faire une formation pour soins aux personnes âgées.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Ma famille veut juste que je prenne bien soin de mes enfants et moi c'est tout. Rien de particulier.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Le fait que j'ai eu mon diplôme d'aide-soignante est une réussite. J'ai fait cette formation j'avais une petite fille que j'ai conçue ici en Belgique. Puisque mes 3 garçons m'ont rejoint ici ça fait 3 ans. Donc l'école et l'enfant c'était difficile. Mais, je me suis battue et j'ai terminé ma formation avec succès.

Pour moi ça me suffit, parce que joindre la vie familiale et professionnelle c'est difficile surtout que je suis mère célibataire. Pour le moment ce sont mes enfants ma priorité. J'ai un travail c'est déjà bien. Je suis épanouie, je limite là.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : Oui j'ai rencontré des difficultés. Le mode de vie est d'abord différent de celui du Cameroun. Les transports en commun comment s'y prendre ? Se lever tôt pour sortir en plein hiver il fait noir, mais il est déjà 6h (rires). Tous ces petits trucs là m'ont tracassé au début. Au centre aussi c'était difficile de me retrouver avec des personnes aux cultures très différentes, mentalités différentes aussi. Mais on est obligé de faire avec, de supporter des comportements bizarres. Tout en souhaitant partir de là un jour étant régularisé pour pouvoir vivre enfin sa vie tranquillement.

Q6 : Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ? R : Avant d'arriver en Belgique je suis battue toute seule. C'est ce même courage que j'ai depuis mon bas âge, qui m'a permis de faire face à ces difficultés et m'adapter à mon nouvel environnement, ma nouvelle terre(sourire) que j'aime bien d'ailleurs (rires).

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q7 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, asilant, étudiant...)?

R : Je suis résidente

Q8 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Résidente c'est avantageux. Tu peux travailler, te faire former. Si tu veux voyager, tu peux voyager.

Q9 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : Je voudrais bien avoir la nationalité belge. Déjà par rapport aux enfants, parce que pour aller dans certains pays, il faut avoir la nationalité. C'est le cas pour les États-Unis, il faut la nationalité pour moi aussi. Il y a aussi des bourses d'études. J'ai fait la demande pour mes enfants, mais ils n'ont pas droit parce qu'ils n'ont pas la nationalité. Ils n'ont que le séjour.

- **Les compétences migratoires**

Q10 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : NON.

Q11 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ? R : Non.

Q12 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ? R : Non, non, non. J'aime la droiture, je n'aime pas contourner les règles. Si je suis en difficulté, je vais parler même si c'est à l'administration. On va toujours avoir une solution pour toi.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q13 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Au Cameroun j'achetais des vêtements bon marché et je les revendais pour avoir des bénéfices. Donc j'étais commerçante.

Q14 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : Quand j'étais au centre, j'allais en Flandre travailler dans le tri des fruits ; les kiwis. J'ai travaillé aussi dans le tri et classement des légumes congelés.

C'est l'expérience vécu avec ma tante malade qui m'a fait réaliser que j'étais assez tenace pour m'occuper des personnes en difficultés sans trop stresser quoi !

Q15 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles

en sont les difficultés rencontrées ?

R : Non

Q16 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : J'ai vécu ça une seule fois dans un de mes lieux de travail puisque je travaille dans deux maisons de repos. En fait c'était une résidente belge qui a totalement refusé que les soignants noirs s'occupent d'elle. Elle avait réellement du mal avec les personnes noires. Elle refusait énergétiquement. Elle n'acceptait recevoir des soins que des soignants blancs. A part ça je n'ai pas personnellement pas vécu d'autres situations de ce genre.

Q17 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

R : Non. Déjà que je n'ai pas un bon niveau d'étude (sourire). Je n'avais pas beaucoup de choix, s'il fallait regarder aussi côté salaire et débouchés.

Q18 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Personnellement, le plus gros avantage que j'ai dans ce métier c'est le côté humain. J'aime prendre soin des personnes.

Q19 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Moi j'assimilais bien les cours, je n'ai pas eu difficile pour mes études. Je travaillais bien, j'avais des bonnes notes.

En revanche, ce qui était difficile c'était joindre les deux bouts à savoir ma fille et les études. Il m'a fallu beaucoup de courage pour pouvoir joindre les deux.

Q20 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Oui je me sens épanoui, ça me plaît. Pour moi ça va je suis au plafond. Je me limite à ça.

Q21 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions

professionnelles ? Développez svp ?

R : Oui, je gagne de l'argent qui me permet de prendre soin de mes enfants et moi. J'effectue un travail qui me plaît même comme c'est trop physique.

Q22 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Je choisis rester ici près de mes enfants. De base, dans notre culture les enfants n'abandonnent pas les parents. C'est pourquoi je veux vieillir ici, parce que mes enfants seront à côté de moi.

Q23 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Je suis comblée. Parfois, je reçois des câlins des personnes âgées que je soigne en ce moment mon cœur est rempli de joie. Je ressens que la personne est satisfaite. Certaines n'arrivent plus à bien s'exprimer, on peut lire leur joie dans les câlins, les sourires, le regard joyeux.

Q24 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Au début de ma formation il y avait quand même beaucoup d'autochtones, mais avant la fin plusieurs avaient abandonnés. Moi je pense que c'est un travail qui demande beaucoup de courage d'abord avant tout. Beaucoup n'ont pas assez de patience et de courage pour supporter les personnes âgées. Il faut être psychologiquement prêt et fort. Ne pas craquer au moindre coup.

Q25 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est très important. Les personnes âgées ont besoin qu'on soit là pour elles, elles ont besoin de compagnie, d'être écoutées. Beaucoup sont sans famille. Imagine un instant que cette catégorie sans famille soit abandonnée à elle-même, on aura tous les jours des pires nouvelles les concernant. Donc les personnes âgées ont droit à la vie, à une assistance quotidienne. Une aide-soignante peut travailler dans tous les services de santé et soins. Si nous sommes recherchées sur le marché du travail c'est d'une part à cause de ces vieillards. Ici en Belgique, les maisons de repos emploient beaucoup d'aides-soignants sans trop d'exigence. Une fois que vous avez votre visa d'aide-soignante c'est fini le chômage pour vous.

Q26 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en

Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : En Afrique les personnes âgées sont en famille. Cependant ici, elles sont dans les maisons de repos avec on peut dire des étrangers. Des personnes qu'elles n'ont jamais connues auparavant, qui ne sont pas membres de leur famille. Et ce sont ces personnes qui prennent soin d'elle. Voilà selon moi la grosse différence. Que ça te plaise ou pas tu dois accepter ces étrangers.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q27 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : Hm 6 ans. C'est le moment où j'attendais la réponse qui allait définir la suite de mon parcours. Un moment de questionnement et si je n'obtiens pas mes papiers, et si ? En même temps, c'est un moment d'intégration. Même si on est dans l'incertitude, on s'informe, quand même, on vit, on apprend et tout, en espérant une suite favorable. Quand on entre au centre, le plus grand souhait c'est de partir de là le plus tôt possible étant surtout régularisé. Parfois j'étais frustrée de voir des personnes qui vont venues après moi, avoir leur papier partir et me laissée encore au centre.

Q28 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Non. Parce que mon parcours était difficile. Je ne me sentais pas à l'aise au centre. Vivre ainsi avec des personnes inconnues, chacun son comportement c'était difficile. Parfois tard dans la nuit, tu veux dormir quelqu'un commence à parler au téléphone jusqu'au petit matin. D'autres crachent par terre dans la chambre à coucher. Ceux qui ne se douchent, les odeurs.

- **Les recommandations**

Q29 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : là je n'ai rien à dire la formation s'est bien passée, mes enseignants étaient sympas. Ils faisaient de leur mieux pour qu'on réussisse. Après la formation, déjà même au lieu de stage les chefs disent « Quand tu obtiens ton diplôme vient je te donne un CDI ». L'insertion professionnelle dans ce domaine est très facile. Partout sur les sites, dans les intérim il y'a des offres pour les aides-soignants. C'est toi qui choisis avec qui travailler.

Q30 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Non. Je conseille plutôt d'avoir un bon diplôme et de venir poursuivre les études supérieures ici.

Parce que si tu choisis une bonne filière après tes études, si tu veux rester tu demandes un séjour de chercheur d'emploi. Si tu arrives à avoir du travail, tu ne connaîtras jamais cette souffrance du centre.

Q31 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Il faut être ouvert d'esprit, apte à capter rapidement. Voir les autres faire et s'efforcer à faire mieux si possible. Celui qui se sent capable s'efforce de se former quand l'occasion se présente tout ça compte pour le futur professionnel. Ça donne de la valeur ajoutée au CV.

Q32 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Nous mettre en confiance parce qu'on craint souvent le rejet. Ça fait mal par exemple que tu veux t'occuper d'une personne et qu'elle refuse catégoriquement que tu la touches parce que tu es noire tu vois ! Il faut une préparation psychologique déjà dès l'entame de la formation.

Q33 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Il doit avoir dans chaque structure, un psychologue pour nous aider dans les moments de burn-out.

Selon moi en plus d'être physique ce métier est beaucoup psychologique. Trop de charge mentale et quand vous avez aussi une famille à votre charge c'est off. Après la journée au travail, vous rentrez à la maison les enfants vous accueillent avec leurs caprices. Gérer tout ça surtout pour moi femme célibataire c'est chaud je vous assure.

Il faut penser aussi au matériel par exemple qui permet de soulever les personnes parce que nombreux d'entre nous vont à la retraite anticipée à cause du mal de dos et du bras.

Q34 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment

pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Le salaire est à revoir vraiment compte tenu de la charge du travail. La société doit aussi nous apprécier à notre juste valeur. Ça encourage, la reconnaissance de la part des familles aussi.

Q35 : Souhaitez-vous ajouter un point particulier à notre échange ?

R : Je suis contente que des personnes comme toi puissent s'intéresser à notre travail, ça prouve quand même que nous sommes utiles. Je pense que vous pourrez par votre travail contribuer à faire connaître nos difficultés et à y trouver des solutions.

J'ai été ravie de partager avec vous. Souhaitant que tout se passe bien aussi pour la suite de vos études.

Q36 : Nous conseillez-vous d'interviewer une personne particulière dans ou hors de votre entreprise ?

R : je vais en parler avec mes collègues. Si elles acceptent, je leur passe ton contact.

## Entretien 5

- **Données démographiques**

Âge : 34 ans

Nationalité : belge d'origine camerounaise

Ancienneté en Belgique : 12 ans

Diplôme déjà obtenu : Aide-soignant

Composition de ménage : 6

Nombre d'enfant : 4

État civil : Mariée

Localité de résidence : Liège

Localité de travail : Liège

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Moi je suis venue en Belgique en 2011 avec un visa étudiant. En quittant mon pays d'origine j'avais eu une admission en 7<sup>ème</sup> secondaire assistante médicale, personnellement je ne voulais pas parce qu'au pays j'avais eu un Bac D série scientifique et j'étais en 3<sup>ème</sup> année droit à l'université de Yaoundé Soa. Mais ma sœur infirmière qui vivait en Belgique depuis 15 ans déjà m'a conseillée de ne pas me tracasser car une fois en Belgique, je pouvais m'orienter vers les études qui me plaisent.

Une fois en Belgique, ma sœur s'est débrouillée à me trouver une nouvelle admission, puisqu'elle vivait à Louvain. Nous avons postulé dans plusieurs écoles. C'est uniquement la haute école de Liège qui m'a donné une admission en assistante de direction. C'était la seule chance pour moi d'entrer en haute école si je ne voulais pas allée en 7<sup>ème</sup> année secondaire. Ça ne m'a pas dérangé qu'on me propose que cette filière. Mais le problème c'est qu'on avait plusieurs cours de langue néerlandais, anglais, allemand. Déjà j'avais un niveau d'anglais basique, allemand des prénotions et le reste rien. A la fin de ma première année je n'ai validé qu'anglais parmi mes cours de langues avec une note juste. A cette époque, il fallait réussir tous les cours de langue pour aller en 2<sup>ème</sup> année. Donc j'ai repris la première année, cette fois j'ai réussi les autres cours sauf néerlandais. Mais au conseil, les enseignants ont décidé de me faire passer en 2<sup>ème</sup> année. En 2<sup>ème</sup> année il fallait choisir entre l'option médicale ou administrative. J'ai choisi assistante médicale. Là en plus des autres langues, on a rajouté l'espagnol au programme ce qui faisait un total de 4 cours de langues étrangères. J'ai fait mon maximum, mais j'ai encore échoué cette année-là

et j'ai repris la 2ème année. Cette année encore j'ai raté tous mes cours de langue sauf l'anglais. La direction de l'école m'a dit que je pouvais triplée, mais que ce sera compliqué au niveau de la commune. Je rappelle que j'ai accouchée un enfant ici en Belgique et c'était dur de m'occuper de l'enfant et les études, il fallait trouver parfois quelqu'un pour garder l'enfant. Lorsque je pars à la commune pour renouveler mon séjour, on me dit que pour l'école je ne peux plus tripler et que pour rester en Belgique, je pouvais juste bénéficier du séjour de mon enfant belge.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Je voulais faire imagerie médicale. Mais ma sœur n'a pas pu me trouver une admission.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : C'est ma grande sœur qui me fait venir en Belgique. Pour elle c'était juste que je réussisse ma vie. Parce qu'étant au Cameroun, j'étais fiancée, j'avais des enfants jumeaux mais j'aimais beaucoup la vie. Je voulais faire ce que je veux sans qu'on ne me dise ne fais pas si ou ça et ma sœur voyait que à cette allure mon avenir était incertain en tout cas un bel avenir était incertain pour moi. Ma famille n'attendait pas que je sois docteur ou autre mais juste que je parvienne à voler de mes propres ailes plus tard. C'est tout.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : En tout cas moi ce n'est pas mon métier hein ! Je suis là parce que voilà, il fallait que je trouve une profession rapide et facile pour me faire obtenir mes papiers et faire venir mes enfants.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : A vrai dire je n'ai pas eu des problèmes d'intégration. A part les langues dans mes études d'assistante médicale, le reste ça allait sans problème. Le froid au début aussi.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, asilant, étudiant...)?

R : Belge

Q7 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet?

R : Oui. Ça m'a permis de faire le regroupement familial. Faire venir mes enfants en Belgique. Je suis allée au Cameroun me marier en 2019 et j'ai eu ma nationalité belge en 2020, mon mari est arrivé aussi en 2022. Ma famille est avec moi c'est déjà une grande joie. Je me suis formée, je travaille, j'épargne un peu ça va.

Q8 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier? Lequel et pourquoi?

R : Côté papier non puisque j'ai ce qu'il faut. Sinon côté professionnel je veux retourner aux études pour être éducatrice spécialisée. Lorsque mes aînés auront leur 18ans je retourne à l'école. Aide-soignante c'est un métier ingrat, pas de reconnaissance.

- **Les compétences migratoires**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel? Comment en êtes-vous rentré en possession?

R : J'avais des informations sur la vie en Belgique via ma sœur. Et aussi sur le travail en maison de repos parce que ma sœur travaille dans le domaine. Mais je ne venais pas pour travailler dans ce domaine.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière?

R : Ma sœur a presque tout fait pour moi depuis mon départ jusqu'ici comme je t'ai expliqué.

Mon assistante sociale aussi avait convaincu le conseil pour que je puisse continuer mes études. Parce que la première demande pour me former en tant qu'éducatrice spécialisée avait été rejetée, le conseil a dit que je devais finir mes études d'assistante médicale que j'avais commencée. Donc j'avais fait un an à la maison je vivais sous assistance sociale et ça me dérangeait je voulais vite sortir de ce système. Je voulais avoir un travail pour me prendre en charge avec mon enfant, j'étais fatigué des contrôles avec le social. J'avais parlé à mon assistante sociale qui m'a d'abord beaucoup soutenu moralement, mais aussi qui a fourni beaucoup d'efforts pour que je sorte de cette situation. J'avais pris énormément de poids en ce moment. Elle a pu convaincre le conseil pour que je fasse les études d'aide-soignante.

Q11 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre

processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement?

R : Non, j'ai toujours marché dans la droiture.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q12 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier?

R : non

Q13 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique?

R : Au Cameroun non. Ici des jobs étudiants chez Colruyt. Aide à domicile chez une dame tétraplégique, qui avait perdu ses quatre membres. C'est ma sœur infirmière qui travaillait chez elle, comme elle avait beaucoup de travail, elle m'a demandé de la remplacer et j'ai continué. J'ai travaillé aussi article 60 au relais santé au CPAS pendant un an.

Q14 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur? Quelles en sont les difficultés rencontrées?

R : Non

Q15 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp?

R : Il y a des profs racistes qui privilégient les faibles parce qu'ils sont blancs. Quand tu compares ton travail toi africain avec pour un blanc, tu vois il a plein de fautes, il n'a rien écrit de plus que toi, mais sa note est élevée ça nous affecte. Au lieu de stage, il y avait un groupe d'aides-soignantes blanches qui traitaient les stagiaires noires d'idiotes. En salle de pause, elles s'asseyaient loin de nous parlaient en nous pointant de la bouche elles disaient « ces idiotes-là ne savent pas faire le travail ». Au début nous ne savons pas qu'il s'agissait de nous. Ce sont les aides-soignantes africaines qui nous ont dit que c'est de nous qu'elles parlent quand elles disent les idiotes. Un jour j'en avais marre et je suis allée me plaindre à la direction. La directrice les a convoqués, depuis ce jour elles ont arrêté de nous traiter d'idiotes, du moins en face de nous elles nous ignoraient.

J'ai une collègue malentendante, petite de taille qui souffre avec certains résidents qui refusent qu'elle s'occupe d'eux soi-disant qu'elle est petite, elle est courte, elle

ne peut pas, elle ne sait rien faire. Pourtant c'est la technique qui compte dans la prise en charge ce n'est pas la corpulence.

Certains résidents choisissent ceux qui doivent leur faire des soins.

Q16 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

R : Je voulais être éducateur spécialisé. J'ai même eu une admission et j'ai commencé les cours. Mais le conseil a refusé parce que j'avais abandonné les études d'assistante médicale. C'est parce que je 'avais plus d'autre choix et je ne voulais plus être au social. Ça m'énervait, ça me dégouttait.

Q17 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R Je suis plus proche des personnes. Nous avons les primes de weekend. Les week-ends sont payés double.

Q18 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : C'était très facile pour moi. J'ai réussi avec des très bonnes notes tellement la formation était légère comparée à mes études antérieures. La pratique au stage était facile. J'ai été formé au CPSE Grivegner et tous mes stages à Liège.

Q19 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Oui. J'aime ce métier. Mais pour ma santé je ne saurais pas le faire pour longtemps. Parce que ce travail bousille le dos. J'ai mal au dos, au bras. J'aimerais faire une formation d'éducateur spécialisé c'est moins physique, pas trop d'exercices physiques.

Q20 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Ambitions professionnel non. Projet de vie oui. J'arrive quand même à mettre un peu de côté et je m'occupe de mes enfants, je ne dépends plus du social.

Q21 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers

des soins ?

R : Mon mari m'a beaucoup encouragé. Psychologiquement c'était dur pour moi. Nettoyer la merde je ne me voyais pas le faire. Mon mari m'a dit que nous avions des projets, pense aux enfants. Si les études en haute école n'ont pas marché, et que tu n'as pas le droit de faire éducatrice spécialisée va y faire aide-soignante en attendant. Puisque tu ne supportes non plus les contrôles du social.

Ma sœur m'a dit c'est le même travail que je fais, je lave les gens, je donne à manger, la seule différence avec l'aide-soignant c'est que je donne les médicaments. Elle m'a beaucoup motivé.

Q22 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Je veux vieillir en Afrique. Il y a une certaine maltraitance en maison de repos je ne vais pas mentir. Il y a certains soignants qui maltraitent les résidents. Il y a un manque de personnel dans ce corps de métier chez nous, nous sommes tout le temps en plan B ça veut dire en effectif réduit et quand ça arrive franchement tu ne peux pas bien effectuer ton travail. Tu bâcles à un certain moment même si tu as toute la volonté de bien faire, le fait qu'il faut que tu finisses à une certaine heure, tu vas bâcler certaines personnes. Au point où quand tu sors de la chambre du résident tu as mal, ta conscience te rappelle que tu viens de mal faire et moi ça me trouble quand je le fais. Bien que tu t'efforce à bien faire la charge du travail t'oblige à ne pas le faire comme ça se doit. Moi personnellement je n'aimerais pas vivre ça. Je constate qu'au fur à mesure que les années passent le manque de personnel est croissant, donc la situation sera terrible dans les années à venir je pense. Déjà en période de Covid, beaucoup de personnes ont abandonné le travail beaucoup, moi je ne veux pas vieillir ici.

Q23 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ? R : Certains pas tous, il y en a qui sont méchants, qui me griffent ceux-là je ne ressens rien pour eux. Il y a d'autres qui sont gentils, moi j'ai de l'affection pour eux comme pour un parent, un grands-parents.

Il ne faut pas le faire, mais je m'occupe d'eux avec un sentiment particulier. Je ne le montre pas, mais je le fais parce que ceux-là sont aussi gentils avec moi.

Q24 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : Je sens que j'accomplis mon devoir ce pour quoi je suis payé. J'apporte mon soutien à des personnes invalides c'est bien.

Q25 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Parce que le travail est difficile et je pense que plusieurs autochtones ne supportent pas. Plusieurs commencent et abandonnent par la suite. J'ai des collègues qui disent que la charge du travail est lourde. Et ceux qui le font n'ont pas des diplômes élevés contrairement à nous les noirs qui le font avec des diplômes d'université que nous avons eue dans nos pays d'origine.

Q26 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Ce travail est fait pour les personnes courageuses et conscientes. On a à faire à des certaines personnes qui n'ont plus de famille. D'autres qui sont rejetées excusez-moi du terme mais c'est vrai. Dans la mesure où, ils savent encore prendre soin d'eux mais leurs familles viennent les placées en maison de repos pour profiter de leurs biens, leur héritage. J'en connais plusieurs qui peuvent se débrouiller ou dont les enfants peuvent mettre à leur disposition chez eux des aide-ménagères et autres parce qu'ils ont les moyens. Mais les enfants viennent les mettre en maison de repos. Pendant qu'ils sont en maison de repos, les enfants vont vendre leur maison, gérer leurs biens. Je connais une dame qui est décédée à la suite d'un comportement pareil, Ses enfants ont vendu sa maison, ils sont venus lui faire signer des papiers en inventant une fausse histoire. C'est après la vente qu'ils lui ont dit la vérité, elle est morte à la suite d'un AVC. Il y a une actuellement qui se plaint en disant que sa fille a donné sa maison à sa petite fille sans son consentement. Elle a fait signer les papiers à la mamie en lui disant que c'était pour autre chose alors que c'étaient les papiers de légation. C'est compliqué ! Donc ils ont besoin de nous aides-soignants pour leur apporter un soutien psychologique, du réconfort. Ce métier est à valoriser.

Q27 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : ça dépend des familles. Selon mon constat ici en Belgique, les familles riches prennent parfois mieux soin de leurs parents ; ils sont plus présents, donnent ce dont leurs parents ont besoin. Les pauvres discutent l'héritage. En Afrique, les vieillards ont une grande importance, je peux dire qu'ils sont vénérés. Mais là-bas aussi ça dépend parfois quand ils sont atteints des maladies comme Alzheimer on dit qu'ils sont sorciers, on les abandonne. Certaines familles s'en occupent bien malades ou pas. D'autres pour cette raison abandonnent. Je ne dirai pas que c'est mieux en Afrique ou ici car des deux côtés, il y a des points positifs et négatifs.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q28 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 7 ans. C'était une période très difficile surtout la fois où je suis restée à la maison 1 an sans rien faire. Financièrement le CPAS assurait mais j'étais dépressive. Je me sentais inutile bien que je m'occupais de mon enfant. Je m'ennuyais, j'ai pris beaucoup de poids. Je passais mon temps à cuisiner, mangé. J'étais toujours dans mon lit j'allais laisser l'enfant à l'école et j'allais la récupérer. Les weekends j'allais chez ma sœur à Louvain, les jours étaient longs.

Q29 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Le hasard a beaucoup joué. Je n'avais jamais imaginé travailler comme aide-soignante.

- **Les recommandations**

Q30 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Le choix des études est très important avant même d'arriver en Belgique. Il faut avoir connaissance de tout et être bien orienté dans son domaine. Quitte à avoir ce diplôme et ne pas trouver du travail, mais vraiment faire ce qu'on aime. C'est le départ qui détermine la suite du parcours.

Q31 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Oui. Si tu as raté au début, il faut se rattraper. Ne pas craindre de recommencer.

Q32 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : De se concentrer sur leurs études, et surtout bien faire ce qu'on fait.

Q33 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : D'arrêter le favoritisme. D'arrêter de privilégier les autres. De traiter tous les étudiants pareillement.

Donner à chacun ce qu'il mérite parce que nous sommes amenés à faire le même travail pourquoi favoriser les médiocres.

Q34 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : C'est pareil. Les blancs obtiennent facilement de CDI que les noirs. On nous donne des contrats de remplacement, des CDD, mais lorsqu'un blanc arrive, à peine il travaille 1 ou 2 mois, il obtient son CDI alors que toi le noir tu travailles 1 ou 2 ans c'est lorsqu'on s'aperçoit que tu veux partir qu'on te propose un CDI. Il faut parfois qu'on se rebelle, qu'on menace de quitter le travail pour obtenir un CDI. Les employeurs ne font pas vite signer des CDI aux noirs et ce n'est pas gentil. Nous devons être traités de façon égale.

Q35 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : L'Etat doit revoir les salaires de tout le personnel soignant en général. C'est ingrat pour la charge de travail ! Nous méritons mieux pour le travail que nous faisons, mais nous ne sommes pas payés à la hauteur de ce qu'on fait.

## Entretien 6

- **Données démographiques**

Âge : 39 ans

Nationalité : Belge d'origine Congolaise

Ancienneté en Belgique : 14 ans

Diplôme déjà obtenu : Aide-soignant

Composition de ménage : 2

Nombre d'enfant : 1

État civil : Célibataire

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Je suis venue ici en août 2010 pour une formation de l'ONR. Je suis médecin, j'ai eu mon diplôme de médecin à l'université de Kinshasa et je venais ici en formation. En venant j'étais enceinte. Ma grossesse a eu des complications et je me suis retrouvée aux urgences. Après l'accouchement d'un bébé atteinte de trisomie 21 j'ai décidé de rester en Belgique pour le suivi de l'enfant. C'était juste, je fais ma formation et je repars.

Q2 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Non, non pas du tout. Au pays je gagnais bien ma vie donc ma famille n'avait aucune attente. Mes parents sont décédés il y a longtemps et mes frères sont tous mariés, chacun fait déjà sa vie hein !

Q3 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Bon, je suis arrivée ici en 2010 j'ai fait quand même 2 années sans papiers, donc je peux compter qu'en 12ans, je me suis quand même bien démerdée ça va. Ma Fille a eu les problèmes de santé, elle était en néonatal, il fallait faire beaucoup d'examen donc pendant 2 ans j'étais vraiment au chevet de ma fille, il fallait qu'elle se sente

bien. C'est à partir de 2013 que j'ai commencé mes études d'aide-soignante.

Q4 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : Bon quand même hein ! C'est n'est pas facile hein ! C'est vrai que maintenant c'est un peu plus difficile, mais il y'a 10 ans passées le racisme a toujours été là hein. Ça n'a pas été évident, mais après (Euh) ça va quand même.

Q5 : Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ?

R : Je me suis donné un objectif. Quand j'ai eu mes papiers, j'étais au CPAS. Je me demandais ce que je vais faire, comme mon diplôme n'était pas reconnu. Je me demandais ce que je vais faire pour être sur le marché ? On m'a conseillé de rester dans la médecine et j'ai commencé avec les cours de soins.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, statut d'asile, étudiant...)?

R : Maintenant je suis Belge d'origine congolaise, travailleuse et propriétaire.

Q7 : Votre actuel statut facilite t- il la réalisation de vos projets ?

R : En tout cas je ne vois pas... Bon déjà que quand j'ai eu mes papiers, j'étais membre de l'union européenne. Quand je suis passée à Belge, je n'ai pas vu la grande différence. C'est vrai qu'au départ j'étais sans-papiers et après j'ai eu mes papiers, ça m'a permis quand même de faire ma formation, que je ne pouvais pas faire quand je n'avais pas de papiers, et aussi d'avoir le CPAS hein pour m'aider financièrement et voilà. Quand j'ai fini mes études et que j'ai commencé à travailler, j'ai abandonné cette histoire de CPAS hein bon voilà. Maintenant je me prends en charge.

- **Les compétences migratoires**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non, non, je ne venais pas pour être aide-soignante, je ne rêvais pas d'ailleurs, c'est bas par rapport à ma formation d'origine puisque je peux former des aides-soignantes.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le proces-

sus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui mon assistante sociale était une dame très bien. C'est elle qui m'a aidé à m'installer à faire ma formation.

Q11 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Non, non je suis quelqu'un de correcte.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q12 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : J'ai vendu dans une sandwicherie, on me donnait les sandwiches, je vendais dans 2 écoles ici en Belgique. Dans mon pays j'ai toujours travaillé comme médecin Je voulais avoir une situation stable pour que ma fille ait le nécessaire et je ne voulais pas dépendre du social.' C'est une formation que je trouvais facile compte tenu de mon parcours antérieur, alors j'ai dit je fais vite et j'obtiens mon diplôme pour travailler.

Q13 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

R : J'ai fait les études en gestion de management des maisons de repos et soins, mais je n'ai pas trouvé de travail avec ce diplôme alors je me suis retournée vers la formation d'aide-soignante.

Q14 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : ça je les vis tous les jours hein ! Au travail on me donne beaucoup plus de travail que mes collègues blancs. Quand je travaille, je dois travailler doublement. Quand il faut rendre compte, je dois plus parler, plus me justifier que mes collègues blancs. Tous les jours on vit ça tu dois travailler doublement, triplement que les autres.

Il y'a les patients aussi qui nous insultent, ils nous traitent de sales nègres, ils disent rentré chez vous.

Ici aussi j'ai des voisines romaines qui me font vivre le calvaire, elles frappent la nuit pour m'empêcher de dormir.

Q15 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Les cours étaient bien faciles pour moi mais les stages n'étaient pas du tout faciles. J'arrivais au lieu de stage avec mes collègues blancs, mais on me donnait toujours des tâches plus difficiles qu'eux. Par exemple enlever les selles et changer les couches on m'envoyait le faire et pas mes collègues blancs. J'ai été formé à Verviers et Liège. Même quand vous faites le même travail, les chefs disent toujours qu'ils font mieux que toi. C'était vraiment compliqué.

Q16 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Je me sens épanoui, j'ai un travail sympa maintenant. J'ai des collègues bien, là où je suis actuellement je me plais bien et l'équipe est sympa aussi.

Si c'était possible je souhaiterais faire informatique. Parce que le métier d'aide-soignante est pénible et pas bien payé. Nous faisons non seulement du médical, mais on effectue aussi un travail de soutien psychologique. On soigne, on prodigue des conseils et donc par rapport à tout ça on est mal payé.

Q17 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : ça m'a permis d'acheter mon appartement. Mais les impôts sont lourds, ça décourage même de travailler. Tu travailles on te dit de payer 4000 d'impôts, maintenant je ne travaille plus comme avant. Parfois les intérimaires m'appellent je dis non, je veux être en forme physiquement quand j'aurai mes 80 ans (rires).

Q 18 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : J'aimerais à ma vieillesse vivre en Espagne ou au Portugal. En Afrique malheureusement les soins de santé ne suivent pas et ça coûte chère. Parce qu'avec ma petite retraite dans ces deux pays je vais bien vivre ma vie. La vie est moins chère dans ces pays.

Q 19 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : La plupart des personnes âgées qui sont en maison de repos sont seules, sans enfant, abandonnées à leur triste sort donc voilà c'est triste (pleurs) donc nous sommes là pour leur parler, leur donner du sourire et la joie de vivre. Je les appelle « mon

chéri, mon chou tu ne m'as pas salué aujourd'hui qu'est-ce qui ne va pas ? Des petits mots comme ça leur fait plaisir. Nous leur apportons un bien-être moral et il n'y a pas de la reconnaissance malheureusement.

Q20 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : On est des africains, on sait que les africains ont une empathie particulière pour les vieux et donc ça me fait plaisir de faire ce que je fais pour leur bonheur.

Q21 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : C'est lourd, c'est dur. Je pense que le système de vie individualiste les prédispose moins à faire ce métier. Il faut avoir aussi de l'amour pour faire des toilettes, nettoyer les selles des personnes que vous ne connaissez même pas.

Q22 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est un métier pénible qui devrait être mieux payé d'abord. Maintenant nous devons savoir que les personnes âgées d'aujourd'hui étaient des jeunes d'hier, nous passerons tous par-là, pour ceux qui auront cette chance de vieillir. Donc chaque personne dans cette situation aura besoin d'aide.

Q23 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Non bon ça dépend des familles et des malades. Il y a des personnes atteintes d'Alzheimer ou parkinsons. En Afrique ces personnes sont vues comme des sorciers or qu'ici, on sait que la personne n'a plus toute ses facultés mentales. Elle peut se promener nue on sait que ah la pauvre est malade, on va la prendre l'habillé mettre la protection et l'installer sur son lit ou le fauteuil. En Afrique la personne sera rejetée parce que certains n'ont pas connaissance des maladies des vieilles personnes. Sinon en Afrique nous restons quand même avec nos vieillards dans nos maisons et les supportons jusqu'à la fin d'ailleurs qu'il n'y a pas de maisons de repos.

Q24 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Oui hein quand même, pas trop au regard de tout ce dont j'ai fait mention. Quitter de médecin pour redescendre jusqu'en bas dans un métier que j'ai exercé pendant plusieurs années, le salaire pas satisfaisant. Si je dis que je suis heureuse quand même c'est concernant l'amour que j'ai pour les vieillards, l'empathie.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q25 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 5ans. Cette période était difficile. J'ai même été expulsé de chez ma cousine avec mon enfant malade à un moment. Je réfléchissais tout le temps, je ne dormais pas bien, je me sentais seule. En fait j'ai vécu une solitude exagérée. Presque personne de très proche avec qui partager mon quotidien et pourtant j'en avais grave envie de ça. A un moment donné, j'ai craint de tomber en dépression, parce qu'à vrai dire j'étais à un pouce. Mais aujourd'hui malgré tout ça va.

Q26 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : C'est un grand hasard même. Mets-toi à ma place pour répondre à cette question (ha haha). Médecin, je retourne me former pour devenir aide-soignante (ouhouhouh). C'est fort ça. Parfois ça m'amuse même, j'ai honte lorsque je parle avec mes collègues au Congo, ils se moquent de moi. Ça fait rire, mais c'est terrible.

- **Les recommandations**

Q 27 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : La formation était bien, les stages dommage à cause des discriminations. L'insertion a été très facile c'est moi qui choisis où je travaille, on m'appelle partout. Sinon s'il fallait recommencer je ne serai pas venu en Belgique. Je serai allé peut-être en Afrique du Sud pour la prise en charge de l'enfant. Mais là-bas aussi on aurait reconnu mon statut de médecin ou me faire passer une formation de remise à niveau pour m'intégrer directement comme médecin et je crois que le salaire aura serait mieux.

Q 28 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Non ce n'est pas évident, il faut être fort mentalement sinon vous pouvez craquer. Combien de fois j'ai pleuré, combien de fois je me suis découragé ce n'était pas facile. Si elles ont un bon travail en Afrique vaut mieux rester là-bas.

Q29 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : De se battre, d'être compétitives. Même si vous n'êtes pas apprécié continuer à travailler avec amour et force. Ne pas se laisser intimider. Montrer ces compétences

quand il le faut.

Q30 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Ils doivent être un peu souples dans la formation. Eviter de nous maltraiter nous sommes tous humains et sans nous il y aura un grand sous-effectif du personnel. Il faut un accompagnement psychologique pour nous aider à faire face aux difficultés que nous pouvons rencontrer dans l'exercice de ce métier.

Q31 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Il faut des structures d'accompagnement et d'assistance psychologique pour aider les femmes immigrées à mieux s'adapter à cet environnement professionnel.

Q 32 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Il faut augmenter les salaires. Être à l'écoute des problèmes et y apporter des solutions satisfaisantes.

## Entretien 7

- **Données démographiques**

Âge : 43 ans

Nationalité : Belge d'origine Sénégalaise

Ancienneté en Belgique : 12 ans

Diplôme déjà obtenu : Master en droit, Master en environnement, diplôme d'aide-soignant

Composition de ménage : 1

Nombre d'enfant : 0

État civil : Célibataire

Localité de résidence : Liège

Localité de travail : Liège

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Moi déjà en Belgique, j'avais déjà fait les études au Sénégal. J'ai fait les études de droit pendant 4 ans à l'université. Après j'ai fait un second Master en vente et négociation. Après ça j'ai travaillé d'abord dans la vente, je vendais des tuyaux de plomberie. Et après j'ai travaillé pendant 5 ans dans une micro finance. Puis, j'ai obtenu le visa d'étude pour la Belgique précisément l'université catholique de Louvain La neuve où j'ai obtenu mon Master en Environnement programme et projet entre 2012 -2014. Après mon Master on m'a conseillé de m'inscrire en soins infirmiers pendant que je recherche un emploi. En cherchant le travail, j'avais avec les cours de soins infirmiers. Malheureusement quand je trouvais le travail, il était question que je retourne au Sénégal pour que les ONG viennent me recruter là-bas et là ils allaient me payer avec la monnaie locale pas en euros. Ils ne voulaient pas me recruter au même titre qu'un européen parce que ça allait leur coûter cher quoi. J'ai compris que non, ce n'était pas bien pour moi, j'ai donc continué avec mes cours jusqu'à l'obtention de mon diplôme d'aide-soignante.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Mon ambition était d'avoir mon diplôme en environnement et travailler dans une ONG. Car mon Master est suffisamment lié au travail des ONG.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre

situation en Belgique ?

R : Pff... ma famille n'a pas d'attente. Ma famille n'attend pas grand-chose de moi au contraire, si je suis à l'aise ça va. Mais maintenant, comme dans toute famille africaine, on attend de temps en temps que tu épaulés quelques personnes ce qui est logique.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Bon, moi je ne peux pas dire que c'est un succès, je ne peux pas dire que c'est n'est pas un succès. Parce que dans la réalité, en venant en Belgique je n'avais pas le rêve d'être aide-soignant. C'est un succès parce que je gagne ma vie en tant qu'aide-soignant. C'est n'est pas un succès parce que je ne suis pas dans le domaine que je voulais donc c'est un domaine qui s'est imposé à moi vu l'environnement dans lequel je me trouvais. Quelqu'un disait « dans un bateau on chante la chanson du piroguier » donc voilà.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : Les difficultés bon, dans les écoles et tout ça il y a un peu de racisme, bon, mais voilà ça coule sur tout le monde hein, il ne faut pas nier, on est dans un pays de « Blancs » on n'est pas dans un pays de « Noirs » bon, quel qu'en soit le cas tu es l'identité remarquable voilà. Mais maintenant quand j'ai eu mon diplôme d'aide-soignante humm. Au niveau des soins il y a du racisme, ne faut pas se mentir, mais dans l'ensemble ça se passe bien. Un « Blanc » en Afrique ne sera jamais « Noir », on va lui dire tu viens de quelque part, donc un « Noir » en Europe » on fera pareil. Dans les débuts c'est compliqué parce qu'on vient quand même de l'Afrique, on vient d'un pays où il n'y a pas les mêmes moyens de transport. Tu es parfois perdu, tu ne sais pas lire les tableaux dans la gare, les indications. Quand j'arrive à l'UCL en 2012, toutes les informations sont sur la plateforme Ecampus, ce qui n'était pas le cas dans mon pays, parfois je ratais les cours parce que je n'étais pas très actif sur la plateforme, je n'étais pas habitué.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur, étudiant...)?

R : j'ai la nationalité belge

Q7 : Votre actuel statut facilite-t-il la réalisation de vos projets ?

R : En Belgique, dès qu'on change ton statut d'étudiant pour travailleur, tu as environ 60, 70 % des droits qu'un belge a. Maintenant quand tu as la nationalité, tu as la totalité des droits qu'un belge a. La seule différence entre la carte de 5ans et la nationalité c'est qu'avec la nationalité, tu peux voyager à travers tout l'Europe et puis si tu veux aller aux États-Unis, le même soir tu chèque ton voyage sur internet et puis on te donne l'autorisation d'aller aux États-Unis, c'est la seule différence.

Q8 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : Oui, puisque j'ai très bien effectué des recherches sur internet. J'avais ma sœur en Belgique qui faisait les études de droit et qui avait un ami qui faisait droit donc de temps en temps je communiquais avec lui pour savoir de quoi il était question concernant la formation. Donc en venant j'étais suffisamment outillé.

- **Les compétences migratoires**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non. Je suis né dans une famille de médecins et d'enseignants, donc tout ce qui concerne la médecine c'est notre quotidien dans la famille. Ma grand-mère était infirmière donc on s'y connaît. Mais je m'étais dit je ne vais jamais travailler dans le domaine de la santé (rire...), mais le destin a décidé autrement (rires) c'est ça la vie.

Q10 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Non, pas du tout. Déjà je suis arrivée à l'UCL. Je comptais habiter chez ma sœur, malheureusement, elle n'avait pas de logement, elle habitait chez quelqu'un. Donc j'ai pris un kot à l'UCL ça a été très difficile, parce que à un certain moment, je n'arrivais plus à payer. J'ai fait des jobs et j'ai finalement payé.

Q11 : Que s'est-il passé quand tu n'arrivais plus à payer ton loyer ?

R : L'UCL m'a mis à la porte. Je dormais à la salle d'informatique. La première année à l'UCL je n'ai pas payé le loyer pendant 7 mois. De temps en temps je partais me laver chez les amis. Quand j'ai travaillé, j'ai soldé la dette et on m'a donné un nouveau logement.

Q12 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un

contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Non, non, moi je ne suis pas quelqu'un qui contourne les règles. Une fois, je me rappelle un ami et moi nous étions arrivés à la gare en retard, on avait plus assez de temps pour payer les tickets. Nous sommes entrés dans le train, nous avons essayé d'expliquer cela au contrôleur, mais il n'a pas voulu nous croire. Ce jour-là nous avons payé les amendes. Peut-être je dirais que c'est la seule fois où j'ai contourné la règle, mais ça a été fatal pour moi.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q13 Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : J'en ai fait plein fait quand j'étais étudiante à l'UCL, j'ai fait la plonge, j'ai été femme de chambre, j'ai servi au bar à l'hôtel. J'effectuais ces travaux pour payer mes frais de scolarité et mon loyer.

Q14 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : La discrimination on le vit tous les jours, vous partez en stage avec un « Blanc », tu constates que l'enseignant s'acharne sur toi, on te pose dix milles questions, on te pousse à bout, on remet en question ta réflexion en disant « non tu n'as pas fait ça, tu as oublié ça » et pourtant avec ta collègue à côté c'est n'est pas le même traitement ; ça fait partie de la discrimination, mais c'est une discrimination que tu ne peux pas prouver, ce sont des cas qu'on vit au quotidien. Je me rappelle lors mon TFE, nous étions 3 pour rédiger le travail, je l'ai fait seule, mais j'ai été recalé par une enseignante qui me détestait pour quoi je ne sais. Je reconnais l'avoir interpellé un jour sur sa façon de donner cours qui était critiqué par tous les étudiants ; un jour j'ai osé lui en parlé respectueusement pour qu'elle s'améliore, je crois que c'est depuis ce jour qu'elle m'a gardé dent. Elle m'a bloqué lors de la défense de mon TFE et ses collègues me l'ont bien dit que non « c'est ton enseignante qui est la cause de la mauvaise note que tu as eue ». Moi je suis allé voir le directeur, j'ai dit non ça ne peut pas se passer comme ça. En seconde session le directeur a assisté en personne à la défense du TFE et j'ai réussi, j'ai eu la note de 14. Pour se défendre, elle avait dit au chef que c'est ma partie personnelle qui était mal rédigé or quand elle vient me le dire, elle dit que les panélistes on dit que j'ai été agressif à leur égard. Le directeur même a compris que quelque chose n'allait pas. Donc les discriminations, on les vit

tous les jours, mais on ne peut pas faire de cela une plainte au quotidien. Il faut être capable de les surmonter, ne pas se focaliser sur ces discriminations.

Q15 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Les atouts de ce travail eh bien tu prends en charge des personnes vulnérables, cela te permet d'avoir un aperçu global de la personne âgée, et aussi beaucoup d'information sur la façon de vivre des Belges. Ils te parlent de leur vie, leur quotidien, ils te racontent beaucoup de choses, ils sont fiers que tu t'occupes d'eux.

Q16 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : J'avais déjà un niveau très supérieur par rapport à ces études d'aides-soignantes. J'avais déjà 3 Masters, il n'y avait que certains cours scientifiques qui me torturaient un peu, puisque à la base je n'ai pas fait assez de cours scientifiques. Donc j'ai eu un peu difficile avec les cours d'anatomie, de pathologie. Mais j'ai pu me mettre au niveau. Pour moi c'est n'était pas difficile dans l'ensemble.

Q17 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Epanoui, ça va. Sans vous mentir c'est un travail difficile, mais quand tu reçois ta paye à la fin du mois tu es contente. Il y a la satisfaction de sortir pour aller travailler, il y a des personnes qui n'ont pas de travail. Si j'en ai un je dois me dire heureuse. Moi, j'ai planifié ce travail pour un certain nombre de temps. Après je vais me lancer dans les affaires, je ne compte travailler comme aide-soignante jusqu'à ma retraite.

Q18 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

R : Oui, ma cousine et mes connaissances et amis m'ont conseillé de faire la formation d'aide-soignante pour avoir facilement le travail.

Q19 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Je ne vais pas vieillir ici, au trop à 60 ans je rentre dans mon pays. Parce que je me sens mieux là-bas, j'ai des projets là-bas. On se sent mieux chez soi, je dois retourner

auprès des miens.

Q20 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Je ressens de la satisfaction. Le fait de m'occuper d'eux me donne de l'empathie, je me mets à leur place et je vois comment moi aussi je vais vieillir. Je vois les maladies, les souffrances que je pourrais avoir, l'incapacité à un moment donné de faire ce qu'on a envie de faire, l'incapacité de raisonner, de se prendre en charge. Parfois être incapable d'utiliser sa carte bancaire, avoir besoin de l'autre. Ça nous permet de comprendre notre devenir d'ici 20, 40 ans.

Q21 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Mais parce que c'est un métier pénible et moins payé. Mon observation, dans tous les métiers pénibles et moins payés, on trouve toujours beaucoup d'étrangers. En soins intensifs parce que le travail est moins lourd, il y a moins d'étrangers. Mais en gériatrie c'est plus pénible et là on plein d'africains et de roumains parce que c'est pénible et moins rémunéré comme j'ai dit tantôt.

Q22 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Bon... Il faut dire que c'est un métier du social, c'est comme l'enseignement. Ce ne sont pas des métiers bien rémunérés, mais ce sont des métiers clés pour la survie d'une nation. Pour qu'une nation survive, il faut l'éducation, la santé, la police ce sont des métiers régaliens. On ne fait pas ces métiers pour devenir riche et n'oublie pas que c'est un métier initié par des sœurs de l'Eglise catholique, c'est pourquoi on a du mal à payer un soignant au juste prix.

Q23 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Non le contexte n'est pas le même. Pour moi cette comparaison est très complexe. En Afrique, la définition même de la famille est large, on naît dans des familles de 7,8 enfants. Or en Europe on a des familles avec parfois 2 ou 1 enfant, donc la prise en charge ne peut pas être pareil. En Afrique, la personne âgée est prise en charge par sa famille, parce que dans la famille on est nombreux. En Europe ce sont plus des petites familles. Quand tu as par exemple un enfant qui travaille dans un autre pays, il ne saura pas s'occuper de toi le vieux, il sera obligé de te mettre dans une maison de repos. Voilà, c'est n'est pas l'abandonné certes, il y a de ceux qui abandonnent mais

le constat qu'on a fait c'est que quand un parent n'a pas d'héritage, il est abandonné, les enfants ne viennent pas. Mais de manière générale les gens n'abandonnent pas leurs parents, ils viennent de temps en temps. Mais comme les enfants vivent parfois très loin ce sont plus les coups de téléphone, et quand on a un parent qui ne se rappelle plus rien, ça devient très compliqué. Je comprends parfois que des gens veulent faire des comparaisons, mais c'est n'est pas comparable.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q24 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : Mon premier contrat de travail en tant qu'aide-soignant je l'ai signé en 2019. C'était un moment difficile, j'étais étudiant, je devais me battre pour payer mes études, c'est ce qu'on appelle un parcours migratoire difficile quand on n'a pas de bourse. Quand on n'a pas de bourses et qu'on ne reçoit pas d'argent venant d'ailleurs on est obligé de se battre soi-même. Et surtout que à l'époque à l'UCL on payait plus de 4000 euros.

- **Les recommandations**

Q25 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Moi, honnêtement si c'était à refaire, je referai le même parcours parce que je n'ai pas perdu mon temps. Après mon master, je suis allé faire la formation qui me permet de gagner ma vie actuellement.

Q26 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Oui c'est un très bon parcours. Mais malheureusement elles ne peuvent pas suivre le même parcours que moi, parce qu'après avoir eu un Master, tu ne peux plus rentrer en arrière. Mais ce que je peux conseiller c'est que les étudiants qui arrivent et qui aiment bien la santé parce que moi je dis c'est un travail qu'il faut aimer, il ne faut pas faire comme si tout le monde doit effectuer ce travail non, si tu es arrivé pour un niveau bachelier et que tu aimes ce travail, voilà tu peux t'orienter vers là. Sinon il y a plusieurs filières par exemple l'ingénierie, la chimie, la physique, les transports, il y a beaucoup d'autres domaines ouverts sur le marché hein, oui, pas forcément soins aux personnes âgées. Si tu aimes, oui, pas le faire seulement parce que voilà ça donne du travail.

Q27 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer

leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : ça dépend de chacun, je ne suis pas un cabinet de conseil. Maintenant en fonction des problèmes et des conseils de chacun, on n'a pas des conseils tout fait pour tout le monde. Un conseiller connaît tes problèmes avant de te conseiller, le conseil est personnel selon la situation.

Q28 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Il faut mettre des référents pour faciliter l'intégration des nouvelles arrivées, pas seulement dans les secteurs des soins. Il faut travailler sur comment intégrer les nouveaux arrivants. Que les structures voient vraiment quoi faire à ce niveau, je pense que ça va résoudre certains problèmes que font face des étrangers par ignorance. Il faut comme des coaches qui vont identifier les problèmes et les soumettre aux institutions à même de les solutionner. Je crois que ça existe déjà quand même dans certaines structures.

Q29 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Ils doivent revoir les horaires de travail, employer suffisamment le personnel c'est déjà ça.

Q30 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : La charge de travail est très lourde, comme c'est un secteur en pénurie, il y a beaucoup de travail, donc moi je pense que pour trouver la solution, il faut recruter des indépendants pour faire face à la pénurie. L'indépendant gagne en travaillant, il ne peut pas faire des certificats de complaisance comme un employé. Il faut savoir que l'Etat belge n'est pas là pour maintenir les africains chez eux. Ça n'existe pas des gens qui obtiennent des visas en Afrique pour venir faire des formations d'aide-soignante en Belgique, ça n'existe pas. Donc ce qu'on peut demander c'est de faciliter leur intégration professionnelle. Le travail est dur et mal rémunéré, donner un peu plus de jours de congés. Mais je pense qu'ils sont en train de voir à ce niveau parce qu'actuellement tu peux prendre 3 jours de congé sans justifier.

## Entretien 8

- **Données démographiques**

Âge : 35 ans

Nationalité : Congolaise

Ancienneté en Belgique : 10 ans

Diplôme déjà obtenu : Visa d'aide-soignante

Composition de ménage : 6

Nombre d'enfant : 3

État civil : Célibataire

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Ah OK, moi ma famille était déjà ici. Donc j'étais restée au pays parce que j'étais une femme mariée. Et puis quand voilà, ça n'allait plus. Je suis venue rejoindre ma famille.

Q2 : Ok, vous êtes venu en Belgique avec quel type de visa ? Regroupement familial, études ou quoi ?

R : Non, je suis venu par regroupement familial.

Q3 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Non, je n'avais pas de projet, j'étais venu vraiment tête vide.

Q4 : Quelles études avez-vous fait dans votre pays d'origine ?

R : Ah, moi j'ai fait la biologie chimie, et puis j'ai entamé la science de la vie. Mais comme j'avais un mari jaloux, il ne voulait pas que je continue, voilà.

Q5 : Ok, donc vous n'avez pas terminé vos études en biologie chimie ?

R : Ah non, non, je n'ai pas terminé.

Q6 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : J'avais laissé mes 2 enfants au pays. Et donc on leur dit voilà Mama viendra vous

chercher, tout le monde leur disait ça, que maman va venir vous chercher.

Q7 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Non, pas du tout, parce que voilà, au pays j'ai travaillé pas mais j'avais une bonne situation et ici je dois travailler pour subvenir à mes besoins ainsi que les besoins de 3 enfants donc c'est dur pour moi, pour moi, c'est dur.

Je ne me contente pas de mon statut professionnel actuel, mais vu que les enfants sont encore à bas-âge. Donc oui au moins ça remporte aussi quelque chose à la maison. Mais si vraiment genre, j'ai une bonne occasion, je changerai de métier parce que physiquement c'est dur.

Q8 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? Comment les avez-vous dépassées, ou espérez les dépasser ?

R : Oui, oui, oui, j'ai vraiment eu des difficultés, surtout à l'école. J'ai vraiment eu des difficultés, vraiment, vraiment eu des difficultés. Tu sais comment ça se passe, hein ? Y a des autres profs qui sont racistes. Mais quand tu arrives, tu ne t'adaptes pas facilement, tu ne connais pas le système voilà quoi. J'étais femme au foyer. Donc ici, j'ai tout appris quoi. J'ai d'abord fait une formation pour les cours de français. Et puis après, j'ai fait la formation d'aide-soignante.

Face à ces difficultés, je n'étais pas bien, j'ai pris ça sur moi, je ne me sentais pas bien tu vois le truc qu'on dit boule au ventre, moi je n'avais pas ça. Mais, quand je suis arrivée ici, j'avais tout le temps des nausées, j'avais mal au ventre chaque matin pour aller à l'école. Et moi je n'avais personne sincèrement à part ma famille. À un moment je commençais à me plaindre. Quand j'ai expliqué, ils 'étaient étonné que pendant l'examen on me mettait face au mur parce que je n'avais pas avoué que j'ai fait les études de soins infirmiers au pays parce que tu vois c'est quand même bizarre quoi. Et arrivé ici, première évaluation vue que j'avais réussi. Je n'avais que 2 fautes d'orthographe. À part les fautes d'orthographe, tout était bon genre, j'avais tout répondu en anatomie, ma prof était tellement bouleversée que à chaque interrogation, j'étais là, vraiment face au mur, seule pour faire des évaluations pour elle je trichais ou je regardais chez ma voisine. Donc tout ça là moi ça m'a un peu cassé quoi. Mais bon. C'est la vie.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q9 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : Moi j'ai la carte F+, je suis membre de l'Union européenne parce que mon beau-

père c'est un blanc vu que c'est lui qui m'a fait venir. Mais je ne suis pas pressée. Je n'ai pas envie pour l'instant de devenir belge.

Q10 : Votre actuel statut facilite-t-il la réalisation de vos projets ?

R : Ah oui, oui, oui, oui, oui hein je suis propriétaire voilà, si tout va bien, je vais devenir 2 fois propriétaire. Moi ça ne m'empêche pas, je voyage, je fais tout avec hein, c'est ça tout. C'est comme une carte belge, je voyage avec sans passeport donc ça va.

- **Les compétences migratoires**

Q11 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Ah non, non, non. En fait, quand je suis arrivée, moi je croyais que j'allais directement faire les études en soins infirmiers. Mais, quand on m'a dit que 4 ou 5 ans encore, je me suis dit Moi, j'allais laisser mes enfants ? Donc j'étais déjà en procédure de divorce tout ça. Donc vu que j'avais laissé mes enfants au pays, il me fallait un petit truc pour commencer à travailler. Mais oui j'avais trouvé du travail mais au moins je voulais avoir un diplôme parce que tu vois en Afrique j'ai commencé les études mais à cause de voilà de jalousie, je n'ai pas pu finir. Donc c'était une bonne occasion d'avoir quand même un petit papier, un petit diplôme.

Q12 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Sincèrement, moi oui, ça a été parce que l'école était à 2 pas de chez moi, il y avait une organisation de trucs de jeunes à la commune, c'était vraiment un truc bien organisé ou même quand tu ne venais pas, on venait te chercher à la maison. Et on nous a vraiment aidés avec le cours de français. Et comment formuler des phrases, comment faire des CV, comment chercher un emploi ? Moi la commune vraiment, ils m'ont vraiment beaucoup aidé. La commune, hein ? Pas mes profs, je dis bien la commune.

Q13 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Ah non, non, je n'ai jamais fait ça et j'ai dit Oh non. Ça, non Q14 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays

tiers? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique?

R : Oui, oui, oui, j'étais plongeur dans un restaurant pendant un an, c'est ça qui m'a permis d'envoyer quelque chose au pays pour mes enfants en fait. Je n'ai pas cherché à travailler dans un autre parce que voilà, quand je suis arrivé, j'ai expliqué un tout petit peu à ma commune. C'est eux, vraiment, qui m'ont conseillé par rapport aux soins. Et puis vu qu'on veut qu'on essaie déjà 2, 3 trucs, donc ça m'a aidé aussi à avancer plus vite.

Q15 : Pourquoi pensez-vous changer de métier alors que à la base, vous avez fait des études de soins déjà dans votre pays?

R : Parce que ce n'est pas un travail facile hein. C'est tellement lourd. Aujourd'hui, j'ai des problèmes de dos, de jambes j'ai tout le temps des problèmes de santé. Je ramasse tout le temps les microbes. Non, ce n'est pas un métier facile, ce n'est vraiment pas un métier facile. Si tu ne respectes pas le niveau Ergo machin là donc tu casses tout, ton dos. C'est ça, ce n'est pas facile.

Q16 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous

R : Hop. Oui, l'avantage? Oui hein, parce que le contact, c'est vrai, ça apporte quelque chose de positif, hein. Moi, ça a vraiment beaucoup d'avantages, parce que tu vois, je suis bizarre, un peu nerveuse comme ça, mais travailler dans un espace comme ça, tout ça avec les collègues, tu deviens, tu vois, c'est ta chance. En fait, ça change, ça change beaucoup.

Q17 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité? Et pourquoi? Pour aller vers quoi et pourquoi?

R : Je vais te dire non, mais tant que y a le salaire à la fin du mois bon, épanouie à 100% non

Écoute, sincèrement, ça va quand tu as des enfants hein. Ben après ce n'est pas un métier que je vais exercer longtemps, 10. 20 ans non. Pour faire tout autre métier moins physique, le commerce pourquoi pas.

Q18 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine? Motivez vos réponses.

R : En Afrique. Ah bah parce qu'en Afrique en fait c'est bien. Même quand tu as peu

d'argent, mais c'est bien. Ici, tu dois travailler ici, il y a trop des obligations ici, même quand tu vieillis l'argent et pourtant là tu es en train de cotiser ici. Je suis désolée, on va te mettre dans une Maison de repos du CPAS, je ne sais pas. Moi je préfère en Afrique j'ai ma famille qui va bien prendre soin de moi, c'est mieux en Afrique où je vais me sentir à l'aise et voilà.

Q19 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : Non, moi ça va hein ! Parce que voilà, je suis resté avec ma grand-mère. Jusqu'à elle est partie quoi. Moi je reste avec comme si c'était quelqu'un de ma famille. C'est comme si c'était ma mère parce qu'il n'y a pas longtemps j'ai eu la même chose avec ma mère, donc je je crois même que je suis devenue encore plus. Tu vois, je m'attache maintenant facilement par rapport à avant, c'est plus de l'empathie, c'est maintenant, genre je m'attache quoi ce qui n'est pas bien aussi.

Q20 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Mais Parce que c'est un travail physique, c'est lourd, c'est lourd. C'est un travail où on peut même changer de nom au lieu de dire aide-soignant, on dit TGV soignant. Parce que ça court, tu cours, tu cours, tu cours, tu ne t'arrêtes pas. Il y a des moments, tu peux te retrouver avec 15 résidents, un monsieur ou une dame qui est fort(e) de corpulence, y a des gens agressifs, mais non, ça veut dire que tu dois vraiment avoir un cœur solide.

Q21 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Moi je crois que c'est le numéro un même avant les docteurs, parce que les docteurs, eux, ils ont juste leur sac qui pèse hein. Nous on a tout. Là, mais c'est très important et très, très, très, important et Il faut valoriser parce que un jour on va se retrouver à soigner le prince ou le roi ou la reine Hein tu vois ? Mais le médecin n'enlèvera pas les vêtements de la reine pour nettoyer. Nous on va voir tout ça là tu vois ça on doit vraiment mettre ça genre au numéro un de la liste. Ce n'est pas facile de voir la nudité de quelqu'un d'autre, hein ?

Q22 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Non, Tu sais, ici on essaie un peu de les infantiliser tu vois, on fait le choix, à leur place on les oblige. Bah d'une manière un peu propre hein, tu vois, mais en Afrique

les personnes âgées, surtout dans ma tribu, ce sont des gens très importants, ce sont des gens que tu parles, tu t'inclines même pour parler, ce sont des gens que tu dois respecter. Ici, alors c'est, on se lève, on se lave, on mange, on te met au coin, ou à la toilette. C'est un peu chronométré. C'est comme si tu as un enfant à la maison. Donc 6 h après chaque biberon pour moi hein. Là c'est pour moi mais bon. Mais au moins, c'est comme en Afrique, nous on est leur domestique. Donc si tu prends aussi 2 domestiques pour ta grand-mère, c'est presque pareil. Mais en Afrique, si tu as l'argent, la grand-maman sera la reine.

Q22 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : Attends, J'ai commencé en 2016 donc du coup ça fait 8 ans. Mais j'étudiais en journée, j'allais travailler la nuit, donc de de 16h00 à 04h00 du matin et c'était sans le stop hein. Moi depuis que je suis arrivée ici, c'est comme si voilà je crois que tu connais ma forme. Je suis maintenant bien musclé parce que je n'ai pas arrêté de travailler. Non moi je n'ai pas eu le temps de repos quoi. Bon à part si on donne certificat mais voilà.

Q23 Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Moi, je n'ai rien planifiée en venant en Belgique, mais je savais que je dois faire quelque chose pour gagner de l'argent et m'occuper de mes enfants, donc hasard, pas hasard je ne sais pas je suis passée par beaucoup de choses pour être là aujourd'hui.

Q24 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Ah ça, c'est une mauvaise expérience pour moi parce que j'ai fait la dépression, je prenais des médicaments. Non, moi, c'est j'ai subi des harcèlements des collègues. Qui étaient bien plus âgés et j'étais très mince à l'époque. Je venais de me séparer de mon ex-mari, j'avais des soucis, on me posait des questions genre et pourquoi tu es venu ici ? Pourquoi, pourquoi, pourquoi ? Pourquoi à ton âge tu as 2, 3 enfants ? Et Ben ils mettaient des documentaires, des enfants démunis, des enfants pas bien, avec des gros ventres, avec des petits pieds, puis ils disaient c'est ton pays, ils rigolaient. Sincèrement, l'école si c'était à refaire ? Que le bon Dieu me pardonne, j'allais même donner le covid à presque toutes les profs et collègues aussi « ha, ha, ha, ha ! » c'est pour rigoler, mais c'est aussi pour te dire combien je me sentais mal dans cet environnement.

Q25 : Qui était ces gens qui vous harcelaient ?

R : C'était beaucoup de blancs et une africain. Maintenant qu'on travaille ensemble on ne se parle toujours pas et je suis allée à la direction pour dire la vérité que voilà, moi j'ai subi vraiment des harcèlements par rapport à cette fille ou soit vous me licenciez ou soit on ne va jamais se dire bonjour voilà.

Q26 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Mais ils peuvent suivre hein ? Pour peut-être gagner de l'argent. Mais si c'est vraiment genre ils sont bien tout ça non. Ce n'est pas un bon métier physiquement, psychologiquement aussi, ça détruit, ça ne détruit pas simplement à l'école hein, il y a des directeurs, des directrices aussi qui détruisent hein. C'est un métier si tu n'es pas fort psychologiquement, tu peux vraiment faire Burn out ou bien dépression. On ne va pas tous être des aides-soignants c'est devenu comme le métier des africains. Il y a beaucoup d'autres métiers, mieux payés et moins physiques.

Q27 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Euh, y a beaucoup de trucs là, surtout qu'il faut préciser à Tillens où on s'est connu ça va. La mentalité est différente, ailleurs stress sur stress je t'assure. Je pense que le problème se situe aussi au niveau des personnes hein. Parfois, tu as des directrices qui se font supérieures à nous, et beaucoup nous disent d'aller fréquenter donc d'aller continuer les études. Et pourtant nous on nettoie la merde, on voit tout, on sait tout malgré tout on ne sait pas bien expliquer cela avec les phrases et les mots. Ils ont un peu l'audace de nous mépriser. Il faut être à l'écoute des étudiants, les traiter avec respect, ne pas minimiser ce qu'ils expriment et surtout essayer de trouver des solutions à leurs plaintes, puisque certains disent que nous les africains, on se prend toujours pour des victimes, pourtant c'est faux.

Q28 : Quelles recommandations ferez-vous à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Moi je pourrais demander vraiment qu'on nous valorise. D'abord parce qu'il n'y a pas du respect déjà hein ? Et de 2 la charge du travail. C'est tellement lourd que beaucoup des aides-soignants se reconvertisent vers d'autres métiers. Pose la question à mes collègues, personne ne veut travailler jusqu'à sa retraite, la charge du travail,

c'est trop lourd, trop. C'est trop lourd.

Mais il faut engager, faut engager. Encourager ceux qui veulent bien être aide-soignante, bien les traiter dans les écoles, et partout où ils sont amenés à travailler, les respecter, augmenter les salaires, nous devons avoir plusieurs primes aussi. Tu vois, on doit nous motiver en nous traitant bien et en nous récompensant. Comme salaire on doit avoir même 30 euros par heure.

- 
- 
-

## Entretien 9

- **Données démographiques**

Âge : 40 ans

Nationalité : Congolais résident Belge

Ancienneté en Belgique : 9 ans

Diplôme déjà obtenu : Visa aide-soignant, Master en épidémiologie et statistiques

Composition de ménage : 4

Nombre d'enfant : 2

État civil : Marié

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Ok Ben écoutez-moi j'ai un parcours un peu humm. . . . . Comment on peut dire un parcours un peu mieux, donc remplie de beaucoup de. En fait, mon parcours est en dents de scie. Donc, au Congo, moi j'ai fait mes études de médecine à l'université de Kinshasa. Donc voilà, et j'ai fini autour de 2010. Cela étant, j'ai travaillé comme expert au pays et autour de 2015, je suis venu ici en Europe. C'était pour d'abord faire un master en épidémiologie et statistiques.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Mon ambition était de poursuivre en médecine, voilà donc j'étais médecin au pays. Pour moi, l'idéal était de poursuivre dans le même domaine. Tu vois un peu ?

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Des attentes sont énormes. Comme pour tout africain qui émerge donc les attentes sont pareilles hein. Donc la famille attend beaucoup de toi, donc il faut soutenir financièrement la famille. Les Africains ils ne vivent pas pour eux seuls, les Africains vivent en famille. Donc voilà une fois que l'un d'eux à une position de stabilité ce n'est pas pour lui seul, c'est pour l'ensemble de la famille.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Bon euh, en Belgique oui, pour moi je dirai, je suis pratiquement à mi-chemin. Mon parcours actuel n'est pas totalement réussi, mais je suis sur le bon chemin. Bien évidemment j'ai encore du chemin à parcourir parce que l'Homme n'est jamais satisfait. Sinon, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre et à faire.

Bon statut social ? Oui, parce que là je ne vous avais peut-être pas dit complètement mon parcours académique. Là actuellement je fais un Master de spécialisation en médecine du travail. Je suis à ma dernière année. Donc voilà je défens mon mémoire cette année voilà pour mon ambition professionnelle, devenir médecin du travail.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q5 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Moi, J'ai eu un peu de la chance parce qu'avant même d'avoir ce statut-là, j'avais déjà réalisé pratiquement tous mes projets que j'avais envisagé hein ?

Voilà, le statut actuel est juste venu compléter les choses. Bah moi avec mon statut d'étudiant, j'avais grâce à Dieu réalisé une grande partie de mes projets.

- **Les compétences migratoires**

Q6 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Euh Non, en venant sincèrement, pour moi, c'était poursuivre mon Master en épidémiologie et statistiques pour continuer mon travail de médecin. Donc voilà. Mais, arrivé sur le terrain pour une bonne intégration, il a fallu pour avoir mes papiers, faire rapidement la formation d'aide-soignant après faire l'équivalence de mon diplôme de médecin.

Q7 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui, j'ai mon ami d'enfance que j'ai trouvé ici, il m'a beaucoup aidé avec des conseils. Il m'a aidé à mieux m'orienter pour devenir ce que je suis aujourd'hui.

Q8 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour. . .) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Mais les règles, on en contourne toujours. Déjà, en arrivant ici, c'était pour les

études et on a fait autre chose, c'est, on a cherché à s'intégrer, c'est déjà effectivement contourner les règles. Il y a beaucoup dans ce sens-là, mais on cherche à trouver son chemin.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q9 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soins et d'aide gériatrique ?

R : Bien sûr, bien sûr, j'en ai fait beaucoup. J'ai travaillé au restaurant, j'étais au LIDL, J'ai fait beaucoup de jobs étudiants.

Q10 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Personnellement, directement non. Indirectement oui, peut-être. Tu peux te retrouver dans un même service, dans un même réseau, on propose des contrats à ceux qui sont venus après toi, mais pas à toi. Donc par rapport peut-être au statut, par rapport à la couleur de la peau. Directement, non

Q11 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Les avantages ? Voilà je travaille comme aide-soignant bientôt comme médecin du travail voilà. Ça m'a permis de m'intégrer socialement et professionnellement. Avant je n'avais pas de qualification là avec ce visa j'ai été qualifié.

Q11 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Bon pour moi, les études en soi, c'était facile, parce qu'à la base, je suis médecin. Un médecin qui vient faire les études d'aide-soignant, je connaissais tout. C'était plutôt fatigant puisque je devais être présent comme tous les étudiants pour suivre des cours que je pouvais moi-même dispensé haha ! Mais c'était la porte d'ouverture pour mon intégration. Mon ami m'avait dit une fois que tu es intégré alors tu cherches à émerger vers ton domaine, mais d'abord fais cette formation  
Et après la difficulté était du fait que moi j'habitais ici en Belgique et j'allais étudier en France.

Bon, euh, Moi, j'ai suivi ma formation en île de France

Q12 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Oui, comme je vous ai dit, je suis épanoui. Et. Je suis vraiment épanoui, parce que j'ai déjà une qualification de médecin, j'ai choisi la médecine pour m'occuper des personnes. Grâce à ce métier, je possède une maison, j'ai un salaire qui me permet de survivre, vraiment, je suis hyper heureux.

Q13 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Bon vieillir, franchement, vieillir je dirais aller vieillir en Afrique, parce qu'en Afrique, c'est la famille qui prime. Donc voilà, en Afrique, en compagnie des membres de ma famille, je serais vraiment bien entouré et plus à l'aise vu mon âge.

Q14 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Pour moi, donc vous voyez ? Faut déjà avoir interrogé mon passé donc j'ai travaillé comme médecin. Donc c'est déjà un métier où on prend soin des gens et aide-soignant, c'est pratiquement la même chose même si c'est un peu plus. C'est ma passion donc j'aime soigner des gens. C'est ma passion de rendre la joie aux gens. C'est ma passion de trouver des solutions aux problèmes de santé des gens donc j'aime, j'aime beaucoup la compagnie des personnes âgées, elles me parlent de leur vie, des choses qu'elles ont vécues, j'apprends beaucoup de choses auprès d'elle, je suis content de passer du temps avec elles, je les aime comme mes parents ou grands-parents.

Q15 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Bon, d'abord les soins infirmiers ou le travail d'aide-soignant, c'est un travail qui est très physique, qui demande beaucoup de la manutention, beaucoup d'engagement physique. Et après il y a la fatigue, la fatigue intellectuelle, la fatigue physique qui s'en mêle et ce genre de situation excusez-moi ce n'est pas raciste, les blancs ne sont pas vraiment habitués. Et donc comme ça aide à s'intégrer facilement d'ailleurs que c'est un secteur en pénurie, les africains s'en accaparent ahahahah

Q16 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Bon, pour moi, c'est un métier qui est vraiment primordial parce que les per-

sonnes âgées sont nos monuments, nos icônes, ce sont des personnes qui ont tracés des voies, nous devons donc prendre soin d'eux, c'est juste leur rendre l'ascenseur pour tout ce qu'ils ont fait pour nous. C'est important de les accompagner dans ces moments où elles sont en état de mobilité réduite

Q17 :D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Déjà en Europe, le système de vie est différent, ici, quand on est jeune, on se prépare à se retrouver un jour en maison de repos qu'on ait des enfants ou non. En Afrique déjà il n'y a pas de maisons de repos les parents vieillissent, ils restent dans leurs maisons, au pire les enfants trouvent des ménagères pour elles, ou les prennent chez elles. Ici, aussi certaines familles font comme en Afrique, mais quand le parent à un problème de santé comme Alzheimer at qu'on ne sait pas le laisser seul, c'est mieux de le placer en maison de repos où le personnel soignant aura tout le temps un œil sur lui pour éviter des incidents. Donc chaque contexte a ses réalités.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q18 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : Bon. Écoutez, je suis arrivé en 2015 comme je vous ai dit, mon premier contrat, c'était en 2019. Donc voilà. C'était un moment de réflexion sur comment m'intégrer, regret aussi, pourquoi je ne peux pas exercer comme médecin directement, bref parfois je disais j'aurai dû rester dans mon pays je vous assure.

Q19 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Le hasard ? Oui hein vous-même regardez mon parcours ; de médecin à aide-soignant ? Même dans un rêve je ne verrai pas ma vie ainsi. Mais bon comme je vous ai dit, je vais rattraper le tir après l'obtention de mon diplôme, je serai enfin à ma vraie place en exerçant comme médecin du travail. Ça surprendra beaucoup de mes collègues et même les médecins qui suivent nos vieillards. Il y a quelquefois je gère des situations compliquées en urgence. Lorsque les médecins arrivent, ils sont étonnés, ils me demandent comment vous avez pu, vous avez fait comme un professionnel « hahahaha » mais ils ne savent pas que je connais beaucoup de choses parce que je suis médecin, mais je ne leur révèle pas ma vraie identité pour des raisons que je ne te dirai pas « hahahahaha ». Je sais que les sociologues sont très curieux, mais je ne dirai pas hahaha.

- **Les recommandations**

Q20 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Je referai la même chose parce que pour moi, j'ai suivi et je suis sur le bon chemin de réussite.

Q21 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Ben pourquoi pas s'ils ont les qualités que moi j'avais donc, pourquoi pas ? Je suis fière de moi aujourd'hui.

Q22 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Il n'y a pas de conseil à donner donc tout le monde sait ce qu'il veut. Donc voilà, une fois dans le métier, si c'est ce que tu dois faire. Donc voilà, on doit respecter son métier. C'est ton travail qui te donne de quoi payer ton logement, de quoi manger, de prendre soin de toi, donc faut pas s'amuser. Il faut travailler avec amour et assiduité. Respecter les normes du pays, écouter ce qu'on dit et s'efforcer à être en règle en tout.

Q23 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins

R : Ils forment déjà les gens, c'est bien. Pour l'encadrement, ça dépend d'une personne à une autre. Donc c'est à toi de voir ce que tu veux. Parce que les structures vont rester comme telles, elles vont s'améliorer par rapport aux exigences de chaque pays.

Q24 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Les horaires sont difficiles parce que c'est un métier qui est en pénurie. Déjà ça c'est vrai. Mais après pour le salaire ici, oui ça dépend de chaque Etat. Bon, notamment ici en Belgique. Oui, le salaire normalement doit être amélioré. Parce que nous travaillons dans des conditions très difficiles. Ce travail demande beaucoup d'efforts physiques, de l'engagement mental. Donc voilà tout cela doit être évalué pour revoir la compensation au niveau des salaires et des primes.

## Entretien 10

- **Données démographiques**

Âge : 34 ans

Nationalité : Kényane

Ancienneté en Belgique : 9 ans

Diplôme déjà obtenu : Visa Aide-soignante

Composition de ménage : 4

Nombre d'enfant : 2

État civil : Mariée

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Pour me retrouver en Belgique en fait, je suis originaire du Kenya, mais j'ai fait mes études secondaires au Cameroun, parce que mon père travaillait là-bas et je suis mariée à un Camerounais aussi. Donc j'avais fait des études d'infirmières au Cameroun. Une fois arrivée en Belgique retrouvée mon mari qui y résidait déjà, j'avais la possibilité de faire une équivalence pour reconnaître mon diplôme. J'étais mariée, je suis venue en Belgique pour un regroupement familial. Cette reconnaissance me permettait déjà de travailler en tant qu'aide-soignante, mais je devais encore faire une mise à niveau si je voulais être infirmière.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Mon projet était de rejoindre mon époux, la suite c'était à voir une fois sur place. Au Cameroun je travaillais déjà comme infirmière. Je ne suis pas aussi le genre de femme à qui on va dire reste à la maison sans rien faire non. Donc une fois en Belgique, il fallait bien continuer, je ne suis pas venue rester à la maison.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Personnellement, je ne suis pas dans une famille compliquée, puisque mes deux aînés sont en France depuis plusieurs années. Nous sommes quatre, il y a que la ca-

dette qui est au Cameroun avec mes parents, donc c'est assez calme, il n'y a pas des attentes particulières. Si tu travailles et tu te sens bien, il n'y a pas de souci.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : « Hmm... » Je ne dirai pas que c'est un échec tu vois, je dirai que c'est une réussite pour moi, parce que j'ai mon boulot, je suis venue, j'ai pu commencer à travailler comme aide-soignante, j'ai ma petite famille. Je n'ai pas de grandes attentes en tant que telles, je ne suis pas très exigeante vis-à-vis des choses, genre, je veux être milliardaire, je vais faire 5 boulots, non, non. Pour moi ça me suffit, mes enfants sont ma priorité, je ne vais pas être là à courir après des formations et oublier mes enfants, parce que à un certain moment il faut choisir. Mon mari déjà travaille beaucoup, il est indépendant, parfois les nuits, donc il faut quelqu'un pour les enfants. Moi aussi, je travaille en temps plein, donc ce n'est pas évident.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ?

R : Au départ beaucoup plus pour les documents. Pour l'intégration ici en Belgique quand je suis arrivée, malgré que mon mari travaillait déjà, c'est n'était pas facile parce que trop de paperasse, je trouvais qu'on demandait trop de papiers à cette époque-là. Maintenant ça a un peu changé, on peut prendre des rendez-vous pour aller à la commune, certaines communes, on y va tout simplement. Avant, j'habitais 1000 Bruxelles pour aller à la commune, il fallait sortir à 4H pour aller s'aligner hein, voilà en ce moment, j'étais enceinte, j'allais rester debout à attendre que la commune ouvre à 8h tu t'imagines, de 4h à 8h. C'était difficile au niveau des exigences administratives.

Une autre difficulté était lors des stages. Dans mon lieu de stage, j'étais la seule noire, il y avait des arabes et des européens, mais il y avait surtout une dame qui me disait tout le temps « ah non, il faut changer de blouses de temps en temps, parce que vous les africains vous transpirez, vous mangez épicé ». Mais moi, j'y allais pour travailler d'où vient-il qu'elle parle de mon alimentation, quel rapport ? En plus je n'y allais pas avec des plats africains. Heureusement, il y avait le chef infirmier, un Néerlandophone, qui était quelqu'un de très gentil, il voyait que j'étais discriminée et il me défendait en disant que je travaillais bien et c'était vrai. Mais cette remarque me donnait du courage. J'ai dû garder mon sang froid et me focaliser sur mon travail. J'étais parfois acculée.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : Je suis résidente longue durée. On demande trop de papiers pour avoir la nationalité belge, et il faut retourner au pays signer certains papiers et tout, je n'ai pas encore fait ces papiers, je pense les faire cette année.

Q7 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Oui, je ne me plains pas

- **Les compétences migratoires**

Q8 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ? R : Non. Mais une fois sur place, je m'informais auprès de la commune.

Q9 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Non, mon mari connaît un ami qui vit à Liège, il ne connaît pas grand-chose du fonctionnement de Bruxelles.

Q10 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Non, non

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q11 : Avez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Lors des stages, oui. Dans mon lieu de stage, j'étais la seule noire, il y avait des arabes et des européens, là n'est pas le problème, mais il y avait une dame qui me disait tout le temps « ah non, il faut changer de blouses de temps en temps, parce que vous les africains vous transpirez, vous mangez épicé ». Mais moi, j'y allais pour travailler d'où vient-il qu'elle parle de mon alimentation, quel rapport ? En plus je n'y allais pas avec des plats africains. Heureusement, il y avait le chef infirmier, un Néerlandophone, qui était quelqu'un de très gentil, il voyait que j'étais discriminée

et il me défendait en disant que je travaillais bien et c'était vrai. Mais cette remarque me donnait du courage. J'ai dû garder mon sang froid et me focaliser sur mon travail. J'étais parfois acculée.

Q12 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

R : Non, j'ai toujours aimé et voulu travailler dans les soins. Cette passion m'est venue du fait que j'étais régulièrement malade quand j'étais petite et les médecins qui s'occupaient de moi étaient toujours gentils avec moi et j'ai commencé à développer une passion pour ce métier

Q13 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Moi personnellement, moi je dirai dans les maisons de repos c'est flexible avec les horaires. Ça veut dire, si tu as une situation, tu sais dire à ton chef, bon voilà tel jour ne sait pas travailler et proposer des jours disponibles. Si sais changer un jour, un weekend avec ton collègue sans problème. Pour moi c'est un grand avantage intéressant. Il y a le côté social avec les collègues de travail où je suis actuellement, on s'assiste mutuellement dans des événements personnels, je sens la vie communautaire d'Afrique, nous sommes comme une famille.

Q14 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : L'écrit a été facile, mais difficile au niveau des stages. J'ai été formé à Dominique Pire à Bruxelles.

Q15 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Oui, oui, je me sens épanouie, j'ai toujours exercé ce métier. Je ne l'ai pas fait uniquement pour de l'argent. Certes c'est bien rémunéré. Non, vraiment ça me suffit. Je suis à l'aise dans ce métier.

Q16 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Oui, je ne me plains pas, j'ai ce qu'il faut et je suis heureuse.

Q17 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

R : Non, ça vient de ma propre passion pour le métier depuis le secondaire.

Q18 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses. R : J'aimerais bien vieillir en Afrique, parce que je serai au soleil, entourée de ma grande famille. Vieillir en Europe, tu es coincée, seule dans u coin, tout le monde est occupé, alors qu'en Afrique, il y'a toujours des gens qui viennent, qui entrent et sortent, te demandent si tu vas bien et tout.

Q19 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : (sourire) c'est très chou, parce qu'il y'a des personnes âgées très adorables, elles te racontent leur vie, leur passé, mais il y'a aussi de la tristesse hein, par exemple des vieux qui ont des enfants mais qui sont abandonnés, ne reçoivent pas des visites, certains appellent pour dire appeler moi uniquement si elle meurt je suis occupé, oui, oui, moi on me l'a déjà dit au téléphone hein. Que non faut pas m'appeler si elle est à l'hôpital, uniquement si elle décède, c'est triste et le vieillard qui nous dit tout le temps appelez ma fille, mon fils, nous sommes obligés d'arranger des histoires pour éviter de les blesser, parce que nous même nous sommes choqués par ce genre de comportement. Mais ça me permet de comprendre qu'il faut profiter quand on est jeune, on ne doit pas attendre lorsqu'on aura des millions avant de profiter, tu dois profiter au jour le jour.

Q20 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : Je suis comblée de joie, parce que je procure la joie aux personnes qui en ont besoin. J'apporte le sourire dans certains cœurs tristes et fatigués des peines de ce monde. Et ça fait un grand bien.

Q21 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Je pense que les autochtones n'aiment pas les métiers salissants, tu vas devoir voir les cacas, pipis, du sang, des morts ce n'est pas tout le monde qui peut travailler dans un tel environnement. Il faut aussi beaucoup de patience et tout le monde ne l'est pas. Par exemple si quelqu'un n'entend pas, tu vas devoir répéter, je vous ai dit ci, je vous ai dit ça, il faut savoir garder son calme parce que des fois, même dans les maisons de repos, il y' a des vieux qui nous insultent.

Q22 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Après l'enseignement, je crois que c'est le second métier important dans la société parce que vous partagez les moments de vie importants des personnes. Les vieillards ont beaucoup d'histoires et nous sommes ceux qui les écoutent au quotidien. Nous sommes leurs mains, pieds, bouche

Q23 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Non, je ne dirai pas qu'ils sont traités de la même façon. En Afrique, nos personnes âgées se débrouillent, elles marchent avec leur canne, aident comme baby-sitter, ménagère, elles font beaucoup d'efforts. C'est ici que j'ai connu le problème d'incontinence. En Afrique, je vois les vieillards se débrouiller à aller aux toilettes tout seul. Ici on utilise beaucoup de protection pour les vieillards. Les vieillards ici se laissent aller. Déjà quand on les place en maison de repos, on leur dit non, non, on va tout faire pour toi. Du coup, même celles qui se lavaient seules à la maison, se placent dans la salle de bain et attendent qu'on vienne les laver. Ce n'est pas bien, parce que la sédentarité engendre certains problèmes de santé. Pourtant en Afrique, la vieille te dira pose mon sceau d'eau, je vais me débrouiller tout doucement, d'ailleurs qu'elles cultivent des grandes plantations.

Q24 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Très heureuse, c'est mon métier de rêve, peu importe ce qu'il y'a autour je me sens heureuse de l'exercer.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q25 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : Six mois. Dès que j'ai eu mon équivalence, il y'a une directrice qui m'a embauchée directement, puisqu'il lui manquait de personnel. Elle avait deux employés qui étaient allées en écartement au même moment. A l'époque, il fallait demander un permis de travail et faire signer des documents à la gare du Nord. La dame m'a d'abord embauché, puis m'a aidé à préparer mes documents et les faire signer au complet pour être en ordre. Le temps avant mon embauche, je n'avais pas de soucis mon mari était à mes côtés, je n'avais pas un problème particulier. J'ai été très bien accueilli dans cette maison de repos.

Q26 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?  
R : Non, pas de hasard.

- **Les recommandations**

Q27 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : J'éviterai toujours les conflits, c'est un milieu où il y'a le plus souvent des petits malentendus. Tel n'a pas fait si, c'est mon tour, je fais ça. J'éviterai aussi de travailler dans les hôpitaux, parce que là-bas c'est entrée, sortie on garde moins les liens. On m'a proposé du travail à l'hôpital de Brugman, mais j'ai choisi la maison de repos où je suis plus proche des personnes et le contact c'est pour un bon bout de temps tant. A l'hôpital on travaille dans la précipitation, nous courons, en maison de repos c'est plus calme parfois, on prend son temps pour échanger avec nos vieillards, on apprend à mieux les connaître et les comprendre.

Q28 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Oui, moi personnellement je le conseille pour ceux qui veulent rester en Belgique et avoir un travail stable. Après à chacun son choix.

Q29 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : juste travailler, se donner à fond, ne pas tenir compte des personnes nocives, bien faire son travail et gagner sa vie honnêtement.

Q30 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Je leur suggère d'être indulgents, de comprendre les personnes qu'elles ont en face. Savoir que ce n'est déjà pas facile de s'engager dans ce métier, puisque nous le découvrons ici. Des erreurs tout le monde commets, pourquoi être si durs parfois avec des personnes qui s'efforcent à faire de leur mieux. On veut travailler, c'est pourquoi, on se forme.

Q31 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes im-

migrées en Belgique? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Quelquefois les employeurs trouvent qu'il y'a trop de noirs. Les noirs sont nombreux dans le métier, mais peu sur les affiches publicitaires. Pourtant quand les familles arrivent dans les maisons, elles trouvent plus des africains, autant mieux nous mettre assez nombreux sur les affiches publicitaires. Pour éviter les certificats liés à la fatigue ou au burn-out, il faut employer un nombre de personnel suffisant.

Q32 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Vu que c'est un métier qui demande beaucoup d'efforts moraux et physiques, il faut penser à une augmentation des salaires pour encourager les soignants.

# Entretien 11

- **Données démographiques**

Âge : 44 ans

Nationalité : Belge d'origine Congolaise

Ancienneté en Belgique : 20 ans

Diplôme déjà obtenu : Master complémentaire en droit de l'homme (Belgique)

Composition de ménage : 4 personnes

Nombre d'enfant : 2

État civil : Cohabitant

Localité de résidence : Alost

Localité de travail : Anderlecht

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : En venant du Cameroun, j'avais une maîtrise universitaire en droit canonique, un baccalauréat en théologie, un baccalauréat en philosophie et un Brevet de technicien en comptabilité et gestion d'entreprise. Et ici, en 2004-2005 j'ai fait un Master complémentaire, ce qu'on appelait diplôme d'études spécialisées en droit de l'homme. Donc, après mes études universitaires au Cameroun, j'ai demandé une bourse pour une thèse de doctorat au Canada, en parallèle, j'ai demandé et obtenu un visa touriste pour la Belgique. Je suis arrivé en Belgique le 1er novembre 2003, quelques semaines après, on m'annonce que la bourse n'a pas été octroyée. J'ai donc décidé de rester en Belgique, j'ai fait des demandes d'admissions dans 3 universités pour faire des études de spécialités en droit de l'homme.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : J'étais de passage en Belgique, ce n'était pas dans mes projets d'y rester, n'eut été le refus du Canada, je ne serai pas resté en Belgique. Ce n'était pas dans mes projets en tout cas, je venais juste visiter

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Les attentes c'est de les soutenir financièrement, généralement dans ce qu'on ap-

pelle assistance familiale. J'ai un petit frère qui est en 2ème doctorat en médecine, qui attend mon soutien. Il est marié, il a des enfants, mais il a besoin de mon soutien pour ses études. Je prends aussi en charge mes autres petit(e)s-frères et sœurs et ma mère donc ils n'ont pas d'autres attentes que cette assistance familiale. Ils n'ont jamais exprimé le désir de venir en Europe et moi-même, je ne veux pas stimuler les gens à faire ce qu'elles ne veulent pas.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : C'est un échec dans le sens que je travaille maintenant comme aide-soignant, c'est-à-dire que je suis en deçà de mon niveau normal d'un, parce qu'avec tous ces diplômes que j'ai obtenus, lorsque je les inscrivais dans mon CV pour rechercher du travail, on m'a dit, vous ne pouvez pas avec ce diplôme obtenir du travail ici. Alors pour devenir aide-soignant, j'ai dû effacer toutes mes références dans mon CV, j'ai écrit comme si je n'avais même pas le dernier diplôme du secondaire et là une agence d'intérim m'appelle, pour aller me poser des questions de 1 plus 1 égal combien, 10 moins 15 égaux combien tout ça j'ai répondu, et j'ai été employé comme préparateur de commande dans cette structure de vente d'équipements de sport. Finalement, mon employeur s'est rendu compte que j'avais menti sur mes qualifications, parce que nous avons droit à 20% d'erreur par jour et moi je n'en faisais pas du tout. J'ai été interpellé pour justifier cela, alors j'ai avoué que j'avais menti sur mon niveau d'étude et finalement, mon employeur a augmenté mon grade, je suis devenu chef d'équipe d'ouvrier. Comme je faisais relativement bien mon travail, je suis devenu team leader dans le contrôle de qualité de marchandises importées, je gardais les conteneurs qui remplissaient les normes et je renvoyais ceux qui n'étaient pas en ordre. Donc c'est vraiment un échec, ceux qui ont fait des études de spécialisation de droit de l'homme avec moi sont presque tous soit au ministère de l'intérieur, soit au service de demandeurs d'asile, soit dans les ambassades et tout ça. Mais comme je n'étais pas belge en ce moment, je ne pouvais que compter sur mon pays le Congo et en ce moment, le Congo était écarté. Donc c'est un échec, je méritais mieux.

En principe, je me dis dès que je finis la dissertation doctorale, je préfère retourner enseigner dans les universités d'Afrique, parce que j'ai été retenu à l'Université Catholique d'Afrique centrale à Yaoundé ou alors chercher à travailler ici soit dans le domaine de la justice et dans les cabinets d'avocats ou éventuellement passer un examen pour aller travailler au compte de la Belgique dans un autre pays. Donc je pense que j'ai encore des ambitions.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : Déjà que quand j'étais contrôleur de qualité tout simplement dans cette entreprise de logistique, la première difficulté était la couleur de peau. Même si je suis monté de grade progressivement, puisque le directeur flamand, lui ne regardait pas ça, mais parmi les autres collègues puisque j'étais le seul noir, je subissais beaucoup. Mes collègues écrivaient dans les toilettes des phrases comme : « Quand est-ce que tu rentres chez toi ? », « Sale nègre, sale noir ». Parfois lorsque j'arrivais, ceux que j'avais contrôlé la veille, qui n'étaient pas contents parce que j'ai fait une mauvaise note sur eux, ils commencent à appeler « Zwarte Pic » « Père fouettard » dès que j'entrais, ils disaient « Père Fouettard est arrivé », mais ça ne me déstabilisait pas, je devais faire mon travail, j'avais des objectifs à atteindre. Donc qu'ils m'insultent ou pas je faisais mon travail et je donnais les notes que chacun méritait. Donc la première difficulté était au niveau de la couleur de ma peau. Par contre, lorsque j'ai quitté cet endroit et que j'ai commencé à chercher du travail ailleurs, j'ai écrit 1000 lettres de demande d'emploi, je n'ai pas obtenu du travail. Au départ on disait, on cherche un(e) belge ou non belge mais ayant des qualifications tan... C'est par mes recherches qu'il existe ce qu'on appelle la théorie des 3 cercles. J'ai senti cette sélection lorsque j'écrivais mes demandes d'emploi. Une expérience qui m'a choqué jusqu'aujourd'hui, j'ai postulé un poste dans une structure, ils me disent votre profil nous intéresse beaucoup, nous reviendrons vers vous. Mon ami belge a postulé après que je lui ai informé de cette offre, on lui a directement proposé un entretien, alors que à l'université, j'avais un niveau supérieur au sien, je l'aidais même à faire ses travaux. Autre chose, je suis à l'université et j'ai un prof qui s'appelle X, il enseignait à l'université de notre dame de Namur, il nous donne un canevas, je pars faire les recherches, le jour de ma présentation, il me demande Monsieur vous venez de quel pays ? Je lui dis je suis congolais, j'ai fait des études aussi au Cameroun. Il poursuit « comment avez-vous puis faire un travail d'aussi bonne qualité ? ». J'ai répondu, mais j'ai suivi le canevas que vous avez donné et j'ai utilisé les techniques de recherches scientifiques et je lui ai expliqué la démarche. Il dit ok je vais vous donner 18/20 parce que c'est quand même bien pour un Congolais. Je lui ai demandé si je n'étais pas congolais, vous m'auriez donné combien ? Il dit fin la totalité. Je lui demande et pourquoi me la donnée ? Donc selon vous au Congo on ne forme pas bien ? Et qui a formé les Congolais, ce sont les Belges et là c'était devenu un problème particulier. Vous voyez, la discrimination même dans l'attribution des notes. Si les critères sont objectifs, là où quelqu'un a bien répondu, si c'est un c'est un, là où il a mal répondu c'est zéro et puis on totalise les points c'est tout. Mais quand on donne les points de manière aléatoire ce n'est pas sérieux.

Même ici dans le milieu des aides-soignants où je travaille, il y a des choses. Lorsqu'une revendication est faite par quelqu'un qui a une couleur de peau acceptable, ça passe. Quand c'est fait par ceux les personnes de couleur ça prend du temps, il faut avoir un back grounds suffisant pour argumenter. Généralement, ce sont des demandes formulées au profit des résidents, des personnes âgées, mais pourquoi le traitement est différent.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : belge

Q7 : Ton actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Non. Parce que je suis employé aide-soignant. Il n'y a pas de profil de carrière dans les maisons de repos. Un profil de carrière qui pourrait dire après tel nombre d'années tu pourras passer à tel poste ainsi de suite, il n'y en a pas, il faut plutôt encore retourner en formation si tu veux devenir infirmier ou aller faire d'autres études et se réorienter donc ça ne facilite pas. Il faut un changement radical.

- **Les compétences migratoires**

Q8 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non, je n'avais pas d'informations et c'est n'était pas mon objectif de rester en Belgique.

Q9 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui, j'ai pleins d'amis, d'abord, je suis un ancien missionnaire religieux, j'ai plusieurs amis prêtres qui étaient déjà en Belgique t quand je suis arrivé et que j'avais des questions, je me tournais vers eux. Et maintenant, je mets à profit tout ce que j'ai acquis comme expérience pour aider les primo arrivants et leur dire la vérité parce que généralement les africains cachent les vérités de l'Occident à leurs patriotes. Il faut dire, pour que les nouveaux puissent mieux s'orienter. J'ai aussi des amis blancs qui m'ont accueilli à Waterloo, qui m'ont logé pendant beaucoup d'années jusqu' à la fin de mes études, qui m'ont aidé financièrement, qui m'ont fait visiter des villes et villages surtout en Wallonie, j'avais des amis dans les pays voisins, Pays-Bas qui m'ont aidé.

Q10 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement?

R : Non, non

● **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q11 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique?

R : Pendant que j'étais étudiant, j'ai fait beaucoup de jobs, j'ai cueilli les pommes, j'ai fait du mailing, chef ouvrier, assistant de direction je gagnais bien ma vie, ensuite, j'ai moi-même créé une entreprise de titre service qui engageait les femmes de ménage, que j'ai géré pendant quelques années avant d'aller fourvoyer aux élections législatives au Congo en 2011, puis je suis revenu, je travaille comme aide-soignant, je suis délégué syndical et à mes heures perdues, j'accompagne les stagiaires dans les maisons de formation.

Q12 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique? Si non, pourquoi?

R : Ah oui, comme j'avais perdu mon travail de chef d'équipe dans la logistique, lorsque je suis allée faire des élections au Congo et que j'avais raté, je suis revenu ici, je suis allé au chômage et moi je n'aime pas être contrôlé comme on le fait au chômage, il faut venir tel jour, il faut prouver que vous avez recherché du travail ici et là. Et alors, je me suis dit il faut aller faire une formation, parce que je venais de me marier en 2020, et je croyais que en 2011 j'allais être élu, j'avais demandé à ma femme de rester au Congo, parce qu'il ne fallait pas faire les démarches pour qu'elle vienne alors que moi je repartais travailler là-bas comme un député à l'Assemblée nationale. Quand ça a échoué, je suis revenu, je ne trouvais plus d'emploi, j'ai écrit mille lettres, je n'ai eu aucune réponse, pas de suite et c'est comme ça que je me suis dit, il faut que je fasse une formation courte et rapide qui peut me permettre d'avoir des fiches de paye pour faire le regroupement familial selon les règles de l'art. C'est comme ça que je pars faire la formation pour faire venir ma femme en me disant dès qu'elle arrive, je vais m'orienter autrement.

Q13 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous?

R : Le fait de procurer du bien-être à ces personnes âgées pour moi, ça me procure

un bonheur personnel, parce que je le fais avec beaucoup de cœur et de patience, je les considère comme mes parents, grands-parents, je les traite bien et ils me le rendent par des mercis, des petits gestes chou. Un autre avantage c'est que en étant aide-soignant, je travaille dans un milieu multidisciplinaire, donc je suis en contact avec les médecins, les infirmiers, des agents médicaux et paramédicaux et j'apprends beaucoup, surtout quand on est aide-soignant dans un hôpital on apprend beaucoup sur les appareils, les expressions, les causes, conséquences et traitements des maladies c'est un métier très avantageux.

Q14 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Les horaires pour moi étaient pénibles, parce que je travaillais en journée et j'allais au cours le soir, il fallait parcourir des kilomètres et comme je n'avais pas assez d'argent pour moi et ma famille, c'était une difficulté énorme qu'il fallait surmonter. C'était un stress pas possible. En revanche les études, j'avais déjà un background avec mes études antérieures pour moi, c'était une formalité qu'il fallait remplir pour obtenir ce titre. Parfois quand les profs donnaient des cours sur les droits des personnes âgées, les droits des patients et tout, il suffisait qu'ils se trompent un peu j'intervenais. Parfois ils faisaient des interrogations, je répondais mieux que le prof lui-même. Donc pour moi, les études étaient très faciles.

Q15 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : En Afrique. Soit à Yaoundé avec ma fille là-bas, soit au Congo. Ici, le salaire que j'ai actuellement ne me permet pas d'ici 10, 20 ans de me payer les chambres et des services de qualité dans une maison de repos. Je suis dans une maison de repos où il y a des chambres de 90 euros la journée fois 30 ça fait 2700, si on ajoute maintenant les visites des médecins, les examens de routine dans les hôpitaux, je les aurais où ? De deux, moi j'aime les repas africains (rires), j'aime consommer de l'alcool au repos comme je veux, j'aime la liberté et ça je ne peux pas l'avoir si je vieilli ici et que je suis placé dans une maison de repos. Si je suis en Afrique, je serai assis sous un arbre pour papoter avec les gens de mon âge, mangé local.

Q16 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Il y a beaucoup d'étrangers dans ce travail parce que les étrangers sont dans le besoin, de deux, les étrangers sont discriminés pour avoir des métiers de qualité et de

trois, pour les autochtones, c'est un travail qui est physiquement et psychologiquement lourd et mal payé.

Q17 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Il est vraiment primordial pour les gens qui sont en perte d'autonomie et qui ont besoin d'assistance. Nos aînés ont dû contribuer pour que nous, nous puissions bénéficier de leur travail aujourd'hui, et on peut leur rendre l'ascenseur en les aidants comme nous le faisons ici. On peut encore mieux le faire si on travaille en effectif. Savez-vous que nous travaillons souvent en sous-effectif ? Je pense que s'il y a beaucoup d'autochtones dans ce métier, ils revendiqueraient plus, on les écouterait plus et on améliorerait des choses. La norme légale c'est 10 personnes âgées pour un aide-soignant, mais quand les africains veulent prouver qu'ils peuvent effectuer un travail comme s'occuper tout seul de 15 à 20 personnes, alors le système en profite, donc les africains sont en partie responsables de ce que nous vivons.

Q18 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : En Afrique, toute personne âgée est une icône qui est beaucoup respectée. Si tu aperçois une qui veut traverser la route, tu iras l'aider. Ici, tu vas réfléchir, si tu pars l'aider, elle peut refuser. Parfois on ose, parfois ça marche, parfois pas. Mais en Afrique, on aide parce qu'on voit en toute personne âgée un parent ou grands-parents et on le fait librement et avec tout l'amour. En Afrique le respect de la personne âgée est une obligation qu'elle soit de votre famille ou pas, ici ce respect sous d'autres formes est parfois mal vu. Au niveau du traitement, le système de maison de repos c'est déjà bien, ça aide beaucoup. Imaginons que ça n'existait pas, il y aurait des drames tous les jours. Je dirai les cultures sont différentes et le traitement aussi. Après ça dépend des familles. Ici aussi on a des enfants qui s'occupent bien de leurs vieillards, d'autres s'en foutent.

Q19 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Au début, oui, maintenant non. Il y a plus de trois ans, il se passe que on dit toujours il n'y a pas de mauvaises troupes, il n'y a que des mauvais chefs. Pour moi, le management n'est plus à la hauteur. On n'a pas beaucoup de bons directeurs et de bons infirmiers-chefs. Actuellement, nous avons un garçon que je protège beaucoup, je suis délégué syndical, mais je lui dis bientôt je vais lui mettre le feu à la culotte parce qu'il est béni oui, oui. Tout ce que les chefs lui disent, il dit oui. Je ne suis

plus heureux dans ce domaine parce qu'on demande trop, on donne peu de moyens. Pendant le Covid, on nous demandait où je travaillais, d'utiliser une même paire de gants, la désinfecter pour passer faire des soins à la deuxième personne âgée. Ce qui est un vecteur de microbes, normalement c'est un gant par personne. Il ya des jours on manque des gants pour travailler et donc avec la même paire de gants je lave une personne, je la soigne et puis pour passer à une autre, c'est seulement si elle se perce que je la change. Ça c'est dans cette maison ici, dans d'autres maisons c'est différent. A l'hôpital où je travaillais ça se passe très bien.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q20 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 9 ans

Q21 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Oui, je n'ai pas eu pas fait beaucoup d'études pour être aide-soignant. En Afrique, je n'exercerai jamais ce métier. Je me retrouve aujourd'hui avec des personnes qui n'ont pas mes qualifications, mais parce qu'elles ont un bachelier en soins infirmiers, elles sont mes chefs, c'est parfois gênant.

- **Les recommandations**

Q22 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Je n'aurai jamais suivi le même parcours, parce que je suis allée en tâtonnant, je n'avais pas toutes les informations pour pouvoir m'orienter de manière adéquate. Si c'était à refaire, j'arrive en Belgique je vais sur internet, je parcours pour voir les métiers en pénurie et trouver le métier le plus rentable qui correspond à mes capacités intellectuelles et physiques. Donc je changerai tout, je ne me retrouverai même plus dans ce domaine. Je ferai dans l'astronomie ou l'aéronautique ou autre chose.

Q23 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Non, pas du tout, c'est n'est pas un exemple à suivre. Puisque je n'en suis pas fier.

Q24 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Il y a la valorisation des acquis, il y a dans les organismes syndicaux ce qu'on appelait le circuit de reconnaissance des diplômes des étrangers ça n'existe plus il

Il y a de cela deux ou trois ans. Il y a pleins de médecins étrangers qui sont infirmiers pourtant ils pouvaient être directement intégrés comme médecins. Ils ont des compétences. Les africains ne savent pas se vendre, on a mal commencé en acceptant certaines choses que nos aînés auraient pu refuser dès le départ. Nous qui vivons cela maintenant, devons aider les nouveaux pour qu'ils puissent mieux s'orienter et éviter certaines erreurs. Les médecins qui travaillent avec nous comme des infirmiers, lorsqu'ils font des prestations on sent que ce sont des gens qui ont un plus. Parfois certains médecins demandent, mais pourquoi tu as fait ça, tu es médecin ? Ils ne disent rien, tu ne peux pas dire que tu es médecin alors que tu n'es pas inscrit à l'ordre des médecins, ça peut te créer des problèmes.

Q25 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Il faut tenir compte du background des étrangers et les orienter par rapport à cela. On aura moins de personnes qui se retrouvent à faire tel ou tel métier par contrainte.

Q26 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Les employeurs doivent tenir un langage de vérité, informer les personnes concernant les programmes de formation pour la promotion professionnelle et les plans de carrières. Au lieu de bloquer les gens et profiter de leurs expériences antérieures. Actuellement notre directrice n'a pas le CESS, mais tu t'imagines qu'elle gère des personnes avec de grands diplômes ? Il y en a pleins ici qui travaillent comme aides-soignants ou infirmiers. Et puis lorsque vous êtes en réunion avec elle, vous sentez qu'elle est en deçà de la ceinture, elle ne maîtrise même pas certains principes simples de la discussion.

Q27 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : La première recommandation c'est de respecter le niveau d'étude de ces personnes et lorsque quelqu'un vient avec ses acquis, l'orienter de manière efficace. Revoir notamment au niveau des primes et salaires. Effectuer des contrôles dans les maisons de repos pour s'assurer que l'essentiel du matériel de soins est disponible.

## Entretien 12

- **Données démographiques**

Âge : 40 ans

Nationalité : Ivoirien

Ancienneté en Belgique : 9 ans

Diplôme déjà obtenu : Master en épidémie et bio statistique

Composition de ménage : 1

Nombre d'enfant : 3

État civil : célibataire

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Je suis venu comme étudiant pour faire un Master en épidémie et bio statistique. Depuis mon pays, j'ai fait deux demandes d'admissions une L'université catholique de Louvain et l'autre à l'Université libre de Bruxelles. J'ai obtenu l'inscription et j'ai poursuivi avec la demande de visa. L'idéal pour moi c'était de me former, et gagner des connaissances.

Q2 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Ma famille n'attend pratiquement rien de moi. J'ai trois enfants qui vivent en France et je fais de mon mieux pour qu'ils ne manquent pas l'essentiel.

Q3 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : C'est un peu compliqué, mais je dirai ce n'est pas un succès. Je n'exerce pas un métier à la hauteur de mon diplôme.

Q4 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : En tout cas, franchement je n'ai pas eu des difficultés d'intégration.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q5 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : Je suis résident

Q6 : Ton actuel statut facilite - t - il la réalisation de votre projet ?

R : Oui, bien sûr. J'ai construit une maison en Côte d'Ivoire, j'ai acheté une maison ici, ce sont des projets qui me tenaient à cœur et je les ai réalisés pour sécuriser mes enfants.

Q7 : Y a - t - il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : J'aimerais continuer mes études pour devenir médecin

- **Les compétences migratoires**

Q8 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Oui, j'ai été bien informé. Avant de commencer le projet, je me suis informé de gauche à droite, internet, site des universités, groupes d'étudiants étrangers, amis et connaissances. Une fois sur place il y a aussi des réalités qu'on découvre et qui font partie de notre quotidien, on ne maîtrise pas toutes les situations. C'est en passant par des expériences qu'on découvre certaines réalités. Il y a toujours des zones d'ombres.

Q9 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Oui, mes amis et connaissances m'ont beaucoup aidé, déjà depuis le pays en me donnant des informations, aussi une fois arrivé en Belgique, ils m'ont également beaucoup aidé. Dans un premier temps pour me loger, l'adresse.

Q10 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Non, je ne suis pas un déviant. Je fais tout pour respecter les règles parce que je ne veux pas des ennuis. Vaut mieux respecter les règles, surtout quand on est à l'étranger. Si tu montes dans le train sans payer, le contrôleur te traque, tu payes plus cher pourquoi ne pas payer une fois normalement ton titre de transport et voyager tranquillement ? Ça c'est un exemple parmi tant d'autres

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q11 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Non, j'ai travaillé comme chimiste

Q12 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : J'étais chimiste dans mon pays, en Belgique j'ai fait plusieurs jobs étudiants. Je me suis orienté comme aide-soignant parce qu'avec mon Master en épidémie et bio statistiques je n'ai pas trouvé le travail, j'ai postulé dans plusieurs boites, pas de suite. J'ai été contacté une fois pour un entretien après le Monsieur m'a dit vous n'avez pas la nationalité belge ça risque d'être compliqué, mais on verra. Il ne m'a jamais rappelé, malgré que je lui ai envoyé plusieurs mails pour me renseigner sur la suite. Donc mes connaissances m'ont dit, le métier le plus en pénurie ici c'est celui des soins, fait une formation rapide, tu obtiens ton diplôme d'aide-soignant, plus tard tu verras comment faire. C'est sur ces conseils que je me suis inscrit dans un centre de formation, en même temps j'étais engagé dans un master en chimie que je n'ai pas terminé parce que je n'avais pas assez de temps pour suivre deux lièvres à la fois. En même temps je vivais en cohabitation avec une femme qui me faisait des problèmes tous les jours.

Q13 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Les discriminations sont monnaie courante dans le monde et surtout dans ma profession actuelle. De temps en temps ce sont des mots comme « Rentre dans ton pays, va travailler chez toi, tu n'es pas chez toi ». Au niveau du recrutement, il y a manque de personnel, on emploie facilement, mais pour avoir un CDI parfois c'est ça le problème, tu es là depuis longtemps dans une maison de repos, quelqu'un arrive quelques temps après toi, on lui donne un CDI alors que toi l'ancien tu as un CDD. Une directrice m'a carrément dit une fois lorsque je me suis plaint qu'elle a donné le CDI à mon collègue parce qu'il faut encourager les autochtones qui ont le courage de s'aventurer dans ce métier. J'étais choqué et je suis parti de là. Elle m'a rappelé plusieurs fois, j'ai refusé de retourner dans cette maison parce que je me suis senti exploité. Même à l'ULB où j'ai fait mon Master, il y a des discriminations indirectes que vous vivez, mais ne savez pas comment justifier. Vous êtes des étudiants d'une

même formation lorsque vous allez rencontrer un prof pour des informations, il ne vous accorde pas assez de temps, pourtant avec vos camarades, il prend plus de temps pour donner des informations précises et concrètes.

Q14 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Le contact avec les personnes, la satisfaction de se mettre au service des personnes âgées voilà l'avantage que moi personnellement je gagne dans ce métier.

Q15 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : La formation en elle-même ne m'a causé aucune difficulté. Tout s'est vite et bien passé. J'ai été formé à Bruxelles.

Q15 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

Q16 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses

R : Personnellement je veux vieillir dans mon pays. Quand j'aurai mes 65 ans je vais rentrer chez moi. Je travaille dans les maisons de repos et je sais la situation, comment ça se passe, je ne préfère pas rester dans un endroit clos. Moi en tant qu'africain, je mérite bien retourner dans mon pays pour me reposer.

Q17 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : En tout cas ça me fait plaisir. Si on pouvait travailler 24/24 ça ne me causerait aucun problème. Je suis heureux d'aider les personnes nécessiteuses comme ces personnes âgées mais je ne suis pas à ma place c'est tout. Ça me procure de la joie lorsque je discute avec elles, je demande comment elles vont, je réponds à leurs besoins. Rien de mieux que de se sentir utile pour de telles personnes.

Q18 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : C'est un métier fort physique et psychologique. Nos frères européens sont un peu faibles de ce côté. Il faut avoir beaucoup d'empathie, de patience, d'amour et de courage pour travailler dans une maison de repos. Parfois nous sommes épuisés parce qu'il y a des journées difficiles. Des événements tristes, nous voyons beaucoup

de choses qui demandent d'avoir un mental d'acier sinon tu craques. C'est pourquoi plusieurs ne veulent pas vieillir dans ce métier. Pour faire ce travail, il faut s'armer de beaucoup de courage. Le métier n'est pas bien rémunéré. Les autochtones préfèrent les métiers comme kinésithérapeutes c'est mieux payé et pas facilement accessibles aux immigrés.

Q19 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : Avant ce métier n'était pas valorisé, mais on cherche déjà à lui accorder plus de valeur. Les jeunes aussi deviennent tellement passionnés ça se voit quand ils font des stages avec nous. C'est un métier très important et passionnant. C'est un métier pour les personnes fortes psychologiquement. Ça a toute sa place et mérite de la reconnaissance.

Q20 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Ici en Europe tout est structuré et règlementé, les personnes se préparent à ça, elles savent qu'à la vieillesse elles seront placées dans les maisons de repos, elles épargnent pour ça ou le social intervient pour certains. En Afrique déjà les maisons de repos n'existent pas, les personnes âgées sont prises en charge par leurs familles, forcément le traitement est différent, elles se sentent aussi mieux parce qu'elles sont entourées des membres de leur famille qui les connaissent mieux. Ici, le soignant ne connaît pas vraiment le soigné, on cherche à s'adapter, on fait de notre mieux. Certains sont satisfaits, d'autres pas. Les repas sont collectifs et imposés, certaines partagent la même chambre avec des inconnus. Des inconnus voient ta nudité, les voisins sont parfois très malades, font des bruits bizarres, tu vois certaines qui froissent le visage, tu sens qu'elles ne sont pas à l'aise, mais elles sont obligées d'être là. Je dirai ici, beaucoup souffrent dans la vieillesse, surtout que plus jeunes elles vivent individuellement et à la fin elles se retrouvent en communauté ça devient compliqué pour certains vraiment.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q20 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 4 ans. C'était un moment décisif puisque je ne trouvais pas un travail avec mon diplôme antérieur il fallait que je trouve un moyen pour gagner ma vie surtout avec des réalités du pays. Les obligations financières, la régularisation et tout.

Q21 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Je ne crois pas au hasard. Je suis chrétien. Je me dis ce chemin était fait pour être parcouru ainsi. Tout ce qui m'arrive je le prends ainsi. Ce n'est pas ce que je voulais, mais je l'accepte.

- **Les recommandations**

Q22 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : C'était un parcours de combattant. Etant déjà âgé de 30 ans je n'aurais pas pris la décision de venir en Europe. Je serai resté dans mon pays me battre comme les autres. Parce qu'une fois ici, tout est à refaire, vous commencez une nouvelle vie. Vous recommencer les études sans certitude d'emploi. Mon parcours de formation et d'insertion s'est quand même bien passé mais n'est pas satisfaisant pour moi. Vaut mieux venir plus jeune aux alentours de 18 ans pour espérer être stable vers 28 ans si on s'est bien orienté.

Q23 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Par rapport à ma formation de base au pays, je conseillerai à la personne de se battre au pays. Parce qu'ici l'intégration et la régularisation prend beaucoup de temps. Vous perdez du temps de votre vie en plus dans un stress permanent. Je conseillerai moins aux gens de suivre mon chemin.

Q24 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : C'est un parcours où il faut agencer plusieurs choses en même temps et avoir les deux pieds sur terre. Il faut être sérieux et honnête, respecter la législation. Nous n'avons pas les mêmes capacités. Chacun doit s'investir dans ce qu'il sait faire le mieux.

Q25 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Il faut orienter les personnes selon leur back grounds pour qu'elles fassent les métiers qui leur conviennent le mieux et non une formation pour combler la pénurie. Ça devient du forcing et tout ce qu'on fait malgré soi n'est pas toujours bien fait.

Q26 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Il y a une énorme charge de travail dans ce métier, si on diminue ça en recrutant plus de personnel ce serait mieux. En dehors du travail, il y a des familles à gérer si tu mets tout ton énergie dans le travail, tu deviens inutile en famille.

Q27 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Augmentation des salaires au moins pour nous encourager, le travail est difficile. Autre chose veiller à ce que toutes les maisons de repos aient du matériel adapté sinon on finit tous avec le mal de dos, mal au bras des maladies comme ça et ça devient plus difficile à la retraite. Au moins avec un bon salaire tu sais bien épargner pour vivre une vieillesse méritée.

## Entretien 13

- **Données démographiques**

Âge : 40 ans

Nationalité : Belge d'origine Rwandaise

Ancienneté en Belgique : 15ans

Diplôme déjà obtenu : Visa d'aide-soignante

Composition de ménage : 8

Nombre d'enfant : 5

État civil : Mariée

Localité de résidence : Liedekerke

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : Je suis arrivé en France en 2009 pour faire un Bachelier en compatibilité, par la suite j'ai été confronté à des difficultés financière. J'ai une tante qui vit en Belgique elle m'a proposé de trouver une admission en Belgique pour épargner des frais de logement. J'ai fait une demande d'admission en Belgique, je l'ai obtenu et je me suis donc retrouvée en Belgique en 2009. Pendant que je faisais mes études en Belgique, j'ai rencontré le Monsieur qui est aujourd'hui mon mari. Il faut avouer que je n'avais plus trop la tête aux études, les études étaient trop difficiles pour moi et je n'avais pas de bon résultat à l'école vu que j'étais déjà en relation avec le monsieur, je lui ai dit que je risquais de perdre mon titre de séjour puisque je n'avais pas de bonne note à l'école et que je n'avais plus le gout pour les études. Le monsieur est allé voir son avocat et lui a présenté ma situation en lui demandant ce que je pouvais faire pour continuer notre relation. Son avocat lui a dit « c'est simple fait une cohabitation l'égal », ce que le Monsieur a fait. L'année suivante je suis tombée enceinte de mon premier fils, après sa naissance mon mari m'a proposé de faire la formation d'aide-soignante. C'est ainsi que je me retrouve donc dans les études de soin aux personnes âgées.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Comme je vous l'ai dit plus haut je venais en Belgique pour continuer mes

études mais surtout j'avais ma tante que m'acceptais chez elle, cela m'épargnait des frais de logement et je me sentais plus sécuriser en famille. Concernant les perspectives professionnelles je n'avais plus vraiment de gout pour les études, mais j'étais dans l'obligation de le faire pour rester en Europe

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : Je suis l'aînée d'une famille de 7 enfants aujourd'hui tous mes frères et sœurs ont une situation stable. Ma famille n'attend pas grand-chose de moi mais de temps en temps je peux participer à réalisation de projet commun familiale. J'ai mon père a ma charge parce qu'il est maintenant handicapé, il s'est fait couper un pied suite au diabète, il souffrait également d'insuffisance rénale mais pas la grâce de Dieu il s'est fait greffer et il ne va plus aux dialyses et reste à la maison prenant des médicaments.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Je suis aujourd'hui mère de 5 enfants et aide-soignante je gagne bien ma vie et je trouve que ma vie est un succès. Déjà que je n'avais plus de gout pour les études j'avais voulu être infirmière, mais mes charges familiales ne me permettent plus de poursuivre ces études. Je n'ai d'ailleurs rien d'envier à une infirmière en terme salariale parce que si je travaille jour et nuit dans différente maison de repos à la fin je me retrouve avec un bon salaire à la fin du mois donc je suis satisfaite à ce niveau.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ? R : Je n'ai presque pas eu de difficulté puisque mon mari et ma tante étaient là pour répondre à toutes mes questions et me guidé.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q6 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, étudiant...)?

R : Belge d'origine Rwandaise

Q7 : Votre statut actuel facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Oui

Q8 : Y a-t-il un statut que vous visés en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : Non, je ne vise pas de statut particulier

- **Les compétences migratoires**

Q9 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Non en venant en Belgique je n'avais aucune information sur ma profession puisque je venais de faire un bachelier en comptabilité mais comme je n'avais plus envie de continuer mes études de l'autre côté il me fallait absolument un travail. Mon mari et moi avons vu la formation d'aide-soignante comme la plus facile et rapide.

Q10 : Que saviez-vous de la circulation transfrontalière en Europe ? Ce savoir vous a-t-il aidé dans votre trajet ?

R : Etant en France je pouvais demander une admission dans une autre université Belge et l'obtenir sans problème, ce que ma tante m'avait d'ailleurs conseillé ce que j'ai fait pour me retrouver aujourd'hui en Belgique.

Q11 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Ma tante a été d'une grande aide pour moi puisqu' elle m'a logé jusqu' à ce que j'aie pu vivre avec mon mari. Pour la suite mon mari qui était plus informé m'a beaucoup soutenu pour trouver l'établissement de formation et aussi pour trouver du travail.

Q12 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Je n'ai jamais contourné une règle.

• **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q13 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Non

Q14 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : Avant le métier d'aide-soignante je n'avais exercé aucun autre métier nulle part d'autre ailleurs. Je me retrouve dans ce métier parce que je ne voulais plus poursuivre l'étude supérieure et qu'il me fallait trouver du travail dans un domaine prisé par les employeurs, je crois que c'était le plus accessible.

Q15 : Etiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

R : Non

Q16 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Oui cela ne manque pas mais je ne les considère pas comme quelque chose de grave, j'en ai subi avec des professeurs avec ma formation d'aide-soignante mais il m'est parfois difficile de dire s'il s'agissait réellement de discrimination ou tout simplement du caractère de ma formatrice à cette époque-là. Dans les maisons de repos je reçois de temps en temps les insultes des résidents mais je les mets beaucoup plus sur le poids de l'âge parce que nombreux ont des problèmes psychologiques.

Q17 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

R : Non. Parce que c'est la seule formation proposée par mon mari, je n'ai pas eu le besoin de regarder ailleurs.

Q18 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : C'est un métier en pénurie donc on ne manque pas de travail, on ne reste pas en chômage.

Q19 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Les études en soins étaient faciles mais le plus difficile étaient les stages puisque j'avais déjà un enfant en bas âge il fallait se lever très tôt pour attraper le bus, c'était vraiment très compliqué pour la femme au foyer que j'étais ce qui m'a d'ailleurs fait retarder la deuxième naissance. Il y a pratiquement un écart de 7 ans entre mon premier fils et le deuxième. J'ai fait ma formation à Bruxelles.

Q20 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pourquoi ?

R : Je suis épanouie dans ce métier mais il faut avouer qu'avec mes charges familiales puisque j'ai 5 enfants mon mari et ma belle-mère avec moi à la maison c'est parfois difficile d'allier travail et vie familiale. Je suis donc en train de penser à une reconversion comme chauffeur de bus mais je vis en Flandre et ne parle pas le Néerlandais. S'il le faut il me faudrait un travail à Bruxelles ou en Wallonie, je trouve cela com-

pliqué par rapport à la distance et aux horaires de travail.

Q21 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Oui, je ne me plain pas. Je gagne assez bien ma vie et je parviens à résoudre mes problèmes financiers. Concernant le côté ambition professionnelle, ce n'est pas vraiment ce que je voulais faire puisque mon rêve était d'être comptable mais les choses se sont passées autrement.

Q22 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

R : Comme je vous l'ai dit tantôt, j'ai fait ce métier à la suite des conseils de mon mari. C'est la personne qui a influencé ce choix vers ce métier et je l'ai accepté.

Q23 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : J'ai des enfants ici pour eux je pourrais vieillir en Europe mais je leur dit tout le temps que s'ils n'arrivent pas de s'occuper de moi, c'est à dire de me prendre dans leur maison au lieu de me placer en maison de repos qu'ils me font retourner en Afrique.

Q24 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Un sentiment de joie puisque je vois en eux mes parents, mes grands-parents, cela me fait plaisir de soigner des personnes en incapacité.

Q25 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : C'est un métier psychologiquement difficile qui demande beaucoup de patience, il faut nettoyer, changer, nourrir, écouter, parler. Selon moi ce type de travail ne convient pas vraiment, n'attire pas assez les autochtones. Nous Africain le faisons parfois parce que c'est un moyen fiable pour l'intégration professionnelle et sociale.

Q26 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est l'un des métiers les plus importants. Cela permet de valoriser la personne âgée lui apporté un peu d'humanité.

Q27 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Déjà en Afrique il n'y a pas de maison de repos. Maintenant au milieu des familles, je ne sais pas comment les Européens s'occupent des vieillards dans leur maison puisque tous ne sont pas dans les maisons de repos. Ici en maison de repos c'est nous les soignant qui nous occupons de personnes âgées, en Afrique les personnes âgées sont tous pris en charge par leur famille. Et pour celles qui vivent seules elles reçoivent parfois l'assistance des voisins puisque nous vivons en communauté.

Q28 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Oui, je me sens très heureuse d'exercer ce travail même s'il est très épuisant parfois stressant.

- **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q29 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 2ans. C'était un moment perplexe, entre le besoin d'abandon des études supérieures et le fait de me reconvertir vers autre chose et maintenir mon titre de séjour.

Q30 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Je me retrouve dans ce métier de fait du hasard, car cela n'a jamais été dans mes ambitions, j'ai toujours voulu travailler comme employé administratif et non ouvrière.

- **Les recommandations**

Q31 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Si c'était à refaire, je me serais concentré sur mes études de bachelier pour avoir un travail moins physique. Mon parcours de formation n'a pas été ce que je souhaitais vraiment, j'en garde des souvenirs qui pourront être des conseils pour des personnes qui en auront besoin.

Q32 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Non. Je conseil à tout étudiant de s'y mettre dans ses études jusqu'à obtenir son diplôme. Car il est beaucoup mieux de trouver un travail décent avec un diplôme supérieur qu'avec une formation.

Q33 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Je leur dirais d'être assidus, d'être honnête dans leur travail, de toujours se ren-

seigner auprès des personnes adéquates lorsque le besoin se pose.

Q34 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Je leur suggère d'être à l'écoute des besoins particuliers de ces femmes et d'avoir beaucoup de patience envers elles puisqu'au départ le choc culturel est une difficulté à dépasser avec le temps. Le système éducatif est aussi différent et l'adaptation nécessite parfois certain effort et cela doit être compris par ces structures.

Q35 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : Les syndicaliste doivent défendre les droits des travailleurs qui réclament une augmentation des salaires vu la charge de travail. L'Etat doit revoir toutes ces revendications et les appliquer.

## Entretien 14

- **Données démographiques**

Âge : 39ans

Nationalité : Belge d'origine Ivoirienne

Ancienneté en Belgique : 10ans

Diplôme déjà obtenu : Visa d'aide-soignante

Composition de ménage : 4

Nombre d'enfant : 2

État civil : Marié

Localité de résidence : Bruxelles

Localité de travail : Bruxelles

- **Expériences relatives au trajet et au projet migratoire**

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours de vie avant la Belgique et votre parcours migratoire pour arriver en Belgique ?

R : A la base, j'ai un bachelier scientifique. En Côte d'Ivoire je ne travaillais pas, quand mon mari est allé en Belgique et ma laissé je vivais avec ma belle-famille, je faisais des petits commerces avec ma belle-mère. Je suis venue en Belgique pour un regroupement familiale puisque mon mari vivait et travaillais déjà en Belgique. Je suis venu avec mon premier fils et une Belgique j'ai fait un deuxième.

Q2 : En venant en Belgique, quels étaient vos projets, vos ambitions et vos perspectives de vie et professionnelles ?

R : Je suis venue en Belgique pour retrouver mon mari et j'avais comme ambition de faire un master en Santé Public. Une fois arrivé en Belgique, je suis tombé enceinte de mon deuxième fils. Mon mari étant le plus souvent au travaille je devais m'occuper seul de la maison et des enfants. Pour moi faire des études de master était un rêve irréalisable puisque je ne pouvais pas bien m'occuper des enfants et mes concen-  
trer sur mes études j'ai donc opté pour la formation d'infirmier en soin généraux. A l'époque la formation durait 3ans, j'ai commencé la formation et je me suis arrêtée au niveau d'aide-soignante mettant une pause pour mieux m'occuper des enfants et continuer plus tard pour devenir infirmière mais je n'y suis plus retournée jusqu'à nos jours. Je n'ai pas totalement arrêté l'idée mais je ne sais plus si j'aurais le courage de reprendre les études.

Q3 : Quelles sont les attentes de votre famille restée en Afrique par rapport à votre situation en Belgique ?

R : En tant que fille unique à mes parents mais aussi la dernière de ma famille je me suis toujours occupé de ma mère jusqu'à son décès il y a de cela quelques mois. Pour le reste mes frères n'ont pas d'attente particulière vis-à-vis de moi sinon que je réussisse ma vie.

Q4 : Votre situation personnelle et professionnelle en Belgique est-elle un succès ou trouvez-vous qu'il y a encore du chemin à parcourir ? Y a-t-il un statut particulier ou une position professionnelle que vous visez ?

R : Pour moi il y a encore du chemin à parcourir, j'aimerais bien être infirmière ou directrice d'une maison de repos. Je ne sais pas si j'y parviendrais pour cela il faut retourner aux études et je ne suis pas motivée pour le moment.

Q5 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus d'intégration sociale en général ?

R : Au départ j'ai rencontré des difficultés avec les transports quand je sortais tout seul et que mon mari était au travail. J'ai aussi eu du mal avec le froid et le mode de vie puisqu'en l'absence de mon mari je restais toute seule enfermer avec mon enfant, pas de visite de membre de la famille puisqu'ils ne sont pas en Belgique, c'était ennuyeux.

Q6 : Comment les avez-vous dépassées ou vous espérez les dépasser ?

R : Je passais beaucoup de temps au téléphone avec ma mère. Je prenais les nouvelles de mes frères de temps en temps, je lisais beaucoup l'ouvrage sur la Belgique, je posais des questions à mon mari sur ce que je ne comprenais pas, j'allais parfois dans les centres commerciaux pour arrêter l'ennui. Un jour j'ai pris le bus, j'ai oublié de scanner, j'ai choppé une amende, j'en ai retenu la leçon.

- **Les statuts juridiques des immigrés en Belgique**

Q7 : Quel est votre statut actuel (Résident, Belge, demandeur d'asile, étudiant...)?

R : Belge

Q8 : Votre actuel statut facilite-t-il la réalisation de votre projet ?

R : Oui, j'ai les mêmes avantages que les Belges d'origine, mes enfants sont Belge et profite des bourses au même titre que les autres élevés Belge. Je vais facilement rendre visite à mon frère au Etats unis sans tracasserie administrative.

Q9 : Y a-t-il un statut que tu vises en particulier ? Lequel et pourquoi ?

R : Statut professionnel oui parce que j'aimerais être infirmière, sinon le reste ça va.

- **Les compétences migratoires**

Q10 : En venant en Belgique avez-vous des informations nécessaires et suffisantes sur tout ce que vous vivez actuellement au niveau professionnel ? Comment en êtes-vous rentré en possession ?

R : Je n'avais pas d'information sur la formation d'aide-soignante mais j'avais l'information suffisante sur la vie en Belgique car mon mari m'en parlait tout le temps

Q11 : Vos contacts et vos relations en Belgique vous ont – ils aidé dans le processus d'installation et de recherche d'emploi et de quelle manière ?

R : Bien sur mon mari a toujours été là, c'est lui qui a cherché mon école de formation. Pour la recherche d'emploi, j'ai trouvé mon premier emploi dans une maison de repos où je faisais mon stage, plus tard, j'ai trouvé les autres maisons de repos par mes propres recherches et par les informations reçues de la part de mes autres collègues puisque je travaille dans plusieurs maisons de repos.

Q12 : Vous étiez – t – il déjà arrivé de contourner une règle rigide dans votre processus d'installation (renouvellement du titre de séjour...) ou d'échapper à un contrôle ? Comment aviez-vous appris ces stratégies de contournement ?

R : Je n'ai jamais contourné de règles.

- **Expériences relatives à l'apprentissage, à la recherche d'emploi et à l'exercice du métier**

Q13 : Avez-vous antérieurement (dans votre pays de départ) exercé ce métier ?

R : Non, je faisais du petit commerce avec ma belle-mère.

Q14 : Aviez-vous déjà exercé un autre métier en Belgique, dans votre pays d'origine ou dans un pays tiers ? Quelles sont les motivations de votre réorientation vers les métiers de soin et d'aide gériatrique ?

R : Mon premier travail est ce métier d'aide-soignante que je fais actuellement. Je me suis reconvertie vers ce métier parce que j'aime prendre soin des personnes et j'ai toujours été attiré par la médecine.

Q15 : Étiez-vous engagé dans la recherche d'emploi dans un autre secteur ? Quelles en sont les difficultés rencontrées ?

R : Je n'ai jamais regardé ailleurs donc je ne sais pas vous dire un mot de difficulté d'un autre secteur. Mais dans le domaine d'aide-soignante que je le retrouve actuellement il est facile d'être recruté dans une maison de repos, mais obtenir un contrat à durée indéterminée n'est pas aussi facile.

Q16 : Aviez-vous connu les discriminations, harcèlements ou d'autres types d'exclusion dans votre parcours professionnel en Belgique ou ailleurs ? Dans les métiers du soin ou non. Pouvez-vous détailler svp ?

R : Il y a souvent du favoritisme dans ça, j'en ai été victime dans deux maisons de repos ou j'ai travaillé plusieurs années sans cdi mais des personnes qui sont venues plusieurs mois après moi ont obtenu leur cdi parce qu'ils étaient amis ou connaissance d'un chef qui a facilité l'obtention de leur cdi.

Q17 : Aviez-vous pu opérer un choix entre le métier des soins et d'autres professions en Belgique ? Si non, pourquoi ?

R : Non, dès le départ j'ai commencé ma formation dans le domaine des soins et j'y suis resté. Je ne compte pas me réorienter vers un autre métier sinon je cherche plutôt une promotion toujours dans le domaine des soins infirmière ou directrice d'une maison de repos.

Q18 : Quels sont les avantages des métiers des soins par rapport à d'autres qui s'offraient à vous ?

R : Je ne sais pas faire une comparaison d'avantage car j'ai toujours été dans le domaine de soins. Mon mari et moi avons les ambitions d'aller nous installer dans les Etats Unis. Je pense que où que l'on se trouve dans le monde on a toujours du travail dans ce domaine. En plus avec un diplôme Belge je serais plus valorisé ou que j'aie en Occident.

Q19 : Comment avez-vous trouvé les études et les formations de réorientation vers ces métiers des soins ? Quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? Quels furent vos lieux de formation ?

R : Les études se sont très passées vu que j'avais un bachelier scientifique et il y a beaucoup de matières scientifiques dans cette formation. Les difficultés comme tout étudiant dans ce métier c'est au niveau des stages, ce lever tôt, courir ça et là, rencontrer parfois des responsables pas indulgents en dehors de ça le reste tout s'est bien passé

Q20 : Vous sentez-vous épanoui et heureux dans ce métier ? Souhaiterez-vous changer de métier en cas d'opportunité ? Et pourquoi ? Pour aller vers quoi et pour-

quoi ?

R : Je me sens épanouie dans ce métier. La charge de travail est lourde, il faut le dire mais je ne souhaite pas changer de domaine sinon quitté d'aide-soignante a infirmière ou directrice de maison de repos

Q21 : Ce métier vous permet-il de réaliser votre projet de vie ou vos ambitions professionnelles ? Développez svp ?

R : Je n'ai pas encore atteint mon ambition professionnelle. Concernant mon projet de vie je les réalise sans soucis, j'ai pu me bâtir une maison dans mon pays d'origine, c'était un rêve pour moi et je continue à réaliser les rêves tout doucement grâce à ce métier.

Q22 : Quel est le rôle joué par votre environnement (famille, amis/connaissances, institutions) dans le choix de votre formation et de votre orientation vers les métiers des soins ?

R : Le choix de la formation c'est fait en concertation avec mon mari, mais c'est un domaine qui m'a toujours intéressé. J'ai toujours voulu travailler dans le domaine des soins.

Q23 : Si vous avez le choix : choisirez-vous de vieillir en Europe ou bien retourner dans votre pays d'origine ? Motivez vos réponses.

R : Je compte retourner dans mon pays d'origine. La raison pour laquelle j'ai construit une maison là-bas. On est toujours mieux chez soi et mes parents et ma grande famille, tantes, oncles, cousins y vivent, mais ça c'est quand je serais pensionné.

Q24 : Quel sentiment vous procure la proximité avec les personnes âgées ?

R : Je me suis longtemps occupé de ma mère. J'ai passé beaucoup de temps auprès d'elle et j'ai gagné en sagesse. Les personnes âgées sont des monuments qui nous apprennent beaucoup de chose sur la vie.

Q25 : Que ressentez-vous lorsque vous prenez soin des personnes âgées ?

R : J'ai un grand plaisir de partagé des moments avec ces personnes.

Q26 : Que pensez-vous du fait que ce métier n'attire pas beaucoup les autochtones, alors que vous vous y êtes engagés ?

R : Je ne sais pas exactement la raison. Tout ce que je peux dire qu'être aide-soignante c'est beaucoup de travail physique et aussi il faut avoir l'amour de ce métier pour le faire. Je n'ai pas encore eu l'occasion de poser la question a un autochtone mais j'ob-

serve comme vous qu'il y a peu autochtone aide-soignante dans les maisons de repos ou je travail.

Q27 : Quelle place accordez-vous à ce métier au sein de la société ? Est-il important ?

R : C'est un métier qui est vu par certain un sale boulot parce que nous devons nettoyer de la merde, enlever les vomis, le premier soin a ceux qui décède dans nos locaux avant d'appeler les ambulanciers. Personnellement je pense que c'est un métier noble qui a de la valeur et qui dois être respecté. C'est un métier très important dans la mesure où soigner des personnes âgées c'est donner l'envie de vivre a des personnes qui sont souvent en manque d'affection et d'assistance familiale.

Q28 : D'après votre expérience en maison de repos et près des seniors en Belgique, trouvez-vous que les personnes âgées sont traitées de la même façon qu'en Afrique ? Expliquez les différences svp.

R : Puisqu'il y a beaucoup d'Africain dans la maison de repos nous les traitons de la même façon que nous traitons les personnes chez nous en Afrique, avec beaucoup d'amour et de tolérance. D'un autre coter chaque peuple a ces us et coutumes ce qui peut justifier un comportement différent d'un coter ou d'un autre. Ici en Europe, en Belgique, l'initiative de maison de repos est une bonne chose puisque des personnes sont payées pour prendre soin des personnes âgées. En Afrique par contre, il n'y a pas de maison de repos, les personnes âgées prennent soin d'elle-même toute seul ou sont assistée par leur famille dans la plupart des cas. Le traitement peut varier d'une famille à une autre, que ce soit en Europe ou en Afrique. Ceci dépend des personnes qui les entourent.

Q29 : Etes-vous heureux d'exercer votre métier ?

R : Oui, bien sûr, j'en retire beaucoup de bonheur.

● **Expériences relatives au temps et au hasard**

Q30 : Combien de temps s'est-il écoulé entre votre arrivée en Belgique et votre engagement professionnel dans ce métier ? Comment vous le jugez ?

R : 4ans. Je l'ai trouvé un peu long, mais cela valait la peine puisque j'ai eu mon deuxième enfant quelque temps après mon arrivée. Je voulais m'occuper un peu plus de mes enfants avant de commencer ma carrière professionnelle.

Q31 : Pensez-vous que le hasard a joué également un rôle dans votre parcours ?

R : Pour moi il n'y a pas de hasard. Le seul bémol, je n'ai pas pu terminer ma formation pour obtenir mon diplôme d'infirmières, mais c'est un projet.

- **Les recommandations**

Q32 : Si c'était à refaire, que garderez-vous de votre parcours de formation et d'insertion ? Qu'éviterez-vous ?

R : Si c'était à refaire, je pense que je referais le même parcours. Je n'ai rien à regretter et n'est rien à éviter.

Q33 : Conseillerez-vous à d'autres immigrées de suivre votre parcours ? Expliquez votre réponse.

R : Bien sûr que je conseillerais de suivre mon parcours puisque j'en suis fier. Chacun a sa trajectoire dans sa vie et n'avons pas forcément les mêmes parcours. Moi je suis venue par regroupement familiale rejoindre mon mari, je n'ai pas la même difficulté que quelqu'un qui est sur place et qui cherche à se régulariser. Cette personne aurait certainement un parcours différent du mien vu que nous somme dans des citations bien différentes.

Q34 : Quels conseils leur donnerez-vous afin de faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles en Belgique ?

R : Je leur dirais de rester concentrer sur leurs objectifs. De ne pas s'en tenir à la discrimination professionnelle mais d'effectuer le travail de tout leur mieux.

Q35 : Quelles recommandations ferez-vous aux structures de formation professionnelle (initiales et continues) pour faciliter, accélérer et améliorer leurs expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique ? En particulier dans le secteur des soins.

R : Je n'ai pratiquement rien à leur recommander, puisque je trouve qu'ils forment au mieux l'aide-soignante. Ils nous donnent le nécessaire et ce dans de bonne condition, un point que j'ai d'ailleurs apprécié lors de ma formation en Belgique.

Q36 : Quelles recommandations ferez-vous aux entreprises du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer l'expérience professionnelle des femmes immigrées en Belgique ? En particulier pour les maintenir en emploi.

R : Je leur dirais d'être justes dans le recrutement en évitant de favoriser les uns en défaveur des autres. Donner des cdi à qui de droit et non pas par affinité. Autre chose nous avons souvent un manque de matériel dans certaines maisons de repos ce qui rend difficile nos taches.

Q37 : Quelles recommandations ferez-vous aux à l'Etat, ainsi qu'aux structures syndicales et professionnelles du secteur des soins pour faciliter, accélérer et améliorer

les expériences professionnelles des femmes immigrées en Belgique? Notamment pour les maintenir en emploi dans ce secteur.

R : L'Etat doit être regardant, en envoyant des agents de control vérifié qu'il y a justement tout le matériel nécessaire pour les soins. Que le syndicat regarde pour le mieux à la discrimination. Et de valoriser le salaire à notre travail éprouvant.